



GUINEA

Juillet 2013

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour non-respect et modification d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement.

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour non-respect et modification d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Le rapport des services du FMI** sur la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour non-respect et modification d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 22 février 2013 avec les autorités guinéennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 6 mai 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- **Une annexe d'information**, supplément préparé par le FMI.
- **Un communiqué de presse** résumant les avis relatifs à l'évaluation faite par les services du FMI et contenue dans le rapport susmentionné.
- **Une déclaration du représentant** des services du FMI.
- **Une déclaration de l'Administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
- Mémoire de politiques économiques et financières*
- Protocole d'accord technique*
- Note consultative conjointe sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté
- Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201;
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire



GUINÉE

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-RESPECT ET MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

Le 6 mai 2013

RESUME ANALYTIQUE

L'évolution macroéconomique a été globalement positive en 2012. Le taux de croissance s'est établi à 4 % environ, tandis que l'inflation a chuté de 19 % fin 2011 à moins de 13 % en décembre 2012. Le taux de change est stable et les réserves internationales couvraient 3,1 mois d'importations à la fin 2012. Mais l'investissement dans un grand projet minier a marqué un net ralentissement vers la fin de l'année et l'environnement politique reste précaire.

Les résultats du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation pour la fin 2012 ont été observés sauf un. Les autorités demandent une dérogation pour avoir enfreint le critère de réalisation continu prohibant de nouveaux emprunts non concessionnels, en raison de la faiblesse des capacités techniques. Elles ont pris des mesures correctives pour améliorer la gestion de la dette, et l'impact de cette infraction sur la viabilité de la dette de la Guinée et sur la mise en œuvre effective du programme est mineur. Les progrès en matière de réformes structurelles sont satisfaisants malgré le retard de certaines mesures.

Le programme pour 2013 privilégie la consolidation de la stabilité macroéconomique. La croissance économique devrait s'accélérer en dépit du ralentissement des investissements miniers. L'objectif est de ramener le taux d'inflation à moins de 10 % et de maintenir les réserves officielles brutes à l'équivalent d'environ trois mois d'importations. Les grandes priorités en matière de réforme sont notamment la gouvernance du secteur minier, l'amélioration du climat des affaires, la gestion des finances publiques et le secteur de l'électricité.

Les risques qui pèsent sur le programme découlent de l'incertitude politique et de son incidence éventuelle sur la dynamique des réformes. Un retard prolongé dans l'exécution de l'important projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou aurait des effets négatifs sur les perspectives de croissance à moyen terme.

Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord appuyé par la FEC, en approuvant (i) une dérogation pour non-respect du critère de

réalisation prohibant de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels ; et (ii) la modification du critère de réalisation relatif à la dette extérieure non concessionnelle ; et la conclusion de l'examen des assurances de financement.

Approuvé par
Seán Nolan et
Masato Miyazaki

Une équipe des services du FMI composée de MM. Snoek (Chef de mission), Ntamatungiro, Tapsoba (tous de AFR), Dicks-Mireaux (SPR), et Wane (Représentant résident) a séjourné à Conakry du 7 au 22 février 2013. La mission a rencontré le Président de la République, M. Condé, le Président du Parlement provisoire, Mme. Diallo, le Ministre d'État chargé de l'économie et des finances, M. Yansané, le Ministre délégué au budget, M. Diaré, et d'autres ministres ; le Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, M. Nabé, et d'autres hauts fonctionnaires ; des représentants de la société civile, des syndicats, du patronat et des partenaires au développement ; M. Bah (OED) a également participé aux discussions.

TABLE DES MATIÈRES

Contexte et évolution récente	4
Résultats du programme	7
Entretiens sur le programme pour 2013	8
A. Perspectives économiques et risques	8
B. Politique budgétaire	8
C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier	9
D. Dette extérieure	10
E. Réformes structurelles	11
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	12
Suivi et financement du programme	12
Évaluation des services du FMI	12
Graphiques	
1. Évolution économique récente	5
2. Évolution budgétaire récente	6
3. Évolution monétaire récente	6

Encadré

1. Accord relatif à l'augmentation des salaires dans la fonction publique en 2012–13 _____ 9

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16 _____ 15
- 2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2011–16 _____ 16
- 2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2008–16 _____ 17
- 3a. Comptes de la Banque centrale et des banques de dépôts, 2008–13 _____ 18
- 3b. Situation monétaire intégrée, 2008–13 _____ 19
4. Balance des paiements, 2008–16 _____ 20
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2012–13 _____ 21
6. Besoins et sources de financement extérieur. 2012–16 _____ 22
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–25 _____ 23
8. Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord FEC, 2012–15 _____ 24

Appendices

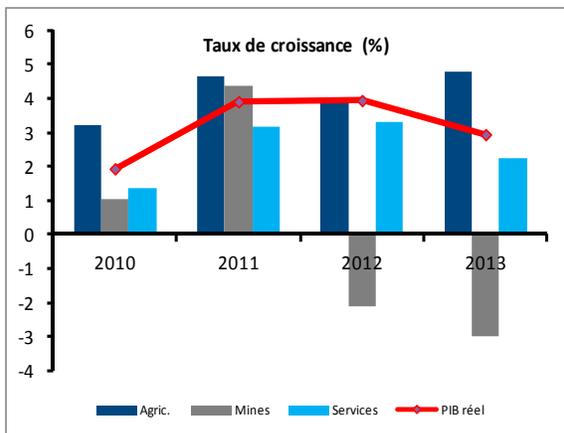
1. Lettre d'intention _____ 25
- Pièce jointe I. Supplément à la Déclaration de politique économique et financière _____ 27
- Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____ 54
2. Mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu _____ 65
3. Matrice d'évaluation des risques _____ 77

CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE

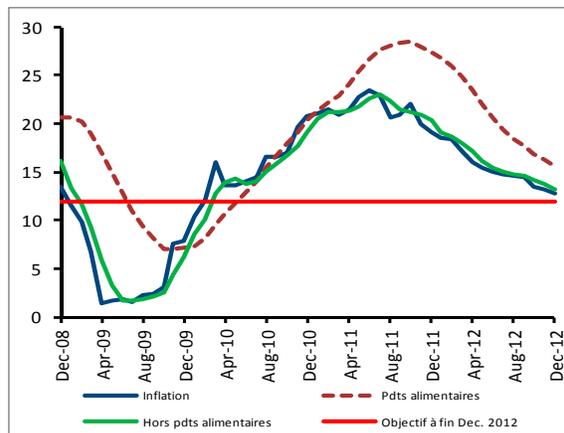
- 1. La Guinée a obtenu d'assez bons résultats économiques en 2012 (graphique 1 ; tableaux 1–4 ; MPEF, paragraphes 3–4).** Selon les estimations, la croissance du PIB a avoisiné 4 % malgré la fermeture de la raffinerie d'alumine de Friguia en avril et le ralentissement des investissements dans le secteur minier au dernier trimestre de l'année. L'inflation a fléchi graduellement, atteignant 12,8 % en fin d'année, tandis que les réserves internationales se sont établies à l'équivalent de 3,1 mois d'importations en fin décembre.
- 2. La politique budgétaire a été plus rigoureuse que prévu (graphique 2; MPEF, paragraphes 8–10).** L'objectif de recettes pour 2012 a été dépassé grâce aux vigoureux efforts de recouvrement et malgré un manque à percevoir au titre des taxes sur les carburants, attribuable aux baisses de taux visant à compenser l'impact de la hausse des cours mondiaux sur les prix intérieurs à la pompe. L'augmentation des dépenses de biens et services a été largement compensée par la réduction des dépenses salariales (en raison du retard dans l'exécution d'une hausse des salaires de base et autres allocations). Des retards dans la mise en œuvre d'un vaste projet du secteur de l'électricité ont largement contribué à réduire les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Le déficit de base a été de plus de 1 % du PIB inférieur aux prévisions, ce qui a permis d'éviter le financement de la banque centrale (en dehors des tirages sur les dépôts provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011).
- 3. De plus, la situation monétaire s'est raffermie en 2012 (graphique 3 ; MPEF, paragraphe 11).** En raison de la baisse du financement intérieur du secteur des carburants, le crédit au secteur privé a fléchi malgré une légère hausse au deuxième semestre de 2012. Les banques commerciales ont vu leurs réserves excédentaires chuter sensiblement en raison de la hausse de leurs avoirs extérieurs nets et de la baisse de leurs dépôts ; les taux d'intérêt des bons du Trésor se sont accrus vers la fin de l'année. La masse monétaire au sens large est restée pratiquement inchangée en 2012 ; la surliquidité, attribuable aux déficits budgétaires élevés en 2009–10, disparaît progressivement.
- 4. La Guinée a bénéficié d'une réduction substantielle du stock de sa dette extérieure après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, en fin septembre 2012 (MPEF, paragraphe 12).** Après le point d'achèvement, le stock de la dette de la Guinée chutera d'environ 1,95 milliard de dollars. Les créanciers multilatéraux lui ont accordé un allègement de dette de 1,4 milliard de dollars, y compris au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). En octobre 2012, les créanciers bilatéraux officiels du Club de Paris ont accordé à la Guinée des allègements PPTE et supplémentaires d'un montant de 0,5 milliard de dollars. Des accords d'allègement bilatéraux ont été signés avec la France et sont imminents avec l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni; les autorités sont en train de prendre attache avec d'autres créanciers bilatéraux.
- 5. L'environnement politique reste précaire.** Le gouvernement et l'opposition sont encore divisés quant à la préparation des élections législatives qui ont accusé un grand retard et qui sont actuellement prévues le 30 juin 2013. Des tensions sociales sont aggravées par le manque de services de base et, en particulier, d'électricité.

Graphique 1. Guinée: Évolution économique récente

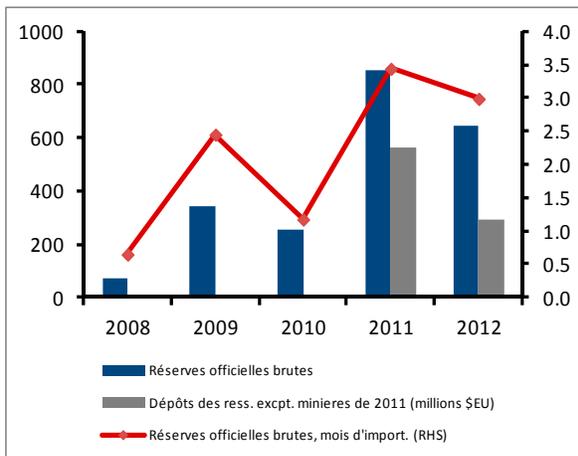
Malgré la contraction du secteur minier, la croissance du PIB réel est restée forte en 2012, tirée par la bonne performance continue de l'agriculture et des services.



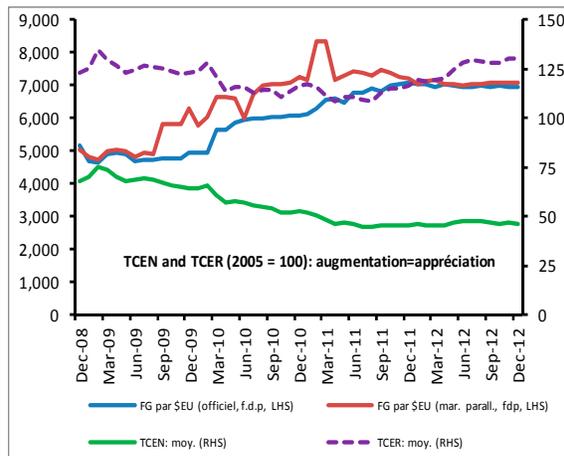
L'inflation a baissé à 12,8% en glissement.



Les réserves de change ont baissé, suite aux retraits sur les recettes minières exceptionnelles de 2011, mais leur couverture des importations est restée satisfaisante.



Le taux de change est resté relativement stable et la prime sur le marché parallèle a pratiquement disparu.

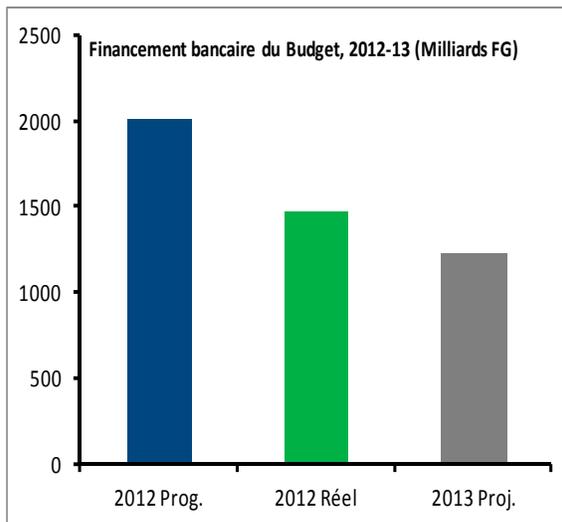
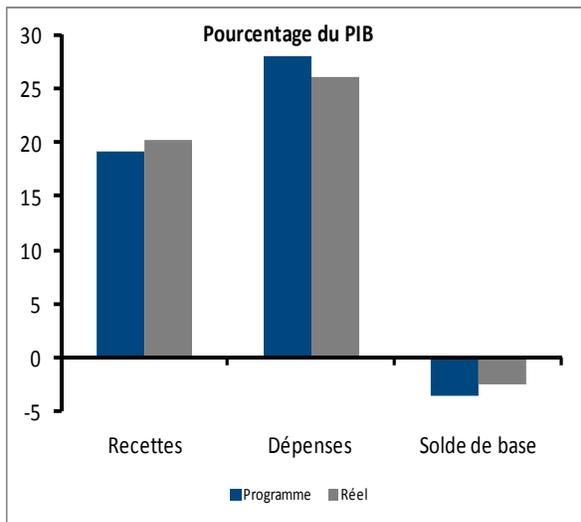


Sources : Autorités guinéennes et services du FMI.

Graphique 2. Guinée: Évolution budgétaire récente

Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu, aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

...ainsi, le financement bancaire intérieur a été plus faible que prévu, reflétant une plus faible utilisation des recettes minières exceptionnelles de 2011 et l'amélioration de la situation de l'État par rapport aux banques commerciales.

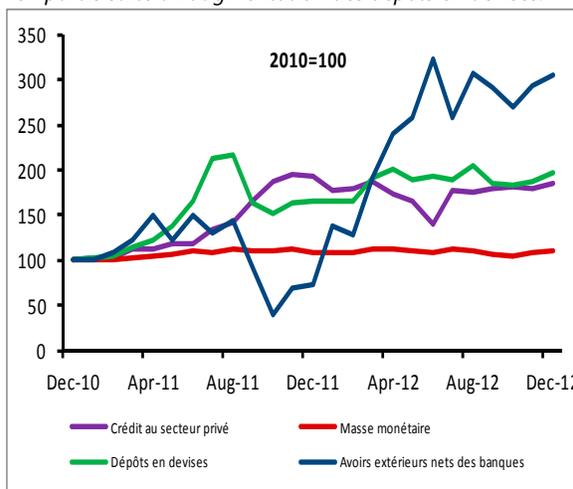
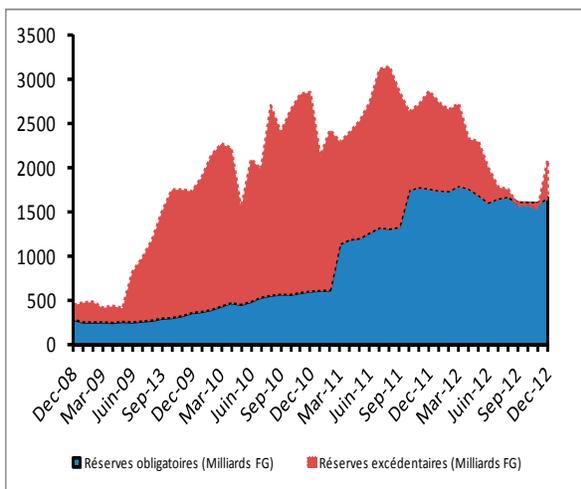


Sources : Autorités guinéennes et services du FMI.

Graphique 3. Guinée: Evolution monétaire récente

Les réserves excédentaires ont baissé considérablement.

Le crédit au secteur privé a fléchi, la masse monétaire est restée pratiquement inchangée. Mais les avoirs extérieurs nets des banques commerciales ont fortement augmenté, en partie suite à l'augmentation des dépôts en devises.



Sources : Autorités guinéennes et services du FMI.

RESULTATS DU PROGRAMME

6. La plupart des objectifs indicatifs pour la fin septembre et tous les critères de réalisation (CR) du programme appuyé par la FEC pour la fin décembre 2012, sauf un, ont été respectés (tableau 5 ; MPEF, paragraphes 5–7). Le critère de réalisation continu interdisant de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (élément don inférieur à 35 %) à moyen ou à long terme n'a pas été respecté pour quatre prêts :

- Trois des prêts — d'un montant total de 28 millions de dollars (0,45 % du PIB) et comportant des éléments dons de 22, 29 et 30 %, respectivement — sont relativement modestes et ont un impact négligeable sur la viabilité de la dette extérieure et des finances publiques (appendice II). Ils ont été contractés à des conditions non concessionnelles en raison de la faiblesse des capacités, y compris le manque de coordination entre les départements du ministère de l'économie et des finances (MEF) et les malentendus sur l'utilisation de la méthodologie du FMI en matière d'évaluation de la concessionnalité. Pour éviter que cela ne se reproduise, les autorités sont en train de bénéficier d'une assistance technique de l'Union européenne (EU) visant à renforcer la gestion de la dette et ont créé récemment une commission de suivi de la dette publique (**mesure préalable**) pour s'assurer notamment que les emprunts soient conformes au critère de réalisation.
- Le quatrième prêt, destiné au projet d'hydroélectricité de Kaleta, porte sur un montant de 335 millions de dollars (5,3 % du PIB) ; l'élément don dépassait le plancher de 35 % prévu au programme lors de la négociation en début décembre 2012, mais il est tombé à 33,2 % lors de la signature, le 4 janvier 2013, en raison de la modification du taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la concessionnalité, qui a pris effet le 15 décembre. Le projet, qui fait partie d'un projet régional financé par la Banque africaine de développement et dont l'étude de faisabilité prévoit un taux de rendement élevé, améliorera considérablement l'offre d'électricité et réduira les coûts moyens.

7. Les autorités continuent à réaliser des progrès notables en matière de réformes structurelles ; la plupart des actions constituant les repères structurels du programme ont été réalisées, malgré quelques retards (MPEF, paragraphes 13–15; tableau 2). Des consultations plus longues que prévu avec les parties prenantes ont entraîné des retards dans la préparation des amendements au code minier de 2011 ; ces amendements ont été approuvés par le parlement intérimaire en avril 2013. Toujours en avril 2013, le Ministère de l'économie et des finances et la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ont signé un accord cadre sur la titrisation des avances, et l'unité chargée des contribuables moyens est devenue opérationnelle. Face au malaise continu en matière de stabilité sociopolitique, les autorités ont décidé de reporter l'application d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants à la mi-2013.

ENTRETIENS SUR LE PROGRAMME POUR 2013

A. Perspectives économiques et risques

8. Les perspectives macroéconomiques pour 2013 restent largement conformes aux projections formulées lors de la première revue de l'accord au titre de la FEC (MPEF, paragraphes 18–19)¹. La croissance devrait s'établir à 4,5 % en 2013, niveau légèrement inférieur aux projections en raison de la faible croissance du secteur minier. L'objectif d'inflation du programme a été revu légèrement à la hausse, reflétant principalement un résultat plus élevé que prévu à la fin 2012 et l'impact modeste d'un récent accord de revalorisation des salaires de la fonction publique (encadré 1). L'objectif de réserves officielles brutes est encore de 2,9 mois d'importations à la fin 2013. L'investissement dans le grand projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou a nettement ralenti vers la fin 2012 à cause de la révision des projets d'investissements par les compagnies minières à l'échelle mondiale et des retards dans la finalisation du cadre juridique de l'investissement et dans la résolution des questions relatives aux infrastructures du projet, y compris le rôle financier de l'État. Les projections à moyen terme ont été ajustées pour tenir compte des retards prévus dans l'achèvement de ce projet.

9. Les risques baissiers pesant sur les perspectives se sont intensifiés (appendice III). Les principaux risques concernent notamment : l'instabilité politique continue durant la période préélectorale, qui pourrait peser sur la dynamique de la croissance, de l'investissement et des réformes ; et une remontée de l'inflation si le secteur privé suit la revalorisation des salaires de la fonction publique. En outre, l'atteinte des objectifs budgétaires reste vulnérable à la hausse des cours internationaux du pétrole en l'absence d'un mécanisme d'ajustement des prix intérieurs. Les mesures et réformes prévues au programme des autorités ont été formulées afin d'atténuer ces risques. Des retards prolongés dans la réalisation des projets miniers réduiraient sensiblement le potentiel de croissance à moyen terme de la Guinée ; des discussions sont en cours pour favoriser la reprise de l'investissement dans le projet Simandou, tandis que l'application du nouveau code minier d'ici à la mi-2013 devrait permettre de lancer de nouveaux projets.

B. Politique budgétaire

10. Les projections récentes, qui tiennent compte des résultats de 2012, donnent à penser que les objectifs budgétaires du programme pour 2013 sont encore réalisables (MPEF, paragraphes 20–28). Le parlement intérimaire a adopté la Loi de finances 2013 largement en conformité avec le programme. Les projections actualisées font état d'un manque à gagner de recettes d'environ 0,4 % du PIB attribuable à un retard dans l'application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants entre janvier et août 2013 (repère structurel). Toutefois, ce déficit est largement compensé par la hausse de l'aide extérieure nette (1,4 % du PIB), y compris un don de 90 millions de dollars accordé par Abu Dhabi, qui servira pour l'essentiel à des investissements supplémentaires. Le déficit de base devrait atteindre 3,3 % du PIB, contrairement à l'objectif initial du programme (ajusté pour tenir compte de l'aide extérieure nette supplémentaire) de 2,8 % du PIB². La légère hausse du déficit résulte de la nouvelle programmation envisagée des dépenses d'investissement budgétisées, mais non engagées, en 2012³.

¹ Rapport des services du FMI n° 12/301, 12 septembre 2012.

² Le programme comprend un ajusteur permettant de refléter complètement l'aide extérieure nette supplémentaire.

³ La loi de finances 2012 prévoyait le transfert de 250 millions de dollars provenant du reliquat des recettes minières exceptionnelles de la fin 2011 au Fonds spécial d'investissement (FSI), le reste devant financer les dépenses d'investissement prévues dans la loi de finances 2012. Sur ce reste, 43 millions de dollars (0,8 % du PIB) n'avaient pas encore été engagés fin 2012 ; les dépenses correspondantes seront inscrites dans une loi de finances rectificative 2013 qui sera élaborée plus tard cette année.

Encadré 1. Guinée – Accord relatif à l’augmentation des salaires dans la fonction publique en 2012–13 (MPEF, paragraphe 25)

En raison de la baisse des salaires réels depuis 2010 et des grands espoirs suscités par l’atteinte du point d’achèvement de l’Initiative PPTE, les syndicats de la fonction publique ont exigé une hausse salariale de 200 %. En décembre 2012, les autorités, les syndicats et le patronat sont tombés d’accord pour relever graduellement de 50 % le salaire de base de septembre 2012 à raison de : (i) 10 % à partir d’octobre 2012 ; (ii) 15 % à partir de janvier 2013 ; et (iii) 25 % avant la fin 2013. L’accord prévoit en outre l’octroi, à partir de janvier 2013, d’indemnités spéciales convenues depuis longtemps au personnel éducatif et sanitaire, ainsi que la création d’un fonds de sécurité sociale et d’un système d’assurance santé pour les fonctionnaires. L’accord instaure également un salaire minimum national de 440 000 FGN par mois (environ 60 dollars, pour un PIB par habitant de 565 dollars par an).

La hausse salariale représente plus de la moitié de la croissance escomptée de la masse salariale pour 2013 (0,8 % du PIB). Son incidence est atténuée par le fait qu’elle ne s’applique qu’à 40 % environ du montant prévu au budget, car (i) la fonction publique représente seulement 65 % environ de la masse salariale totale, les autres salaires du secteur public (surtout ceux des militaires, dont une grande partie est en nature et donc automatiquement ajustée sur l’inflation) n’étant pas censés croître d’autant ; et (ii) la rémunération totale de la fonction publique comprend près de 40 % d’allocations qui ont grimpé de 10 % en 2012 et ne devraient plus augmenter en 2013. Les autres éléments clés de la hausse de la masse salariale sont l’adoption des indemnités spéciales susmentionnées (23 %) et les recrutements supplémentaires (19 %).

11. La revalorisation des salaires sera assortie du renforcement de la réforme de la fonction publique (MPEF, paragraphe 25). Les autorités ont l’intention de maintenir la masse salariale à moyen terme dans le budget à 5,2 % du PIB environ, tout en améliorant la productivité et en remédiant aux sérieuses contraintes de capacités. Outre l’apurement en cours du fichier de la fonction publique et l’amélioration du contrôle des recrutements, les autorités ont l’intention d’élaborer, avec le concours de la Banque mondiale, un plan de réforme de la fonction publique devant être adopté par le gouvernement avant la fin septembre 2013 (**repère structurel**).

C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

12. La banque centrale continuera à appliquer une politique monétaire prudente malgré le resserrement de la situation de liquidité (MPEF paragraphes 29–30). Si la stagnation de la croissance du crédit et la baisse des réserves excédentaires des banques permettent d’assouplir progressivement la politique monétaire, l’inflation reste légèrement supérieure aux prévisions et les risques d’accélération des hausses salariales et de l’incertitude politique se sont accrus, d’où la nécessité de faire preuve d’une prudence continue. En février, la BCRG a réduit son principal taux directeur (de signalisation) de 22 à 16 %, le rapprochant ainsi des taux pratiqués dans le secteur bancaire, mais elle a retardé la réduction du coefficient de réserves obligatoires jusqu’à ce que la tendance à la baisse du taux d’inflation se confirme. La BCRG poursuivra les adjudications hebdomadaires de devises pour éviter de fortes fluctuations du taux de change.

13. Les autorités font des progrès dans le renforcement du secteur financier (MPEF, paragraphe 31). Avec le concours du Centre régional d’assistance technique du FMI pour l’Afrique de l’Ouest (AFRITAC Ouest), la BCRG a restructuré son service de supervision bancaire. En 2012, elle a fermé la BADAM, petite banque agricole (dont l’État détient 51 % des actions) pour

laquelle elle nommera un liquidateur avant la fin juin 2013 (**repère structurel**). Elle envisage aussi de doubler le capital minimum des banques pour éviter une prolifération de petites banques. De plus, elle examine les recommandations de la récente étude d'un consultant sur le secteur financier, dont la mise en œuvre interviendra au second semestre de l'année.

14. La position financière de la BCRG est en cours de renforcement (MPEF, Paragraphe 32).

En attendant une évaluation de son bilan et de ses futurs besoins en capital par le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, le budget a effectué au profit de la BCRG un transfert en capital équivalant à 0,6 % du PIB en 2012 ; une injection supplémentaire de 0,3 % du PIB est prévue en 2013 en vue de porter le capital de la BCRG à son niveau statutaire. Par ailleurs, la BCRG poursuit la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes effectuée en janvier 2012 par le Département financier du FMI, et une nouvelle loi portant statuts de la banque centrale devrait être soumise au gouvernement pour approbation au premier semestre de 2013. L'analyse monétaire et la formulation de la politique sont actuellement renforcées avec l'assistance technique du FMI ; parallèlement, les autorités sont en train de remédier aux retards dans la préparation de statistiques monétaires, attribuables à l'adoption d'un nouveau système comptable.

D. Dette extérieure

15. Les autorités sont en train de renforcer la gestion de la dette extérieure (MPEF, paragraphes 35 ; 48).

Afin d'améliorer la gestion de la dette extérieure, outre la création récente d'une commission (technique) d'évaluation de la dette extérieure, les autorités élaboreront un plan d'action à moyen terme avant la fin octobre 2013 (**repère structurel**). De plus, elles mettront sur pied, d'ici fin décembre 2013, un Comité national de la dette chargé de préparer une politique nationale de la dette et une stratégie d'endettement à moyen terme et d'en contrôler la mise en œuvre. Dans le même temps, avec l'assistance technique de l'Union européenne, elles prépareront un manuel de procédures pour la direction de la dette et formeront le personnel pour son application. Les autorités ont l'intention de rechercher uniquement des dons et des prêts concessionnels pour répondre à leurs besoins de financement. Mais elles ont signalé que cela pourrait être difficile, les bailleurs de fonds disposant de ressources concessionnelles limitées⁴.

16. La Guinée cherche à normaliser ses relations financières avec ses créanciers

commerciaux. La dette commerciale du pays étant en situation d'arriérés, le gouvernement a invité ses créanciers à une collaboration fondée sur le principe de « l'équité entre créanciers » conformément à l'initiative PPTE. Les services du FMI estiment que cette démarche respecte le principe de bonne foi de la politique du FMI pour les prêts en situation d'arriérés.

⁴ La disponibilité limitée des ressources concessionnelles tient en partie aux contraintes budgétaires des bailleurs de fonds, mais aussi à la baisse des taux d'escompte utilisés ces dernières années pour calculer l'élément don des prêts.

E. Réformes structurelles

17. Les réformes structurelles continueront d'être axées sur l'administration fiscale et la gestion des finances publiques (GFP), sur les secteurs des mines, de l'électricité et de l'agriculture, et sur l'amélioration du climat des affaires. Les principales mesures prévues à cet effet sont les suivantes :

- **Administration des recettes (MPEF, paragraphe 23)** : la révision des codes des impôts et des douanes permettra d'incorporer les incitations fiscales dans ces codes et de renforcer le régime de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- **GFP (MPEF, paragraphe 34)** : i) adoption de la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement (FSI) pour les recettes minières exceptionnelles avant la fin juin 2013 (**repère structurel**) ; ii) régularisation des comptes d'attente et production des comptes financiers pour la période 2005–12, avant la fin 2013 (**repère structurel**); et iii) adoption des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en cohérence avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique , avant la fin 2013 (**repère structurel**).
- **Climat des affaires (MPEF, paragraphes 36–38)** : le gouvernement a adopté récemment une Lettre de politique d'investissement qui énonce sa nouvelle politique simplifiée en la matière (**mesure préalable**). En vue de sa mise en œuvre, les autorités soumettront au parlement pour approbation des révisions au code des investissements avant la fin juin (**repère structurel**), ainsi que les textes fiscaux et douaniers connexes avant la fin mai (**repère structurel**).
- **Secteur minier (MPEF, paragraphes 39–42)**: le nouveau code minier devrait entrer en vigueur après l'adoption et la publication des textes d'application et de la convention minière type (**repère structurel** pour la fin août 2013). Ces actions permettront d'améliorer le climat des investissements miniers en renforçant la stabilité réglementaire tout en favorisant la progression du processus d'examen des titres et accords miniers existants⁵.
- **Électricité (MPEF, paragraphes 43–45)** : les progrès dans le renforcement de la situation financière de l'entreprise publique *Électricité de Guinée (EDG)* sont lents. En attendant le recrutement d'un partenaire stratégique, le gouvernement a placé EDG sous étroite surveillance financière en s'assurant que ses besoins de concours financiers de l'État se limitent aux montants budgétisés ; en outre, il adoptera, en consultation avec ses partenaires étrangers, un nouveau programme de réformes d'ici à la fin juin 2013 (**repère structurel**).

⁵ En février 2013, le comité technique chargé du processus d'examen a pris une mesure importante en publiant sur son site Internet les contrats miniers qui seront examinés.

- **Agriculture (MPEF, paragraphe 46):** les autorités examinent actuellement l'efficacité des mesures de réforme prises en 2011–12 en s'appuyant sur une revue des dépenses publiques réalisée par la Banque mondiale. L'évaluation sera examinée lors d'un séminaire national provisoirement prévu en octobre 2013, afin de déterminer la meilleure façon de promouvoir la croissance du secteur.

DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSRP)

18. La Guinée est en train de finaliser son troisième DSRP pour la période 2013–15 (MPEF paragraphes 16–17)⁶. Le DSRP III accorde la priorité aux mesures suivantes : i) renforcer la démocratie et l'efficacité de l'État ; ii) accélérer la diversification de la croissance économique ; iii) promouvoir l'emploi ; et iv) réduire les disparités régionales. La nouvelle stratégie, élaborée dans le cadre d'un processus consultatif, a été approuvée par le gouvernement le 2 mai 2013. Les autorités sont en train d'organiser une conférence des bailleurs de fonds prévue au dernier trimestre de 2013 afin de rechercher le financement du plan d'action prioritaire du DSRP.

SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

19. Les autorités sollicitent une dérogation au critère de réalisation concernant les emprunts extérieurs non concessionnels ; les services du FMI proposent de modifier ce même critère pour prendre en compte les quatre prêts non concessionnels (tableau 5). Les services du FMI appuient la demande de dérogation pour non respect du critère de réalisation sur la dette non concessionnelle, car les quatre nouveaux prêts n'aggravent pas le risque modéré de surendettement de la Guinée⁷; le projet d'hydroélectricité de Kaleta a un taux de rendement économique élevé ; des mesures correctives sont prises pour éviter un nouveau manquement au critère de réalisation. Le critère de réalisation sur la dette non concessionnelle sera modifié pour inclure un guichet de financement non concessionnel égal au montant emprunté au titre des quatre prêts non concessionnels (363 millions de dollars ; 5,8 % du PIB), afin de les intégrer au programme de manière transparente. Les services du FMI proposent en outre des critères de réalisation pour la fin décembre 2013 ainsi que des objectifs indicatifs actualisés pour la fin septembre 2013. Les repères structurels proposés pour 2013 sont présentés au tableau 3 du MPEF.

20. Les besoins de financement du programme en 2013 devraient être entièrement satisfaits (tableau 6, MPEF, paragraphe 47). Pour l'essentiel, le déficit du compte courant — attribuable principalement aux importations du secteur minier — sera financé par l'investissement direct étranger. S'agissant des autres concours extérieurs, outre l'allègement de la

⁶ Le DSRP et une note consultative conjointe des services seront envoyés sous peu au conseil d'administration.

⁷ L'annexe I donne un résumé de l'analyse de viabilité de la dette.

dette au titre de l'initiative PPTE, les autorités ont l'intention de recourir principalement à des dons ou à des prêts concessionnels (contractés notamment auprès de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement, et de l'Union européenne) ainsi qu'au décaissement des quatre prêts inclus dans le nouveau guichet réservé aux emprunts concessionnels.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

21. L'évolution macroéconomique reste largement positive. Bien que l'investissement dans le secteur minier ait ralenti, la croissance a été relativement vigoureuse en 2012, tirée par l'agriculture et les services. Le maintien de politiques d'austérité budgétaire et monétaire a contribué à réduire progressivement l'inflation. Le taux de change a été stable et les réserves officielles brutes sont restées à un niveau confortable.

22. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC a été satisfaisante. Tous les critères de réalisation pour la fin décembre 2012 ont été observés, à l'exception du critère relatif aux emprunts non concessionnels. De plus, le gouvernement fait des progrès notables dans son ambitieux programme de réformes structurelles, malgré quelques retards ; il importe de préserver le haut niveau de la coordination des politiques mises en place avant l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

23. La politique budgétaire reste rigoureuse. Le financement du déficit budgétaire par le secteur bancaire national reste limité aux tirages sur le reliquat des recettes minières exceptionnelles de 2011. La gestion des dépenses sur base caisse demeure un important instrument de contrôle budgétaire et la gestion des finances publiques est en train d'être renforcée. Le programme budgétaire de 2013 déploie de vigoureux efforts pour préserver les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, même si les ressources provenant des recettes exceptionnelles de 2011 sont de moins en moins disponibles.

24. La maîtrise des subventions budgétaires reste un défi majeur. Les mesures prises récemment pour renforcer le contrôle de la société d'électricité sont cruciales, de même que l'accélération des réformes dans ce secteur pour assurer la viabilité financière, accroître l'offre et étayer la croissance économique. Le retard supplémentaire dans l'alignement des prix intérieurs des carburants sur les coûts des importations est compréhensible compte tenu de l'environnement sociopolitique, mais il faudrait remédier en temps utile aux pertes de recettes budgétaires tout en prenant des mesures pour accorder aux pauvres une assistance compensatoire ciblée.

25. D'après les projections actuelles, les hausses salariales de 2012–13 pour la fonction publique peuvent être financées, mais il importe d'adopter une approche structurelle à moyen terme en ce qui concerne les salaires du secteur public. La revalorisation des salaires est compréhensible compte tenu de l'érosion du pouvoir d'achat ces dernières années, encore qu'un ajustement plus graduel aurait été préférable pour minimiser le risque de relance de l'inflation. Ainsi, pour réaliser la troisième phase d'ajustement des salaires, prévue au second semestre de l'année, il faudrait attendre que le maintien des crédits alloués à la masse salariale soit confirmé dans le budget 2013 et que l'inflation tende vers des niveaux à un chiffre. Des consultations régulières entre

les autorités et les partenaires sociaux permettraient de renforcer le consensus sur les questions de politique macroéconomique et sociale et sur un cadre approprié de politique salariale à moyen terme. L'accélération de la réforme de la fonction publique permettrait de créer l'espace nécessaire à l'amélioration des salaires.

26. La liquidité s'amenuise, mais l'orientation prudente de la politique monétaire demeure judicieuse. Eu égard à la hausse des salaires dans la fonction publique et à l'incertitude politique, le principal critère d'assouplissement de la politique monétaire doit résider dans la preuve tangible d'une tendance soutenue à la baisse de l'inflation vers des niveaux à un chiffre ainsi que dans le maintien d'un niveau approprié de réserves internationales.

27. Il faudrait renforcer davantage la gestion de la dette extérieure. Les services du FMI se félicitent du lancement récent d'un projet d'assistance technique en matière de gestion de la dette, financé par l'UE. La priorité doit être accordée à l'amélioration et l'application des procédures, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette.

28. L'ampleur des risques baissiers témoigne de l'importance des réformes structurelles. Le programme de réforme du gouvernement reste ambitieux, mais des progrès soutenus dans des domaines clés rendront la Guinée encore plus attrayante pour les investisseurs dans le secteur minier et bien d'autres, stimulant ainsi la croissance et la réduction de la pauvreté. Afin de consolider les acquis, il importe de continuer d'assurer, à un niveau élevé, le suivi étroit des réformes.

29. Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et des assurances de financement. Les autorités ont pris des mesures correctives pour améliorer la gestion de la dette et s'assurer que les nouveaux prêts soient conformes aux engagements du programme ; l'impact des quatre emprunts extérieurs non concessionnels sur la viabilité de la dette de la Guinée et sur la mise en œuvre effective du programme est mineur et le prêt relatif au projet d'hydroélectricité de Kaleta devrait avoir des retombées économiques considérables. Dans ce contexte, les services du FMI recommandent l'approbation de la demande de dérogation pour non respect du critère de réalisation prohibant de nouveaux emprunts non concessionnels. Ils recommandent également de modifier les critères de réalisation pour y inclure un guichet d'emprunts non concessionnels ainsi que l'adoption des critères de réalisation proposés pour décembre 2013 et des objectifs indicatifs pour septembre 2013, et ils appuient la demande présentée par les autorités en vue d'obtenir le deuxième décaissement prévu par l'accord au titre de la FEC, pour un montant égal à 18,36 millions de DTS.

Tableau 1. Guinée: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012		2013		2014	2015	2016
					Prog.	Prél.	Prog.	Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Comptes nationaux et prix											
PIB à prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.9	4.8	3.9	5.0	4.5	5.2	5.4	5.8
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.7	14.7	12.9	6.3	9.9	9.6	6.3	6.5
PIB aux prix du marché	19.7	6.5	22.5	24.4	20.2	17.3	11.7	14.9	15.4	12.0	12.7
Prix à la consommation											
Moyenne	18.4	4.7	15.5	21.4	14.7	15.2	10.3	11.2	8.1	6.5	6.0
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.0	12.8	8.7	9.7	7.0	6.0	6.0
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	27.2	-16.7	12.9	12.4	3.0	-2.2	2.2	0.9	5.3	3.1	1.8
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12.2	-19.8	28.2	55.6	48.3	16.4	7.2	2.0	47.2	2.1	1.5
Taux de change effectif moyen (dépréciation -)											
Indice nominal	-14.0	0.2	-17.3	-17.7	...	-0.8
Indice réel	-3.0	3.6	-7.3	-3.5	...	11.3
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets ¹	14.3	4.7	-5.5	40.1	-11.6	-4.0	-1.2	-4.6
Avoirs intérieurs nets ¹	24.7	21.2	79.9	-30.7	16.9	4.9	11.4	11.9
Créances nettes sur l'État 1/	20.8	28.7	70.2	-44.8	17.7	11.9	7.6	10.7
Crédit aux secteurs non publics ¹	1.9	3.1	8.9	15.0	2.0	-1.1	7.0	4.1
Monnaie centrale	13.8	81.7	73.0	-4.9	-6.2	-3.9	8.3	6.1
Masse monétaire au sens large (M2)	39.0	25.9	74.4	9.4	5.3	0.9	10.2	7.8
Taux d'intérêt (BT à court terme)	21.5	15.0	13.0	13.0	...	15.7
(En pourcentage du PIB)											
Finances de l'administration centrale											
Recettes totales et dons	16.1	16.5	15.7	20.2	22.9	22.9	24.0	22.7	24.0	23.6	23.8
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	19.2	20.1	20.2	19.6	20.6	21.0	21.7
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	12.9	15.0	16.1	16.2	15.7	16.4	16.7	17.3
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	3.7	2.7	3.8	3.1	3.4	2.6	2.2
Dépenses totales et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	28.1	26.1	26.1	27.8	26.7	25.3	25.5
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	15.6	15.9	15.8	15.6	15.8	15.9	15.6
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	2.0	1.4	1.7	0.9	1.0	1.2	1.2	1.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	5.2	12.4	10.2	10.3	12.1	10.8	9.4	9.9
Solde budgétaire global											
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-5.2	-3.3	-2.1	-5.1	-2.7	-1.7	-1.7
Dons exclus (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-9.0	-6.0	-5.9	-8.2	-6.1	-4.3	-3.9
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-1.6	-3.6	-2.5	-1.4	-3.3	-0.7	-0.6	0.6
Comptes nationaux											
Formation brute de capital	17.5	11.4	10.6	14.6	37.3	25.6	44.1	28.7	51.3	46.2	43.6
Épargne	7.0	2.9	-0.9	-5.8	-1.7	-8.4	4.4	3.6	4.3	4.0	4.0
Solde des transactions courantes											
Transferts officiels inclus	-10.6	-8.6	-11.5	-20.3	-38.8	-34.2	-39.2	-25.2	-47.0	-42.0	-39.5
Transferts officiels exclus	-11.0	-8.6	-11.5	-22.5	-39.6	-35.2	-40.2	-26.8	-47.4	-42.4	-39.8
Balance des paiements globable	-0.9	5.3	-3.6	10.1	-7.2	-5.8	-0.8	-1.6	-0.6	2.2	-0.2
(millions de \$EU, sauf indication contraire)											
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations, biens et services	1,566.8	1,287.9	1,434.5	1,620.2	1,613.7	1,673.6	1,648.5	1,689.7	1,774.5	1,829.4	1,865.3
Importations, biens et services	1,810.4	1,427.2	1,800.4	2,757.6	3,693.8	3,490.2	3,958.3	3,242.4	4,638.4	4,607.0	4,687.2
Balance des paiements globable	-42.4	245.9	-177.8	521.4	-410.8	-328.0	-48.2	-98.6	-36.7	152.7	-17.9
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	39.6	637.6	265.7	418.8	214.8	307.5	330.0	507.4	488.0
Réserves brutes disponibles (mois d'import.) ²	0.6	0.8	0.6	3.4	2.9	3.2	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2
PIB nominal (milliards de francs guinéens)	20,780	22,133	27,118	33,739	40,494	39,590	45,219	45,479	52,470	58,782	66,273

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.² Mois d'importations de l'année suivante hors importations des grands projets miniers financés de l'extérieur.

Tableau 2a. Guinée: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2011-16

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2011	2012				2013			2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.
		Sep.		Déc.		Prog.	Budg.	Proj.			
		Prog.	Est.	Prog.	Est.						
Recettes et dons	6,824	6,438	6,360	9,278	9,047	10,847	10,323	10,328	12,590	13,866	15,798
Recettes	5,662	5,610	5,886	7,760	7,976	9,132	9,225	8,919	10,829	12,346	14,351
Secteur minier	1,296	1,160	1,098	1,705	1,607	1,798	1,798	1,798	2,221	2,532	2,887
Secteur non minier	4,366	4,450	4,789	6,055	6,368	7,333	7,427	7,121	8,608	9,814	11,464
Impôts directs	1,001	1,193	1,298	1,495	1,776	1,718	1,718	1,718	2,012	2,310	2,644
Impôts indirects	2,881	3,000	3,193	4,288	4,217	5,222	5,315	5,009	6,142	6,995	8,232
Taxes sur les biens et services	1,904	2,000	2,060	2,920	2,765	3,487	3,581	3,275	4,132	4,782	5,526
Taxes sur les échanges internationaux	978	1,000	1,133	1,368	1,452	1,734	1,734	1,734	2,010	2,214	2,706
Recettes non fiscales	484	257	298	272	375	394	394	394	454	509	588
Dons	1,162	828	473	1,518	1,071	1,715	1,098	1,409	1,761	1,520	1,447
Dons-projets	412	599	264	1,187	677	1,258	641	641	1,533	1,283	1,202
Appui budgétaire	750	229	210	331	394	457	457	768	229	238	245
Dépenses totales et prêts nets	7,247	8,267	6,518	11,384	10,342	11,818	11,688	12,640	14,005	14,886	16,921
Dépenses courantes	5,490	4,571	4,195	6,334	6,291	7,147	7,175	7,106	8,311	9,325	10,363
Dépenses courantes primaires	4,826	4,180	3,897	5,781	5,617	6,719	6,542	6,657	7,687	8,648	9,678
Traitements et salaires	1,764	1,383	1,290	1,974	1,757	2,384	2,284	2,366	2,730	3,079	3,472
Biens et services	1,814	1,653	1,502	2,276	2,356	2,492	2,694	2,719	3,137	3,553	4,006
Subventions et transferts	1,248	1,144	1,105	1,531	1,505	1,843	1,565	1,572	1,820	2,015	2,200
Intérêts sur la dette	664	391	298	553	674	428	634	449	624	677	685
Dette intérieure ¹	370	193	103	337	402	373	373	373	503	537	526
Dette extérieure	293	198	195	216	271	55	261	76	122	140	159
Dépenses d'équipement	1,750	3,688	2,314	4,782	3,801	4,241	4,143	5,165	5,658	5,521	6,513
Financées sur ressources intérieures	984	2,223	1,859	2,826	2,674	2,225	2,576	2,991	2,960	3,461	3,678
Transfert en capital	13	11	10	16	14	19	16	16	18	20	23
Financées sur ressources extérieures	753	1,454	445	1,939	1,113	1,997	1,551	2,158	2,681	2,040	2,813
Prêts nets et dépenses de restructuration	7	7	10	268	251	430	369	369	35	39	44
Solde budgétaire de base 2/	-539	-1,005	8	-1,469	-982	-634	-650	-1,486	-374	-359	402
En pourcentage du PIB	-1.6	-2.5	0.0	-3.6	-2.5	-1.4	-1	-3.3	-0.7	-0.6	0.6
Solde global (base engagements)											
Dons exclus	-1,585	-2,657	-632	-3,625	-2,367	-2,686	-2,462	-3,721	-3,176	-2,540	-2,570
Dons inclus	-423	-1,829	-158	-2,107	-1,296	-971	-1,365	-2,312	-1,414	-1,019	-1,123
Financement	367	1,829	255	-14	1,422	-53	1,365	1,349	1,414	1,019	1,123
Financement intérieur	605	1,016	205	1,503	1,314	574	574	798	589	689	41
Financement bancaire	-4,378	1,490	555	2,010	1,470	906	906	1,221	517	540	0
Banque centrale	-4,671	1,490	763	2,010	1,865	906	906	1,221	517	540	0
Banques commerciales	293	0	-208	0	-395	0	0	0	0	0	0
Financement non bancaire	4,984	-473	-350	-507	-155	-332	-332	-423	72	149	41
Recettes des privatisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-6	-92	-3	-179	-3	-179	-179	-179	-197	-118	-130
Variation des arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Années précédentes	170	-384	-346	-332	-152	-154	-153	-244	0	0	0
Exercice en cours				-441	-450			-339			
Crédit de TVA				159	339			140			
Crédit de TVA				-50	-41			-45			
Recettes exceptionnelles	4,634	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	186	3	0	4	0	0	0	0	269	267	171
Financement extérieur	-238	812	50	-1,517	108	-627	790	551	826	330	1,082
Tirages	845	1,365	684	1,263	939	1,022	1,193	1,800	1,148	758	1,611
Projet	341	855	181	752	436	739	911	1,517	1,148	758	1,611
Programme	504	510	503	510	503	283	283	283	0	0	0
Amortissement exigible	-1,166	-913	-980	-1,008	-1,522	-588	-1,879	-238	-277	-403	-517
Allègement de la dette	566	1,977	359	0	2,446	0	1,476	0	0	0	0
Variation des arriérés (réduction = -) ³	-483	-1,617	-14	-1,771	-1,755	-1,060	0	-1,011	-45	-24	-13
Erreurs et omissions ⁴	56	0	-97	0	-127	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	2,121	0	1,024	0	963	0	0	0
Possibilité de financement (allègement de dette i	0	0	0	2,121	0	1,024	0	963	0	0	0
Allègement de la dette 3/				2,121	0	1,024	0	963	0	0	0
Allègement dette, pt d'achèvement PPTE ³				15,015	13,406						
Annulation dette, pt d'achèvement PPTE ³				-15,015	-13,406						
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont : tolérance sur la dette extérieure	0										
Pour mémoire :											
PIB nominal	33,739	40,494	39,590	40,494	39,590	45,219	45,219	45,479	52,470	58,782	66,273
PIB nominal hors production Simandou	33,739	40,494	39,590	40,494	39,590	45,219	45,219	45,479	52,470	58,782	66,273

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les intérêts exigibles en 2012 sur la dette de la banque centrale (196 milliards de francs guinéens) enregistrée dans les instances de paiements de 2012 à payer en 2013.² Recettes moins dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure et des investissements financés de l'extérieur.³ Pour 2012, allègement de la dette du Club de Paris pour les arriérés et les échéances exigibles à fin 2011 convenu dans l'accord d'octobre 2012 avec le Club de Paris.

Des conditions similaires sont censées être obtenues des autres créanciers. L'allègement PPTE/ADM est censé être accordé à partir d'octobre 2012.

⁴ Les erreurs et omissions en 2012 reflètent dans une grande mesure les pertes de change sur les recettes minières exceptionnelles détenues sur des comptes en dollars.

Tableau 2b. Guinée: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2008-16

	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
	2008	2009	2010	2011	2012		2013			2014	2015	2016
					Prog.	Est.	Prog.	Budg.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.2	22.9	22.9	24.0	22.8	22.7	24.0	23.6	23.8
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	19.2	20.1	20.2	20.4	19.6	20.6	21.0	21.7
Secteur minier	3.6	3.3	3.8	3.8	4.2	4.1	4.0	4.0	4.0	4.2	4.3	4.4
Secteur non minier	12.1	12.9	11.5	12.9	15.0	16.1	16.2	16.4	15.7	16.4	16.7	17.3
Impôts directs	2.4	3.1	2.7	3.0	3.7	4.5	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	4.0
Impôts indirects	8.7	8.6	8.2	8.5	10.6	10.7	11.5	11.8	11.0	11.7	11.9	12.4
Taxes sur les biens et services	6.0	5.8	5.6	5.6	7.2	7.0	7.7	7.9	7.2	7.9	8.1	8.3
Taxes sur les échanges internationaux	2.7	2.8	2.5	2.9	3.4	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	4.1
Recettes non fiscales	0.9	1.3	0.7	1.4	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	3.7	2.7	3.8	2.4	3.1	3.4	2.6	2.2
Dons-projets	0.5	0.4	0.4	1.2	2.9	1.7	2.8	1.4	1.4	2.9	2.2	1.8
Appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	2.2	0.8	1.0	1.0	1.0	1.7	0.4	0.4	0.4
Dépenses totales et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	28.1	26.1	26.1	25.8	27.8	26.7	25.3	25.5
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	15.6	15.9	15.8	15.9	15.6	15.8	15.9	15.6
Dépenses primaires courantes	10.8	14.4	18.5	14.3	14.3	14.2	14.9	14.5	14.6	14.7	14.7	14.6
Traitements et salaires	4.1	5.0	5.7	5.2	4.9	4.4	5.3	5.0	5.2	5.2	5.2	5.2
Biens et services	4.8	6.1	9.4	5.4	5.6	5.9	5.5	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Subventions et transferts	1.9	3.3	3.4	3.7	3.8	3.8	4.1	3.5	3.5	3.5	3.4	3.3
Intérêts sur la dette	2.6	2.1	2.0	2.0	1.4	1.7	0.9	1.4	1.0	1.2	1.2	1.0
Dette intérieure	1.3	1.5	1.3	1.1	0.8	1.0	0.8	0.8	0.8	1.0	0.9	0.8
Dette extérieure	1.3	0.6	0.7	0.9	0.5	0.7	0.1	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	4.0	7.1	9.1	5.2	11.8	9.6	9.4	9.2	11.4	10.8	9.4	9.8
Financées sur ressources intérieures	1.9	5.8	8.1	2.9	7.0	6.8	4.9	5.7	6.6	5.6	5.9	5.5
Transfert en capital	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.1	1.3	1.0	2.2	4.8	2.8	4.4	3.4	4.7	5.1	3.5	4.2
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.6	1.0	0.8	0.8	0.1	0.1	0.1
Solde budgétaire de base ¹	1.6	-5.5	-12.6	-1.6	-3.6	-2.5	-1.4	-1.4	-3.3	-0.7	-0.6	0.6
Solde global (base engagements)												
Dons exclus	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-9.0	-6.0	-5.9	-5.4	-8.2	-6.1	-4.3	-3.9
Dons inclus	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-5.2	-3.3	-2.1	-3.0	-5.1	-2.7	-1.7	-1.7
Financement	1.3	7.1	14.4	1.3	0.0	3.6	-0.1	3.0	3.0	2.7	1.7	1.7
Financement intérieur (net)	0.8	7.3	14.1	2.0	3.7	3.3	1.3	1.3	1.8	1.1	1.2	0.1
Financement bancaire	2.3	6.1	15.0	-13.0	5.0	3.7	2.0	2.0	2.7	1.0	0.9	0.0
Banque centrale	0.2	6.2	10.7	-13.8	5.0	4.7	2.0	2.0	2.7	1.0	0.9	0.0
Banques commerciales	2.0	-0.1	4.3	0.9	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	-1.5	1.2	-0.9	14.9	-1.3	-0.4	-0.7	-0.7	-0.9	0.1	0.3	0.1
Recettes des privatisations	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-1.6	-0.2	-0.5	0.0	-0.4	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2
Variation des arriérés	-0.1	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des instances de paiement	0.2	0.5	0.1	0.5	-0.8	-0.4	-0.3	-0.3	-0.5	0.0	0.0	0.0
Recettes exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	13.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	1.2	0.1	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.3
Financement extérieur	0.5	-0.2	0.2	-0.7	-3.7	0.3	-1.4	1.7	1.2	1.6	0.6	1.6
Tirages	1.6	0.9	0.7	2.5	3.1	2.4	2.3	2.6	4.0	2.2	1.3	2.4
Amortissement exigible	-3.1	-2.0	-2.2	-3.5	-2.5	-3.8	-1.3	-4.2	-0.5	-0.5	-0.7	-0.8
Allègement de la dette et assistance provisoire PPTE	1.2	0.0	0.5	1.7	0.0	0.0	0.0	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (réduction = -) ²	0.8	0.9	1.3	-1.4	-4.4	-4.4	-2.3	0.0	-2.2	-0.1	0.0	0.0
Erreurs et omissions			-0.4	0.2		-0.3		0.0		0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	5.2	0.0	2.3	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0
Possibilité de financement				0.0	5.2		2.3	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette ²					5.2		2.3	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette au point d'achèvement PPTE ²					37.1	33.9		0.0				
Annulation de la dette au point d'achèvement PPTE ²					-37.1	-33.9		0.0				
Besoin de financement résiduel				0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs guinéens)	20,780	22,133	27,118	33,739	40,494	39,590	45,219	45,219	45,479	52,470	58,782	66,273
PIB nominal excl. Production Simandou (milliards de francs guinéens)	20,780	22,133	27,118	33,739	40,494	39,590	45,219	45,219	45,479	52,470	58,782	66,273

Sources: autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure et des investissements financés de l'étranger.² Pour 2012, allègement de la dette du Club de Paris pour les arriérés et les échéances exigibles à fin 2011, convenu dans l'accord d'octobre 2012 avec le Club de Paris.

Des conditions similaires sont censées être obtenues des autres créanciers. L'allègement PPTE/ADM est censé être accordé à partir d'octobre 2012.

Tableau 3a. Guinée: Comptes de la Banque centrale et des banques de dépôts, 2008–13¹

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012					2013		
					Juin.		Sep.		Déc.		Prog.	Proj.
					Est.	Prog.	Est.	Prog.	Prél.			
Banque centrale												
Avoirs extérieurs nets (Millions de \$EU)	-73	482	241	4,538	3,620	2,462	2,831	1,898	2,867	1,580	2,230	
dont : Réserves internationales nettes (Millions de \$EU)	-226	1,248	1,353	5,281	4,475	3,213	3,752	2,730	3,726	2,437	3,095	
Avoirs intérieurs nets	2,293	3,553	6,739	2,105	2,547	3,756	2,892	4,331	3,513	5,168	4,540	
Crédit intérieur	1,928	3,505	6,491	1,516	1,551	3,032	2,547	3,559	3,418	4,462	4,645	
Créances sur l'administration centrale (net)	2,077	3,450	6,456	1,467	1,481	2,957	2,478	3,476	3,352	4,383	4,573	
Créances sur le secteur privé	9	10	6	9	39	39	42	42	44	42	48	
Engagements envers les banques de dépôt (-)	-208	2	0	1	0	-2	0	-4	0	-8	0	
Créances sur le secteur public	49	42	29	39	30	38	27	45	22	45	24	
Autres postes, net (actifs = +)	365	48	248	589	997	724	345	772	95	707	-105	
Monnaie centrale	2,221	4,035	6,980	6,638	6,167	6,218	5,723	6,229	6,380	6,748	6,770	
Circulation fiduciaire hors banques	1,652	2,120	3,988	3,262	3,762	3,793	3,616	3,104	3,695	3,223	3,984	
Réserves bancaires	537	1,885	2,961	3,276	2,247	2,265	1,908	3,020	2,432	3,411	2,509	
Dépôts	434	1,720	2,839	2,856	1,987	2,004	1,560	2,760	2,037	3,128	2,076	
Réserves obligatoires	289	360	603	1,755	1,597	1,597	1,589	1,943	1,648	2,185	1,775	
Réserves excédentaires	145	1,360	2,236	1,101	390	406	-29	817	389	943	300	
Dont : en devises	102	111	136	200	259	193	175	193	231	199	240	
Encaisse des banques de dépôt	103	164	122	420	260	262	349	260	395	283	433	
Dépôts du secteur privé	32	30	32	100	158	160	198	105	253	114	277	
Banques de dépôts												
Avoirs extérieurs nets	944	609	524	379	1,697	1,698	1,526	1,700	1,599	1,870	1,766	
Réserves bancaires	537	1,885	2,961	3,276	2,247	2,265	1,908	3,020	2,432	3,411	2,509	
Dépôts à la banque centrale	434	1,720	2,839	2,856	1,987	2,004	1,560	2,760	2,037	3,128	2,076	
Encaisse des banques de dépôt	103	164	122	420	260	262	349	260	395	283	433	
Créances sur la banque centrale	208	-2	0	-1	0	2	0	4	0	8	0	
Crédit intérieur	1,690	1,829	3,541	5,425	4,324	5,093	4,868	5,616	4,747	6,454	5,206	
Crédit à l'État (net)	714	699	1,865	2,206	1,962	2,206	1,880	2,206	1,673	2,206	1,673	
Créances sur ent. pub.	1	0	43	58	60	60	46	60	48	60	48	
Créance sur le secteur privé	975	1,129	1,633	3,161	2,303	2,827	2,942	3,351	3,025	4,188	3,484	
Autres postes, net (actifs = +)	-338	-525	-678	-1,104	-1,007	-1,797	-1,081	-1,613	-1,326	-1,926	-1,411	
Engagements envers le secteur privé (dépôts)	3,040	3,795	6,347	7,976	7,261	7,261	7,221	8,728	7,490	9,817	8,070	
<i>Pour mémoire :</i>												
Avoirs extérieurs nets (millions \$EU)	-14	98	40	638	508	355	408	266	411	215	308	
Réserves internationales nettes (millions \$EU)	-44	253	222	759	643	463	541	382	535	331	427	

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 3b. Guinée: Situation monétaire intégrée, 2008-13¹

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2012						2013	
				Juin.	Sep.		Déc.		Prog.	Proj.	
					Prog.	Est.	Prog.	Prél.			
Avoirs extérieurs nets	871	1,091	765	4,917	5,316	4,160	4,357	3,598	4,466	3,450	3,996
Avoirs intérieurs nets	3,853	4,854	9,601	6,421	5,865	7,051	6,678	8,339	6,973	9,704	8,335
Crédit intérieur	3,826	5,331	10,031	6,940	5,875	8,126	7,415	9,180	8,164	10,924	9,851
Créances sur l'administration centrale	2,791	4,149	8,320	3,673	3,443	5,163	4,358	5,682	5,025	6,589	6,246
Créances sur ent. pub.	50	43	72	98	90	97	74	105	70	105	72
Créances sur le secteur privé	984	1,140	1,639	3,170	2,342	2,866	2,983	3,392	3,069	4,230	3,533
Autres postes, net (avoirs = +)	27	-477	-430	-520	-10	-1,073	-737	-841	-1,191	-1,219	-1,516
Masse monétaire au sens large (M2)	4,724	5,945	10,366	11,338	11,181	11,214	11,035	11,937	11,438	13,154	12,331
Monnaie	1,652	2,120	3,988	3,262	3,762	3,793	3,616	3,104	3,695	3,223	3,984
Dépôts	3,072	3,825	6,379	8,076	7,419	7,421	7,419	8,833	7,743	9,931	8,347
Dont : en devises	1,342	1,065	1,371	2,278				2,536	2,698		2,908
	(Variation en glissement annuel, % de M2 en début de période)										
Pour mémoire :											
Avoirs extérieurs nets	14.3	4.7	-5.5	40.1	-13.6	-6.7	-13.0	-11.6	-4.0	-1.2	-4.1
Dont : de la banque centrale	2.1	11.7	-4.1	41.5	-21.6	-18.3	-22.0	-23.3	-14.7	-2.7	-5.6
Avoirs intérieurs nets	24.7	21.2	79.9	-30.7	11.9	5.6	8.6	16.9	4.9	11.4	11.9
Dont : de la banque centrale	5.9	26.7	53.6	-44.7	12.8	14.6	12.1	19.6	12.4	7.0	9.0
Crédit intérieur	22.6	31.9	79.1	-29.8	6.7	10.5	11.7	19.8	10.8	14.6	14.7
Créances nettes sur l'Etat	20.8	28.7	70.2	-44.8	3.1	13.1	9.5	17.7	11.9	7.6	10.7
Crédit au secteur privé	1.9	3.1	8.9	15.0	3.7	-2.7	2.2	2.0	-1.1	7.0	4.1
Masse monétaire au sens large (M2)	39.0	25.9	74.4	9.4	-1.7	-1.1	-4.3	5.3	0.9	10.2	7.8
Monnaie centrale (variation annuelle en pourcentage)	13.8	81.7	73.0	-4.9	-13.9	-9.4	-16.6	-6.2	-3.9	8.3	6.1
Crédit des banques commerciales au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	18.4	15.8	44.6	93.5	19.8	-10.6	8.5	6.0	-4.3	25.0	15.2
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie centrale)	2.1	1.5	1.5	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne)	5.1	4.1	3.3	3.1	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.6	3.8
Vitesse de circulation fdp (PIB/M2fdp)	4.4	3.7	2.6	3.0	3.5	3.5	3.6	3.4	3.5	3.4	3.7
Dollarisation des dépôts	43.7	27.8	21.5	28.2	34.1	...	33.8	...	34.8	...	34.8
Taux de change, francs guinéens pour 1\$EU (fdp)	5,161	4,924	6,079	7,090	6,950	...	6,939	...	6,970
PIB nominal (milliards de francs guinéens)	20,780	22,133	27,118	33,739	39,590	39,380	39,590	39,380	39,590	43,950	45,479
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	4.9	-0.3	1.9	3.9	3.9	4.8	3.9	4.8	3.9	5.0	4.5
Prix à la consommation (variation en pourcentage)	13.5	7.9	20.8	19.0	15.0	13.4	14.4	12.0	12.8	8.7	9.7
PIB nominal (variation en pourcentage)	19.7	6.5	22.5	24.4	17.3	16.9	17.3	16.9	17.3	11.6	14.9

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 4. Guinée: Balance des paiements, 2008–16

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012		2013		2014	2015	2016
					Prog.	Prél.	Prog.	Proj.			
Balance commerciale des marchandises	93	119	-33	-643	-1,428	-1,034	-1,612	-1,070	-2,213	-2,242	-2,272
Exportations, f.à.b.	1,460	1,215	1,372	1,543	1,533	1,510	1,567	1,524	1,605	1,654	1,684
Produits miniers	1,380	1,097	1,261	1,409	1,437	1,378	1,460	1,391	1,470	1,526	1,551
Autres	79	119	111	134	96	131	107	132	134	128	133
Importations, f.à.b.	-1,366	-1,096	-1,405	-2,186	-2,961	-2,543	-3,178	-2,594	-3,818	-3,896	-3,956
Produits alimentaires	-227	-204	-181	-267	-266	-307	-261	-303	-304	-306	-299
Autres biens de consommation	-205	-191	-227	-293	-313	-344	-334	-366	-392	-420	-453
Produits pétroliers	-356	-296	-298	-448	-459	-511	-446	-522	-527	-535	-549
Biens intermédiaires et d'équipement	-579	-405	-698	-1,178	-1,923	-1,381	-2,137	-1,403	-2,595	-2,635	-2,655
Dont : importations des grands projets miniers	-239	-83	-74	-99	-1,188	-395	-1,443	-581	-1,833	-1,941	-1,421
Balance commerciale des services	-337	-259	-333	-495	-652	-783	-698	-482	-651	-535	-550
Exportations de services	107	73	62	77	80	164	82	166	170	175	181
Importations de services	-444	-331	-396	-572	-732	-947	-780	-648	-820	-711	-731
Dont : importations des grands projets miniers	-39	-14	-12	-16	-195	-65	-237	-96	-301	-181	-132
Balance des revenus	-523	-505	-451	-447	-488	-441	-485	-420	-430	-442	-456
Dont : intérêts sur la dette publique	-60	-29	-35	-45	-31	-39	-8	-11	-15	-17	-18
Transferts	290	247	251	536	338	340	348	394	315	355	361
Dont:											
Transferts privés nets	271	247	251	422	291	283	285	289	288	328	334
Transferts officiels	19	0	0	114	47	56	63	106	28	27	27
Compte des transactions courantes											
Transferts officiels inclus	-477	-397	-566	-1,049	-2,230	-1,918	-2,446	-1,578	-2,978	-2,865	-2,916
Hors importations des grands projets miniers	-199	-301	-480	-933	-847	-1,458	-765	-902	-844	-743	-1,363
Transferts officiels exclus	-496	-397	-566	-1,163	-2,277	-1,975	-2,509	-1,684	-3,006	-2,892	-2,944
Compte de capital	27	29	33	778	209	137	185	100	197	148	134
Dont : paiement de Rio Tinto	0	0	0	700	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-210	59	-163	162	1,610	455	2,213	1,379	2,744	2,869	2,765
Public (moyen et long terme)	-66	-50	-78	-49	36	-83	60	215	105	41	122
Prêts-projets	72	43	32	52	107	62	102	209	139	88	179
Financement du programme	0	0	0	76	72	72	39	39	0	0	0
Amortissement exigible	-138	-93	-110	-177	-143	-217	-81	-33	-34	-47	-57
Public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements privés, directs et autres (net)	-162	-193	-277	51	1,322	271	1,887	611	2,322	2,093	1,165
Dont : grands projets miniers	379	138	108	282	1,608	535	2,183	878	2,603	2,379	1,767
Privés (court terme)	18	302	192	160	252	267	266	553	317	735	1,479
Erreurs et omissions	618	555	518	630	0	999	0	0	0	0	0
Solde global	-42	246	-178	521	-411	-328	-48	-99	-37	153	-18
Financement	42	-246	178	-521	382	328	-9	41	-21	-181	18
Variation des réserves officielles nettes	-20	-287	90	-598	310	230	-4	47	-16	-179	19
Dont											
Remboursements FMI ¹	9	-13	0	0	-23	16	0	0	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	-24	-274	90	-598	332	214	-4	47	-16	-179	19
Variation des arriérés ¹	54	40	65	-74	-251	-250	-146	-139	-5	-3	-1
Allègement de la dette	8	1	22	150	301	348	141	133	0	0	0
Assistance PPTE intérimaire	4	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Allègement dette, point d'achèvement PPTE ¹					2,151	1,902					
Annulation dette, point d'achèvement PPTE ¹					-2,130	-1,902					
Besoin de financement	0	0	0	0	29	0	58	58	58	29	0
Pour mémoire :											
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)											
Transferts officiels inclus	-11	-9	-11	-20	-39	-34	-39	-25	-47	-42	-39
Hors importations des grands projets miniers	-4	-6	-10	-18	-15	-26	-12	-14	-13	-11	-18
Transferts officiels exclus	-11	-9	-11	-22	-40	-35	-40	-27	-47	-42	-40
Solde global (pourcentage du PIB)	-1	5	-4	10	-7	-6	-1	-2	-1	2	0
Exportations en pourcentage du PIB	35	28	29	31	28	30	26	27	28	27	25
Exportations en pourcentage du PIB	-40	-31	-37	-53	-64	-62	-63	-52	-73	-68	-63
Réserves brutes disponibles (millions de \$EU)	70	114	124	851	519	637	523	590	605	784	765
Réserves brutes disponibles (mois d'import.)	1	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3
PIB nominal (millions de \$ EU)	4,517	4,635	4,929	5,124	5,744	5,632	6,237	6,273	6,348	6,798	7,363
Monnaie nationale pour 1 dollar EU	4,600	4,775	5,502	6,584	...	7,030

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹Pour 2012, allègement de la dette du Club de Paris pour les arriérés et les échéances exigibles à fin 2011, convenu dans l'accord d'octobre 2012 avec le Club de Paris. Des conditions similaires sont censées être obtenues des autres créanciers bilatéraux. L'allègement PPTE/IADM est censé être accordé à partir d'octobre 2012.

Tableau 5. Guinée: Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2012–13^{1,2}

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2012										2013			
	Jun. Réel	Sep.				Déc.				Mars Objectifs indicatifs	Juin CR	Sep. Objectifs indicatifs	Déc. CR	
		Objectifs indicatifs	Ajusté ¹	Est.	Etat d'exécution	CR	CR	Etat d'exécution	Ajusté ¹					Est.
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde budgétaire de base (plancher)	60	-1,005	-984	8	Atteint	-1,469	-1,436	-982	Atteint	-238	-475	-1,115	-1,486	
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond)	2,471	3,756	3,802	2,892	Atteint	4,331	4,283	3,513	Atteint	4,645	4,959	4,596	4,540	
Financement bancaire intérieur de l'État (plafond)	315	1,490	1,536	555	Atteint	2,010	1,962	1,470	Atteint	340	680	1,069	1,221	
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plancher); millions de \$EU ³	643	463	379	541	Atteint	382	250	535	Atteint	363	344	458	427	
Nouvelle dette ext. non concessionnelle à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond); millions de \$EU ^{4,5}	0	0	0	0	Atteint	0	0	10	Non atteint	363	363	363	363 ⁷	
Encours de la dette ext. à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond); millions de \$EU ⁵	0	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁵	0	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁶	2,341	2,700	2,700	2,673	Non atteint	4,069	4,069	4,197	Atteint	1,105	2,367	3,077	4,200	
Postes pour mémoire :														
Monnaie centrale	6,195	6,218	6,218	5,723	Atteint	6,229	6,229	6,380	Non atteint	6,424	6,619	7,028	6,770	

Sources : autorités guinéennes ; projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les facteurs d'ajustement figurent dans le Protocole d'accord technique (PAT).

² Flux pour les critères budgétaires et stocks à fin décembre 2012 pour les critères monétaires et relatifs à la dette extérieure.

³ Calcul effectué avec les taux de change du programme.

⁴ Dette extérieure contractée ou garantie sans élément don équivalent à 35% ou plus, calculée avec un taux

d'actualisation basé sur les taux d'intérêt commerciaux de l'OCDE. Hors emprunts auprès du FMI.

⁵ Critère de réalisation permanent.

⁶ Les secteurs prioritaires sont l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales et les travaux publics (définis dans le PAT).

⁷ Plafond des prêts obtenus de l'EXIMBANK de la Chine (334,65 millions \$EU), de la CEDEAO (10,53 millions \$EU) et de l'OFID (17 millions \$EU).

Ces prêts ont été contractés en 2012-13 et sont entrés en vigueur à partir de la fin 2012.

Tableau 6. Guinée: Besoins et sources de financement extérieur, 2012–16

(Millions de \$EU)

	2012	2013		2014	2015	2016
	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins de financement bruts	2,170	2,729	1,797	3,049	3,120	2983
Déficit extérieur courant	1,975	2,509	1,684	3,006	2,892	2944
Solde du compte de capital	-41	-12	-12	-12	0	0
Amortissement de la dette	217	81	33	34	47	57
Variation des arriérés (net) ¹	250	146	139	5	3	1
Accumulation des réserves brutes	-214	4	-47	16	179	-19
Remboursements FMI ¹	-16	0	0	0	0	0
2. Financement disponible	2,170	2,672	1,739	2,991	3,091	2983
Investissements directs étrangers (nets)	538	2,153	1,164	2,639	2,828	2643
Décaissements identifiés	286	377	443	352	263	340
Dons	152	237	194	213	176	161
Projet	96	173	88	185	148	134
Programme	56	63	106	28	27	27
Prêts	134	141	248	139	88	179
Projet	62	102	209	139	88	179
Programme	72	39	39	0	0	0
Autres flux	999	0	0	0	0	0
Allègement de la dette 1	348	141	133	0	0	0
Allègement de la dette au point d'achèvement PPTE 1	1,902					
Annulation de la dette au point d'achèvement PPTE 1	-1,902					
3. Financement résiduel	0	58	58	58	29	0
Dont : décaissement FEC		58	58	58	29	0

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris pour les arriérés et échéances exigibles à fin 2011, convenu dans l'accord d'avril 2012 avec le Club de Paris. Des conditions similaires sont censées être obtenues des autres créanciers. L'allègement PPTE/IADM est censé être accordé à partir d'octobre 2012.

Tableau 7. Guinée: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–25

(millions de DTS, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
								Projections					
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants													
Encours des crédits	37.22	37.22	37.22	37.22	35.39	27.54	20.2	12.85	5.51	0	0	0	0
Pourcentage de la quote-part	34.76	34.76	34.76	34.76	33.04	25.71	18.86	12	5.14	0	0	0	0
Remboursement du principal	0	0	0	0	1.84	7.85	7.34	7.34	7.34	5.51	0	0	0
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.1	0.1	0.1	0.09	0.07	0.05	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01
Obligations envers le FMI découlant des tirages futurs au titre du nouvel accord FEC													
Encours des crédits	36.72	73.44	91.80	91.80	91.80	89.96	80.78	64.26	45.90	27.54	11.02	1.84	0.00
Pourcentage de la quote-part	34.32	68.64	85.79	85.79	85.79	84.07	75.50	60.06	42.90	25.74	10.30	1.72	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	0	1.84	9.18	16.52	18.36	18.36	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0	0	0.22	0.23	0.23	0.23	0.22	0.18	0.14	0.09	0.05	0.01	0
Obligations totales basées sur les crédits existants et futurs													
Encours des crédits	73.94	110.66	129.02	129.02	127.19	117.5	100.98	77.11	51.41	27.54	11.02	1.84	0
Pourcentage de la quote-part	69.04	103.33	120.47	120.47	118.76	109.71	94.29	72	48	25.71	10.29	1.71	0
Pourcentage des réserves ext. brutes disponibles	18.86	27.50	24.77	25.29	20.39	17.12	13.53	10.06	6.51	3.38	1.30	0.21	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	1.84	9.68	16.52	23.87	25.7	23.87	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.33	0.33	0.33	0.32	0.28	0.23	0.17	0.1	0.05	0.02	0.01
Total des paiements au FMI	0.01	0.01	0.33	0.33	2.17	10	16.81	24.1	25.87	23.97	16.58	9.2	1.84
En % des exportations de biens et de services	0.00	0.00	0.03	0.03	0.10	0.31	0.39	0.49	0.49	0.41	0.28	0.16	0.03
En % du service de la dette publique extérieure	0.03	0.03	0.78	0.69	4.22	15.70	23.09	28.59	31.02	36.49	24.75	14.22	2.85
<i>Pour mémoire :</i>													
Achats futurs	36.72	36.72	18.36										
Exportations de biens et services (millions de \$EU)	1689.67	1774.53	1829.39	1865.29	3226.36	4877.67	6474.80	7418.53	8022.87	8698.94	8767.60	8841.30	8920.90

Sources : autorités guinéennes ; projections des services du FMI.

Tableau 8. Guinée: Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord FEC, 2012–15

Pourcentage quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
17.1	18.36	23 février 2012	Décaissé après l'approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
17.1	18.36	25 septembre 2012	Décaissé après la conclusion de la 1ère revue de l'accord FEC par le Conseil d'administration.
17.1	18.36	20 mai 2013	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2012 et conclusion de la 2ème revue de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 août 2013	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2013 et conclusion de la 3ème revue de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 février 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux de décembre 2013 et conclusion de la 4ème revue de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 août 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux de juin 2014 et conclusion de la 5ème revue de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux de décembre 2014 et conclusion de la 6ème revue de l'accord FEC.
120.0	128.52	Total	

Source : services du FMI.

APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION

Conakry, le 3 mai 2013

BANQUE CENTRALE DE LA
REPUBLICQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

A

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention

Madame la Directrice générale,

1. **Au nom du gouvernement de la Guinée, nous aimerions vous tenir informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre programme appuyé par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).** Depuis la première revue du programme en septembre dernier, des politiques budgétaire et monétaire prudentes ont contribué à une baisse supplémentaire de l'inflation. Le taux de change est resté stable et la situation de nos réserves internationales est satisfaisante. La croissance économique a été affectée négativement par l'arrêt de l'usine de production d'alumine et, vers la fin de l'année, par le ralentissement des investissements dans un grand projet minier ; elle a tout de même atteint presque 4% en 2012.
2. **La mise en œuvre des politiques et mesures du programme se poursuit de façon satisfaisante.** Des progrès importants ont été faits en matière de réformes structurelles, malgré des retards enregistrés au niveau de certaines mesures. Les critères de réalisation quantitatifs de fin décembre 2012 ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu relatif à l'obligation de ne pas contracter de nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme. Quatre de tels emprunts ont été contractés, dont trois en raison de faiblesses de capacités dans la gestion de la dette extérieure ; ils sont relativement faibles, avec un montant total d'environ 28 millions de dollars EU. Le quatrième emprunt est plus important, avec un montant de 335 millions de dollars EU. Il est destiné au financement du projet de barrage hydroélectrique de Kaléta, dont l'évaluation a démontré un rendement économique très élevé et qui permettra de combler le déficit énergétique du pays, d'exporter de l'électricité dans les pays voisins et d'accélérer la croissance. Cet emprunt, qui était considéré concessionnel à la conclusion des négociations de l'accord au début de décembre 2012, est devenu non concessionnel à sa date de signature en janvier 2013, à la suite du changement du taux d'intérêt de référence utilisé pour calculer l'élément don, intervenu le 15 décembre 2012. Des mesures correctives ont été prises pour renforcer la gestion de la dette afin de s'assurer que les nouveaux emprunts sont conformes au programme. L'impact de la non-concessionnalité de ces emprunts sur la viabilité de la dette extérieure est marginal. Sur cette base, nous demandons une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme.
3. **Le deuxième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, ci-joint, présente les objectifs et politiques du gouvernement pour 2013.** Les politiques s'appuient sur les

progrès réalisés en 2011–12 et sont conformes aux objectifs du troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2013–15) qui vient d’être approuvé par le gouvernement, et du Plan Quinquennal de Développement 2011–15. Nos objectifs à moyen terme demeurent de faire reculer la pauvreté qui a augmenté au cours de la dernière décennie, de développer les ressources abondantes de notre pays, et de promouvoir une croissance économique inclusive. Pour 2013, nous maintiendrons des politiques budgétaire et monétaire prudentes en vue de réduire le taux d’inflation à un chiffre. Plusieurs réformes structurelles, notamment dans le secteur minier et en matière d’incitations aux investissements, seront finalisées en 2013 tandis que d’autres, comme la restauration de la viabilité du secteur de l’électricité, seront accélérées.

4. **Le gouvernement demande la modification du critère de réalisation du programme relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme.** Le changement demandé limitera le montant total des prêts non-concessionnels à celui des quatre prêts déjà contractés indiqués ci-dessus. Dans ce cadre, le gouvernement maintient son engagement à ne mobiliser que des dons et des emprunts concessionnels pour le financement de son programme. Le critère de réalisation modifié pour fin juin 2013 et les critères de réalisation pour fin décembre 2013 sont inclus dans le tableau 1 du présent supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

5. Eu égard à la bonne performance enregistrée dans la mise en œuvre du programme, ainsi qu’aux politiques et mesures contenues dans le présent **supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière**, le gouvernement sollicite la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FEC et un troisième décaissement de 18,36 millions de DTS (17,1% de la quote-part) au titre de l’accord FEC.

6. **Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans le présent supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière permettront d’atteindre les objectifs du programme.** Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s’avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l’adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice générale du FMI, avant d’adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s’engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l’exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

7. **Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière et le Protocole d’accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI** relatif à la deuxième revue du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la FEC.

8. Veuillez agréer, **Madame la Directrice générale**, l’expression de notre haute considération.

/s/
Louncény NABÉ
Gouverneur de la Banque centrale
de la République de Guinée

/s/
Kerfalla YANSANÉ
Ministre d’Etat chargé de
l’Economie et des Finances

Pièces jointes: - Deuxième Supplément à la Déclaration de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

PIECE JOINTE 1. SUPPLEMENT A LA DECLARATION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

Conakry, le 3 mai 2013

Ce deuxième supplément à la Déclaration de politique économique et financière du 11 février 2012 rend compte de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI depuis la première revue du programme en septembre 2012. Il énonce également les principales politiques et mesures du programme pour 2013.

INTRODUCTION

1. **Après avoir atteint en septembre 2012 le point d'achèvement de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), le gouvernement du Président Alpha Condé a poursuivi ses efforts de consolidation de la stabilité macroéconomique et de renforcement des réformes structurelles.** Les données de fin décembre 2012 montrent que la performance macroéconomique a été maintenue en dépit d'un ralentissement de la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB). Tous les critères de réalisation quantitatifs du programme à fin décembre 2012 ont été respectés, sauf un. Les réformes structurelles ont considérablement progressé, malgré des retards dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures constituant des repères structurels.

2. **Le programme du gouvernement s'inscrit dans le cadre du Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et du Troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III), portant sur la période 2013–15 et approuvé par le Gouvernement fin avril 2013.** Après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE et la conclusion favorable de la deuxième revue de leur programme triennal, le gouvernement et le peuple de Guinée poursuivront la mise en œuvre de politiques prudentes, conformément au DSRP III.

RESULTATS MACROECONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2012

A. Évolution macroéconomique récente

3. **La très bonne performance enregistrée au premier semestre 2012 dans le cadre du programme s'est confirmée au second semestre de l'année¹.** La croissance du PIB réel s'est maintenue autour de 4% en 2012, au même niveau qu'en 2011, comparé à un objectif du programme de 4,8%. Ce retrait de la croissance par rapport à l'objectif s'explique surtout par la faiblesse de la relance du secteur minier, à la suite de l'arrêt de la production d'alumine de l'usine de

¹L'évolution au cours du premier semestre 2012 est décrite dans le supplément à la Déclaration de politique économique et financière du Rapport des services du FMI, n°12/301, 11 septembre 2012.

Fria et du ralentissement des investissements dans les principaux grands projets miniers, notamment le projet de minerai de fer de Simandou et le projet d'alumine de la « Guinée Alumina Corporation ». La production agricole a continué de s'améliorer sous l'effet positif de l'appui du gouvernement au monde rural, même si le taux de croissance a été plus faible que prévu à cause des retards dans la mise en place d'un nouveau système d'appui à la campagne agricole. L'activité économique a aussi été freinée par les retards pris dans la rénovation des centrales électriques de Conakry (Tombo) et dans la mise en réseau des nouvelles capacités de production électrique acquises par le gouvernement dans le cadre du plan de redressement du secteur de l'électricité.

4. **L'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse en se situant à 12, 8% en décembre 2012 en glissement annuel (soit 15, 2% en moyenne annuelle), par rapport à un objectif du programme de 12% et au taux de 19% enregistré fin décembre 2011.** Le recul de l'inflation s'explique par la mise en œuvre de mesures d'assainissement des finances publiques, une politique monétaire rigoureuse et l'amélioration de la production rizicole, ainsi que par des mesures gouvernementales pour faciliter l'approvisionnement des populations en biens de première nécessité. Les politiques monétaires et de change ont permis de stabiliser la masse monétaire à son niveau de fin 2011. Le taux de change effectif réel s'est apprécié par rapport aux principales devises tandis que la prime sur le marché des changes a disparu, et les réserves internationales de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) représentaient fin décembre 2012 l'équivalent de plus de 3 mois d'importations.

5. **Les critères de réalisation du programme appuyé par la FEC à fin décembre 2012 ont tous été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu relatif au plafond zéro sur de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (Tableau 1).** La forte performance des recettes budgétaires et la poursuite du système de gestion des dépenses sur base caisse ont permis de maintenir le déficit de base du budget de l'Etat à 2,5% du PIB, comparé à un objectif du programme de 3,6% du PIB, malgré un manque à gagner sur les recettes pétrolières. Cela a facilité le respect du critère de réalisation relatif au crédit bancaire net à l'Etat – avec un remboursement net de bons du trésor de près de 400 milliards de francs guinéens (près de 1% du PIB) – et celui relatif aux avoirs intérieurs nets de la BCRG. Le critère de réalisation relatif aux réserves internationales nettes de la BCRG a été largement atteint.

6. **Le critère de réalisation relatif au plafond zéro sur de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été respecté en raison de quatre nouveaux emprunts dont les éléments de dons ont été inférieurs au minimum de 35% requis par le programme.** Ces quatre emprunts non concessionnels sont les suivants :

- un important emprunt auprès d'Eximbank de Chine (335 millions de dollars EU) pour financer le barrage hydroélectrique de Kaléta. Cet emprunt, considéré comme concessionnel au moment de la rédaction du contrat début décembre, ne l'était plus au moment de sa signature en janvier 2013, suite à la diminution des taux d'intérêt de référence du FMI le 15 décembre 2012, qui a fait baisser l'élément don de l'emprunt à 33,2%.
- trois petits emprunts, dont deux contractés par le gouvernement auprès du Fonds de l'OPEP en mars 2012 et en janvier 2013 pour le financement de projets d'agriculture (10 millions de dollars EU) et d'eau (7 millions de dollars EU), et un emprunt de 10,53 millions de dollars EU

contracté auprès de la Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en août 2012, pour financer des projets de réhabilitation du réseau de distribution électrique ; tous trois ont des éléments dons compris entre 21 et 30%.

7. **Le gouvernement demande une dérogation pour non respect de ce critère de réalisation, compte tenu de ces quatre prêts.** Les projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la distribution d'électricité sont en effet importants pour le bien-être des populations rurales ; les montants concernés sont par ailleurs relativement faibles et le taux de concessionnalité inférieur au minimum de 35% a un impact minime sur la viabilité de la dette extérieure. Le projet de Kaléta et le projet de réhabilitation et d'extension du réseau de distribution électrique ont des taux de rentabilité très élevés et sont utiles pour la croissance et la réduction de la pauvreté. De plus, le projet de Kaléta est d'une importance capitale pour l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, puisque 30% de sa production est destiné à l'exportation vers les pays voisins. Le gouvernement a pris des mesures correctrices pour assurer que les emprunts extérieurs soient désormais conformes aux dispositions du programme : i) le Ministre de l'Economie et des Finances a institué en avril 2013 une commission de surveillance de la dette publique (action préalable au titre du programme appuyé par la FEC) pour garantir notamment que les emprunts extérieurs comportent un élément don d'un minimum de 35% avant d'être proposés à la signature, et ii) la Direction de la Dette du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) bénéficie d'une assistance technique financée par l'Union Européenne ainsi que d'une formation de ses agents qui sera dispensée par le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest).

B. Exécution budgétaire

8. **La politique budgétaire a maintenu pour objectif en 2012 d'éviter le financement par la banque centrale,** en dehors de l'utilisation des dépôts provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011. Les mesures à cet égard ont été axées sur l'accroissement des recettes tout en continuant à gérer les dépenses sur base caisse.

9. **Les recettes de l'Etat ont dépassé les prévisions de plus de 0,9% du PIB, sous l'effet conjugué de hausses des taux d'imposition, de mesures administratives et d'importants efforts de recouvrement.** En matière d'imposition directe, le recouvrement d'arriérés à la suite des contrôles fiscaux réalisés sur les exercices 2009 à 2012 a joué un rôle important. Les recettes provenant de la retenue à la source sur les revenus non salariaux ont augmenté suite à la hausse du taux (de 10 à 15%) et en raison du nombre élevé d'expatriés dans le secteur minier assujettis à cette taxe. La régie des douanes a dépassé son objectif de recettes malgré les pertes accumulées sur les taxes pétrolières (les prix à la pompe sont restés constants alors que les coûts d'importation ont augmenté, l'écart étant comblé par une baisse du taux, d'où des pertes estimées à 1,8% du PIB en 2012). Les grandes mesures administratives ont porté sur i) le recours croissant au prélèvement de taxes douanières sur la valeur marchande des importations plutôt que selon une évaluation forfaitaire par conteneur, ii) l'harmonisation des opérations de dédouanement au port et aux postes frontières terrestres pour réduire les fuites, et iii) un contrôle strict des exonérations fiscales pour les entreprises admises à bénéficier d'avantages au titre du Code des investissements. Toutefois, un certain nombre de problèmes ont subsisté : i) même si l'apurement des remboursements de crédits de TVA a débuté au second semestre 2012, le Trésor public tarde encore à rembourser ces crédits

aux sociétés minières, qui à leur tour ont commencé à ne plus respecter leurs obligations en matière de TVA, et ii) l'élargissement de l'assiette de la TVA a buté sur le retard pris dans la mise en place du service des moyennes entreprises.

10. **Les dépenses ont été inférieures aux prévisions budgétaires.** Des économies ont pu être réalisées au niveau de la masse salariale grâce à la mise à la retraite d'un grand nombre de militaires, au report de l'entrée en vigueur de certains statuts particuliers de l'administration publique, à la poursuite de l'assainissement du fichier des fonctionnaires, et à une meilleure gestion des nouveaux recrutements. La liste des bénéficiaires de bourses de l'enseignement supérieur a commencé à être assainie, réduisant les dépenses de subventions. Les dépenses d'investissement ont été nettement inférieures aux prévisions, en raison essentiellement d'une modification du contrat d'achat pour les nouvelles centrales thermiques et du report de projets de construction et de rénovations de casernes militaires.

C. Evolution monétaire, du taux de change et de la dette extérieure

11. **En 2012, la BCRG a poursuivi sa politique monétaire axée sur la baisse continue de l'inflation et la stabilité du taux de change.** Le taux d'intérêt directeur de la banque centrale et le coefficient de réserves obligatoires sont restés inchangés, à 22%. Dans l'objectif de consolider le marché officiel des changes, la banque centrale a continué à organiser des séances hebdomadaires d'enchères de devises, en vendant un montant total de 251,6 millions de dollars EU en 2012, soit une réduction nette de liquidités de 1.728 milliards de francs guinéens (GNF). Même si d'après les indicateurs, les taux d'intérêt du système bancaire ont baissé, le crédit bancaire au secteur privé a régressé en 2012 (de 4,3%, contre une progression de 94% en 2011). Cela s'explique en partie par le remboursement de crédits, à la suite d'une substitution des financements extérieurs par des financements intérieurs pour les importations de produits pétroliers en 2011, ainsi que par la réduction considérable des liquidités bancaires. La masse monétaire s'est stabilisée par rapport à fin décembre 2011, indiquant que l'objectif de la politique monétaire d'éponger l'excédent de liquidité dans l'économie est en train de se réaliser. Le franc guinéen s'est apprécié par rapport au dollar EU de 1,7%, tandis qu'il s'est déprécié de 0,6% par rapport à l'euro en 2012. L'amélioration de l'offre de devises sur le marché se manifeste également par la forte baisse du différentiel moyen entre le marché officiel et le marché parallèle, qui est passé de près de 11% en juin 2011 à pratiquement néant en 2012.

12. **La Guinée commence à tirer les fruits de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en septembre 2012.** Au mois d'octobre 2012, les créanciers du Club de Paris ont conclu avec le gouvernement un accord d'annulation de 99% de la dette publique extérieure éligible à des conditions exceptionnellement favorables. Plusieurs accords bilatéraux au titre de l'accord d'octobre 2012 ont été signés ces derniers mois, notamment avec le gouvernement des Etats-Unis qui a annulé 100% des arriérés et de l'encours de la dette de la Guinée à janvier 2013. Au début du mois de février 2013, un accord a été conclu avec la France qui a effacé 100% de la dette, à l'exclusion des créances admissibles à la transformation en contrats de désendettement et de développement (C2D). Deux C2D ont en effet été proposés, portant sur un montant total de 171 millions d'euros correspondant au futur service de la dette concernée, qui sera transformé en dons destinés à des projets de développement. Les discussions sont engagées avec d'autres créanciers officiels bilatéraux et des créanciers commerciaux pour obtenir une restructuration de la

dette à des conditions comparables. Du côté des créanciers multilatéraux, à la suite de la Banque mondiale et du FMI, la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement ont consenti à l'annulation de l'encours de la dette, début novembre 2012, au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Concernant les créanciers commerciaux, le gouvernement a poursuivi ses discussions dans la droite ligne de la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de démarche concertée avec ces derniers.

D. Mise en œuvre des réformes structurelles

13. **Le gouvernement a continué d'assurer la mise en œuvre et le suivi des réformes structurelles au plus haut niveau, en les examinant de manière régulière en Conseil des ministres présidé par le Premier Ministre.** Il a ainsi été possible de coordonner et d'exécuter rapidement un programme ambitieux de réformes structurelles et de respecter la majorité des repères structurels du programme. Les projets d'amendements techniques au Code minier de 2011 ont été soumis au Conseil National de Transition (CNT) en mars 2013 et adoptés en avril, le retard étant dû aux consultations plus longues que prévues avec le secteur minier et la société civile ; l'adoption et la publication des décrets d'application du nouveau code minier et de la convention minière type devraient intervenir très prochainement. Néanmoins, des retards ont été enregistrés dans la réalisation d'un certain nombre de repères structurels, dont la plupart devraient être rattrapés au premier semestre 2013. Le gouvernement a décidé que le mécanisme d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers (repère structurel continu à compter du 1^{er} janvier 2013) ne pourrait pas être mis en œuvre en raison du contexte social défavorable.

14. **Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son important programme de renforcement de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques.** Fin septembre 2012, il a adopté un programme d'investissement public triennal glissant sur 2013–15 (PIP), avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Ce PIP a servi de base pour la préparation des dépenses d'investissement du budget 2013. A la suite de la promulgation, le 6 août 2012, de la loi organique relative aux lois de finances (LORLF), préparée en collaboration avec le département des finances publiques du FMI, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réforme de la gestion des finances publiques. Il a, notamment: (i) promulgué un nouveau Code des marchés publics ; (ii) signé un nouveau décret portant sur le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) et entrepris de préparer un manuel de procédures en matière de gestion budgétaire et de comptabilité publique, ainsi qu'un décret sur la gouvernance et la transparence dans la préparation et l'exécution du budget ; (iii) créé un nouveau service des moyennes entreprises au sein de la Direction nationale des impôts et élargi la collecte de la TVA aux moyennes entreprises ; et (iv) signé un accord-cadre entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances actualisant la convention de titrisation de 2010. Le gouvernement a aussi consolidé l'opérationnalisation du compte unique du Trésor, avec l'assistance du FMI, et lancé un audit des arriérés de paiements intérieurs, avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD). Il a enfin renforcé le processus de clôture des comptes de l'Etat au 31 décembre 2012 en mettant en vigueur de nouvelles instructions de clôture transmises à l'ensemble du réseau comptable.

15. **La Banque centrale a poursuivi sa politique de renforcement et d'approfondissement du secteur financier.** Un nouveau projet de loi bancaire a été adopté par le gouvernement en décembre 2012 et soumis au CNT. La BCRG a commencé à mettre en place une centrale des incidents de paiement, avec le concours de la Banque de France, pour améliorer les moyens de paiement, a assuré la diffusion des nouvelles instructions sur les institutions de micro-finance et renforcé la réglementation dans le secteur des assurances. Avec l'assistance technique d'AFRITAC Ouest, la BCRG a aussi continué à intensifier la surveillance des banques et des institutions de micro-finance, avec notamment le recrutement de 16 jeunes inspecteurs fin 2012. Il a été décidé de placer la Banque africaine de développement agricole et minier (BADAM) en liquidation judiciaire et de lui retirer l'agrément. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes du FMI de janvier 2012, le nouvel auditeur indépendant de la BCRG a certifié les statistiques monétaires utilisées pour l'évaluation des résultats au titre du programme au 30 juin 2012.

MISE EN ŒUVRE DU DSRP II PROLONGÉ POUR 2011–12 ET ADOPTION DU DSRP III POUR 2013–15

16. **Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre un programme d'urgence de lutte contre la pauvreté, sur la base du Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II).** Ce document, qui couvrait initialement la période 2007–10, a été prolongé à 2011–12 pour permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs non réalisés sous le régime militaire de 2009–10. Le Plan Quinquennal de Développement pour 2011–15 adopté par le gouvernement est conforme au DSRP II prolongé. Il comporte un programme d'investissements publics prioritaires, notamment en matière d'infrastructures, mais aussi dans les secteurs des mines, de l'industrie, de l'eau et de l'énergie, du tourisme, de l'éducation et de la santé. Le rapport annuel de mise en œuvre du DSRP II pour l'année 2011, communiqué au FMI et à la Banque mondiale en mai 2012, fait ressortir l'accroissement continu des dépenses dans ces secteurs prioritaires.

17. **Le DSRP III, portant sur 2013–15, a été finalisé et adopté par le gouvernement en avril 2013, à l'issue d'ateliers régionaux et nationaux de validation.** Ce document a été préparé dans le cadre d'une démarche participative très inclusive qui a fait intervenir des parties prenantes des régions, des communes et des collectivités locales de Guinée, de même que des représentants de la société civile, des syndicats, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, ainsi que le gouvernement et le CNT. Il est structuré en deux grandes parties. La première présente l'état des lieux avec un diagnostic de la pauvreté et un bilan des leçons tirées de la mise en œuvre des DSRP I et II. La seconde expose la vision du gouvernement et les stratégies sectorielles organisées selon six axes : (i) stabilité macroéconomique ; (ii) réformes de la gouvernance et des institutions ; (iii) développement des infrastructures économiques ; (iv) développement rural ; (v) développement minier et industriel et (vi) développement du capital humain. Le DSRP III décline un processus de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions prioritaires, ainsi qu'un programme de communication et des mécanismes d'évaluation des impacts de la stratégie sur les conditions de vie des populations guinéennes, dans la perspective des objectifs du millénaire pour le développement.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2013

18. **Le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre rigoureuse des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles de son programme à moyen terme appuyé par la FEC**, afin de libérer l'énorme potentiel économique du pays et de soutenir une croissance forte, durable et diversifiée. Il entend utiliser les économies issues de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE ainsi que le reste des ressources provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011 disponibles dans le Fonds spécial d'investissement, pour financer des programmes de dépenses prioritaires élaborés avec l'aide des partenaires au développement, notamment en faveur du secteur de l'énergie, des infrastructures de base et des dépenses sociales.

A. Perspectives macroéconomiques pour 2013

19. **Malgré la persistance de la crise économique mondiale et d'autres risques, les perspectives macroéconomiques de la Guinée demeurent favorables pour 2013.** La croissance de la production agricole, surtout du riz, devrait rester forte et le secteur minier sera amené à se développer grâce à la reprise escomptée de la production d'alumine à partir du second semestre. L'objectif de taux de croissance réelle du PIB est de 4,5% pour 2013. Néanmoins, d'importantes incertitudes existent face aux retards pris dans le grand projet minier de Simandou et à l'impact des élections législatives sur les investissements. Le gouvernement a pour objectif de réaliser de nouveaux investissements publics prioritaires dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, en mobilisant notamment l'appui budgétaire ciblé du gouvernement des Emirats Arabes Unis. Le financement par l'Union Européenne, qui dépend de la tenue des élections législatives aujourd'hui prévues le 30 juin 2013, devrait s'accroître au second semestre. En matière d'inflation, l'objectif est de réduire le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation à 9,7% en glissement annuel d'ici décembre 2013, ce qui correspondra à un taux annuel moyen de 11,2 %. Compte tenu des fortes hausses de salaires accordées en 2012–13, il sera indispensable de suivre des politiques budgétaire et monétaire prudentes pour atteindre cet objectif. Les réserves de change de la Banque centrale devront être équivalentes à un minimum de 2,9 mois d'importation d'ici fin 2013.

B. Politique budgétaire

20. **La politique budgétaire maintiendra pour objectif en 2013 d'éviter le financement bancaire net de l'État, en dehors du recours aux dépôts provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011.** Le budget 2013 a été approuvé par le CNT en décembre 2012, en ligne avec le programme; les projections actualisées indiquent que les objectifs restent dans l'ensemble atteignables. Les dépenses prioritaires bénéficieront des économies sur le service de la dette extérieure obtenues grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE et à l'IADM. Le déficit de base du budget de l'État devrait se creuser, de 2,5% du PIB en 2012 à 3,3% du PIB en 2013. Ce taux correspond à l'objectif initial du programme de 1,4% du PIB pour 2013, après ajustement pour tenir compte du financement extérieur net supplémentaire (en particulier du nouvel appui budgétaire des Emirats Arabes Unis et de l'allègement de dette plus important que prévu) et du report de 2012 à 2013 des dépenses qui seront financées par le reliquat des recettes minières exceptionnelles de 2011. L'utilisation des ressources du Fonds spécial d'investissement

(FSI) —250 millions de dollars— sera échelonnée sur 2013-15 pour assurer un niveau suffisant d'investissement public avant l'augmentation escomptée des recettes minières dans la seconde partie de cette décennie. Le financement extérieur sera conforme à l'objectif de maintien de la viabilité de la dette après l'atteinte du point d'achèvement.

21. **Les recettes budgétaires sont projetées en légère baisse, de 20,1% du PIB en 2012 à 19,6% du PIB en 2013.** Ces projections reposent sur l'hypothèse d'une poursuite des importants efforts de recouvrement mais aussi sur la persistance de pertes sur les taxes pétrolières (estimées à 0,7% du PIB) en raison du retard pris pour aligner les prix des carburants sur les coûts d'importation. Les principales mesures sont les suivantes : i) annulation des avantages fiscaux pour les entreprises qui ne respectent plus leurs obligations au titre du Code des investissements ; ii) mise en place récemment du service des moyennes entreprises au sein de la Direction nationale des impôts (DNI) et élargissement de la collecte de la TVA aux moyennes entreprises ; et iii) apurement du stock des crédits de TVA d'ici fin septembre 2013— le rétablissement du système de remboursement de ces crédits devrait contribuer à inciter les contribuables, notamment dans le secteur minier, à collecter et payer cette taxe.

22. **Le gouvernement entend instaurer un mécanisme d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers d'ici août 2013 (repère structurel).** Même si le gouvernement est bien conscient de l'importance d'éviter d'abondantes subventions des produits pétroliers, il ne dispose pas encore des instruments nécessaires pour protéger les plus démunis contre les hausses des prix pétroliers. Il a pour le moment décidé d'intensifier ses efforts de recouvrement d'autres recettes pour compenser les pertes sur les taxes pétrolières. Toutefois, ces pertes ont été substantielles et diminuent d'autant les ressources disponibles pour les dépenses dans les secteurs prioritaires, tels que l'éducation et la santé, qui bénéficient aussi aux groupes les plus vulnérables de la population. La Guinée compte élaborer une stratégie cadre de protection sociale qui pourrait permettre d'ajuster les prix pétroliers tout en atténuant l'impact sur la pauvreté. A compter d'août 2013, les ajustements de prix seront décidés par le Comité paritaire sur les produits pétroliers auquel participeront le Directeur Général des Douanes et le Receveur Spécial des Douanes.

23. **Les régies des recettes poursuivront la mise en œuvre des mesures prévues dans les plans d'actions de réformes fiscales et douanières, avec l'assistance des partenaires au développement.** Le plan d'actions de la Direction nationale des impôts (DNI) est axé sur i) la rationalisation de l'organisation pour une administration plus performante; ii) l'harmonisation et la simplification des textes fiscaux ; iii) la promotion du civisme fiscal ; iv) le renforcement des compétences des agents ; v) l'élargissement de l'assiette fiscale ; et vi) le renforcement du pilotage et du contrôle de l'administration. Le plan d'actions de la Direction générale des douanes (DGD) vise : i) le renforcement de l'administration douanière ; ii) l'amélioration des ressources humaines et financières ; iii) la modernisation des procédures douanières et le renforcement du contrôle basé sur le risque. Les actions prioritaires ci-après seront réalisées:

- la révision du Code général des impôts, du Code des douanes et du Tarif des douanes, pour y inclure les récentes modifications fiscales et les différentes incitations fiscales actuellement contenues dans le Code des investissements et autres textes législatifs;

- une étude, avec l'assistance du FMI, pour faire des recommandations de réforme de la fiscalité foncière ;
- l'opérationnalisation de la commission d'appel fiscal afin d'accélérer le règlement des contentieux et le recouvrement des recettes ;
- la mise en place, d'ici fin septembre 2013, d'un système de remboursement de la TVA qui assure aux entreprises des remboursements dans des délais raisonnables et avec les garde-fous requis, conformément aux recommandations du FMI. ;
- l'application d'un contrôle douanier basé sur le risque grâce à l'utilisation sélective des déclarations SYDONIA ++, puis SYDONIA World, et à l'informatisation des postes douaniers de l'intérieur ;
- le développement d'un partenariat avec le secteur privé par la signature d'un protocole de paiements échelonnés des droits de douane ; les importateurs auront la possibilité d'enlever seulement une partie des marchandises importées, et de s'acquitter partiellement des droits de douane ; la partie non payée des droits de douane sera garantie par les marchandises non enlevées ; et
- l'interconnexion informatique entre les deux administrations fiscales et avec les autres administrations, notamment la Direction nationale des marchés publics, la Direction nationale du Trésor et la BCRG, pour accélérer les services aux usagers, notamment l'acquittement des impôts et le dédouanement des marchandises, et pour limiter la fraude.

24. **Les projections indiquent pour 2013 une légère baisse des dépenses courantes en pourcentage du PIB par rapport aux résultats de 2012, malgré une forte hausse des salaires de la fonction publique.** La masse salariale a nettement diminué en 2012, en termes de pourcentage du PIB, conformément à la politique gouvernementale rigoureuse de gestion des dépenses, mais devrait, d'après les projections, retrouver en 2013 pratiquement le même niveau de pourcentage du PIB qu'en 2011. Les dépenses de biens et services vont augmenter de 4% en termes réels, sous l'effet d'une meilleure budgétisation des consommations publiques d'eau et d'électricité, mais les subventions aux secteurs de l'agriculture et de l'électricité seront limitées à leurs valeurs nominales de 2012.

25. **Le gouvernement entend maintenir la masse salariale à environ 5,2% du PIB à moyen terme, tout en créant une nouvelle marge de manœuvre pour des hausses de salaires grâce à des améliorations administratives et à une réforme de la fonction publique.** Après deux années de baisse des salaires réels et compte tenu du niveau élevé des attentes de la population après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTe, le gouvernement a accepté d'augmenter les salaires de base de la fonction publique de 50% entre octobre 2012 et décembre 2013 (Encadré 1). Le calendrier du troisième palier d'augmentation, au cours du second semestre de l'année, sera fonction de l'évolution du budget et de l'inflation. Le gouvernement va aussi recruter près de 10.000 nouveaux agents (près de 10% de l'effectif à fin 2012) dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, environnement, justice et police). Les effets de ces nouvelles dépenses à moyen terme seront en partie compensés par des mesures d'assainissement des fichiers de la fonction publique et d'amélioration de la gestion des effectifs, notamment : i) l'harmonisation des fichiers de

Encadré 1. Guinée: Augmentation de la masse salariale en 2013

A la suite des revendications des syndicats de la fonction publique pour une hausse des salaires de 200%, le gouvernement, les syndicats et le patronat sont parvenus en décembre 2012 à un accord sur un relèvement des salaires des fonctionnaires et sur un certain nombre d'autres questions. Les salaires indiciaires de septembre 2012 de la fonction publique seraient relevés par paliers : i) 10% à compter d'octobre 2012; ii) 15 % à compter de janvier 2013; et iii) 25% avant fin 2013. Par ailleurs, le gouvernement a accepté de mettre en œuvre, à compter de janvier 2013, les statuts particuliers des personnels de l'éducation et de la santé approuvés en 2008, de créer un Fonds de protection sociale et un régime d'assurance maladie pour les fonctionnaires, et d'instaurer un salaire mensuel minimal dans la fonction publique et le secteur privé, de 440.000 francs guinéens (GNF) (environ 60 dollars EU, soit 1,3 fois le PIB mensuel par habitant).

La hausse des salaires représente environ la moitié de l'augmentation de 35% de la masse salariale prévue pour 2013 (0,8% du PIB). Son impact est atténué par le fait qu'elle ne s'applique qu'à environ 40% de la masse salariale prévue au budget, car i) les salaires des fonctionnaires ne représentent que 65% du total de la masse salariale et les autres salaires gouvernementaux ne devraient pas suivre la même hausse, et ii) près de 40% du total de la solde des fonctionnaires est constitué d'allocations qui, après une hausse de 10% en octobre 2012, ne connaîtront pas d'autre augmentation en 2013. Le reste de l'augmentation de la masse salariale est constitué essentiellement des dispositions portant sur la pleine mise en œuvre des statuts particuliers (23% de l'augmentation) et les nouveaux recrutements (19%).

Guinée: Détails de la hausse de la masse salariale en 2013

	GNF milliards	Pourcent du total
Hausse de la masse salariale totale	609.1	100
Hausse des salaires des fonctionnaires	297.3	49
Statuts particuliers	139.5	23
Ajustement du salaire minimum	15.5	3
Recrutements	113.9	19
Education	64.6	11
Santé	5.1	1
Sécurité	30.0	5
Justice	0.2	0
Environnement	14.0	2
Promotions	77.7	13
Retraite	-34.8	-6

Source: Autorités guinéennes.

la fonction publique et de la solde ; ii) la sécurisation du fichier grâce au recensement biométrique réalisé avec l'appui de la Banque mondiale ; iii) le redressement des anomalies constatées, y compris la radiation de doublons et d'agents fictifs et un meilleur suivi des contractuels; iv) le resserrement des conditions de recrutement ; et v) l'établissement de cadres organiques et le renforcement de la gestion des effectifs avec l'appui de la Banque mondiale. A cette fin, le gouvernement entend adopter, avant fin septembre 2013, un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration (HCREMA) (repère structurel).

26. **Le gouvernement engagera un certain nombre de dépenses exceptionnelles en 2013 pour améliorer le civisme fiscal et contribuer au renforcement du secteur financier.** A cet égard, il achèvera l'apurement du stock d'arriérés de crédit de TVA (45 milliards de francs guinéens, soit 0,1% du PIB). Des crédits budgétaires sont également prévus pour financer les dépenses de fonctionnement de la SOGUIPAMI. Le budget comporte aussi une provision de 20 milliards de francs guinéens pour la liquidation de la BADAM ; la BCRG va nommer pour cette banque d'ici fin juin 2013, un liquidateur dont les termes de référence assureront notamment que les avances de la BCRG à la BADAM et les dépôts jusqu'à 10 millions de francs guinéens soient remboursés (repère structurel). Le liquidateur veillera également au recouvrement des actifs de la banque en liquidation et de ses gérants. Enfin, les projections pour 2013 incluent la seconde tranche de recapitalisation de la BCRG (138 milliards de francs guinéens).

27. **La ratio des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures par rapport au PIB devrait légèrement baisser en 2013 et se situer à 6,6% du PIB.** Cette réduction s'explique par la baisse de financement disponible à partir des recettes minières exceptionnelles de 2011. En 2012, ces recettes exceptionnelles ont été utilisées à hauteur de l'équivalent de 250 millions de dollars EU, essentiellement pour financer des projets dans le secteur de l'électricité ; le budget 2013 prévoit d'y recourir à hauteur de 125 millions de dollars EU (2,5% du PIB), soit la moitié des recettes exceptionnelles transférées au FSI en 2012. Cette réduction a toutefois été atténuée par une réorientation de l'appui budgétaire extérieur vers les investissements et par la reprogrammation de dépenses qui n'ont pas pu être exécutées en 2012, notamment pour l'installation de nouvelles centrales thermiques de production électrique. Les projets qui seront financés sur les ressources du FSI sont basés sur le programme triennal d'investissements publics préparé en 2012. Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement mettra en place la structure de gouvernance du FSI pour le rendre opérationnel d'ici juin 2013. Les prévisions d'investissements financés sur ressources extérieures (3,4% du PIB) sont basées entre autres sur l'hypothèse du maintien de la disponibilité du financement de l'Union Européenne au titre du dixième Fonds européen de développement (FED), qui est fonction des élections législatives.

28. **Le budget devrait être totalement financé, notamment en raison de l'allègement de la dette consécutif à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.** Les économies sur le service de la dette extérieure obtenues dans le cadre du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de l'IADM, et des autres allègements consentis par les créanciers bilatéraux, sont estimées à près de 203 millions de dollars EU. Le budget prévoit également des dons dans le cadre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec la France pour financer des projets approuvés conjointement. Dans le cadre des C2D, la Guinée effectuera les paiements au titre du service de la dette, qui lui seront reversés sous forme de dons pour financer des projets de développement. Le

gouvernement a par ailleurs reçu d'Abu Dhabi un appui budgétaire de 90 millions de dollars EU ciblé sur les secteurs de l'électricité et de l'agriculture. Il compte organiser une réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds et des investisseurs privés fin 2013 à Abu Dhabi, qui pourrait générer des financements supplémentaires. Le financement net bancaire du Trésor sera évité, en dehors de l'utilisation prévue des ressources du FSI et du reliquat (hors SFI) des dépôts provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011 de 43 millions de dollars EU.

C. Politique monétaire et de change

29. **L'objectif principal de la politique monétaire reste la réduction de l'inflation.** La BCRG continuera à axer sa politique sur la maîtrise de la base monétaire. En raison de l'absence d'instruments indirects, l'instrument principal de la politique monétaire continue d'être l'intervention sur les enchères hebdomadaires du Marché interbancaire des changes (MIC), ce qui permet à la BCRG de contrôler le niveau de liquidités en vendant des devises dans la limite du respect de l'objectif de réserves internationales. Néanmoins, la baisse marquée du taux d'inflation en 2012, une contraction du crédit bancaire et un repli de la demande des banques pour les bons du Trésor, alors que les taux ont augmenté, montrent que la liquidité bancaire s'est asséchée. Dans ce contexte, la BCRG a abaissé son taux directeur qui a essentiellement un rôle de signal de 6 points, à 16%, le 28 février 2013 tout en maintenant un différentiel de six points de pourcentage avec le taux de découvert exceptionnel auprès de la BCRG afin d'inciter les banques à développer un marché interbancaire). Un assouplissement additionnel de la politique monétaire dans les prochains mois, par une diminution du ratio de réserves obligatoires dépendra de l'effectivité d'une tendance soutenue à la baisse de l'inflation et de la stabilité des réserves internationales.

30. **Le taux de change est largement déterminé par le marché et les interventions de la BCRG se sont limitées aux enchères hebdomadaires.** Les montants proposés chaque semaine sur le Marché interbancaire des changes (MIC) ont très peu varié et les achats réalisés par les banques ont été essentiellement utilisés pour satisfaire des besoins marginaux. Pour améliorer davantage la transparence, la BCRG va adopter une nouvelle réglementation destinée à clarifier les règles de fonctionnement du MIC, telles que les modalités d'allocation des devises et de fixation du taux de change, selon les recommandations de l'assistance technique du FMI.

31. **La BCRG poursuit sa politique de renforcement du secteur financier.** La BCRG continuera à renforcer la supervision bancaire, avec l'assistance technique du FMI. Les principales mesures de renforcement du secteur financier sont : i) l'adoption d'un plan de recapitalisation pour les banques en infraction par rapport à la norme de capital minimum ; ii) un relèvement du capital minimum des banques de 50 à 100 milliards de francs guinéens. La Banque centrale adoptera d'ici fin décembre 2013 un plan de liquidation des banques qui n'auront pas respecté leurs plans de recapitalisation ; iii) une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts ; iv) la préparation d'un nouveau projet de plan comptable bancaire conforme à la nouvelle loi bancaire, avec l'objectif de le mettre en vigueur d'ici fin 2014. La Banque centrale prévoit aussi de renforcer la supervision des institutions de micro-finance et du secteur des assurances. En vue d'accroître la contribution du secteur au développement du pays, une étude sur le développement du secteur financier, préparée avec le concours de la Banque africaine de développement (BAD), du PNUD et d'autres partenaires économiques et financiers, a récemment été achevée et ses recommandations devraient être adoptées par le gouvernement d'ici juin 2013.

32. **La BCRG va également continuer à renforcer sa propre situation financière et à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI.** Avec le deuxième apport en capital prévu au budget, le capital légal de la banque centrale devrait atteindre le minimum réglementaire en 2013. Une augmentation supplémentaire du capital de la Banque centrale pourrait s'avérer nécessaire pour répondre à la croissance du système bancaire ; à cette fin, elle a demandé au département des marchés financiers et de capitaux du FMI de préparer une évaluation financière de l'ensemble de son bilan pour déterminer plus précisément quels seraient ces besoins supplémentaires. La banque centrale va également s'atteler à la définition de sa politique d'investissement, à la mise en place de la salle de marchés pour ses placements en devises, et à la formation de son personnel, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Les nouveaux auditeurs externes examineront les procédures entérinées pour valider les niveaux d'avoirs intérieurs nets et de réserves internationales nettes indiqués dans la Situation monétaire du 31 décembre 2012. Le nouvel auditeur indépendant certifiera d'ici fin juin 2013 les statistiques monétaires utilisées pour évaluer les résultats du programme à fin décembre 2012 et préparera l'audit des comptes de la banque centrale au 31 décembre 2012 qui seront ensuite publiés sur le site internet externe de la BCRG. En mars 2013, la BCRG a reçu les observations du Département juridique et d'autres départements du FMI sur un nouveau projet de législation sur la banque centrale, qu'elle compte soumettre au gouvernement pour approbation au premier semestre 2013.

D. Réformes structurelles

33. **Les réformes structurelles sont fondamentales pour éliminer les obstacles à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté et pour libérer le potentiel des abondantes ressources naturelles de la Guinée.** A l'issue d'un important travail préparatoire en 2011-2012, un certain nombre de grandes réformes devrait aboutir dans le courant de 2013, notamment dans le secteur minier et en matière de révision du code des investissements. Dans d'autres domaines, tels que la gestion des finances publiques (GFP), nos actions bénéficieront des importants progrès réalisés en 2012. Dans le secteur de l'énergie, il est prévu d'intensifier les efforts pour rétablir sa viabilité, alors que dans le secteur agricole, une partie du travail consistera à évaluer l'efficacité des précédentes mesures de réformes.

Gestion des finances publiques :

34. **Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de son programme de modernisation de la gestion des finances publiques en 2013, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.** De nombreuses actions sont axées sur l'application de la Loi organique relative aux lois de finances 2012 (LORLF) et du nouveau décret sur le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP). Le gouvernement exécutera le plan d'actions suivant :

- Finaliser, d'ici fin juin 2013, le transfert des comptes à intégrer dans le compte unique du Trésor (CUT), et réaliser une mise à niveau hebdomadaire des soldes des comptes créditeurs des administrations financières sur le compte de la Direction Nationale du Trésor (DNT), à l'exception des comptes bancaires des comptables publics en région.

- Elaborer et diffuser aux acteurs de l'exécution du budget de l'Etat les procédures comptables et budgétaires conformes au nouveau cadre réglementaire.
- Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes de gestion et les comptes généraux de l'administration des finances pour 2005 à 2012 d'ici fin décembre 2013 (repère structurel).
- Adopter un nouvel arrêté pour limiter le recours aux procédures exceptionnelles d'exécution budgétaire en prévoyant les modalités de leur régularisation, conformément au nouveau cadre réglementaire.
- Rétablir le contrôle de la mise en œuvre du budget au moyen de lois de règlement ; préparer les comptes administratifs et de gestion pour 2010-12, permettant ainsi de présenter au parlement les projets de loi de règlement pour 2010, 2011 et 2012.
- Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, mettre en place, d'ici fin juin 2013, la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement (FSI) (repère structurel), y compris le Comité de direction, le Comité consultatif de suivi et le Secrétariat exécutif, et lui soumettre des projets qu'il pourrait financer, dans le cadre du programme d'investissement public triennal 2013–15.
- Adopter un programme d'investissement public 2014–16, sur la base des recommandations faites par les partenaires au développement.
- Adopter, d'ici fin octobre 2013, les textes d'application du Code des marchés publics qui a été adopté par le CNT et promulgué en 2012.
- Adopter le manuel des procédures de gestion budgétaire et de comptabilité publique, et le schéma directeur informatique et entreprendre, avec l'assistance des partenaires au développement, une informatisation sécurisée de la chaîne des dépenses et de la comptabilité publique avec accès en temps réel pour les personnels autorisés.
- Adopter le décret sur la gouvernance budgétaire et la transparence dans la gestion des finances publiques, deuxième texte d'application de la LORLF, qui fixe les règles relatives à la formulation de la politique budgétaire et à la préparation des lois de finances.
- Adopter les arrêtés portant Plan Comptable de l'Etat et Nomenclature Budgétaire de l'Etat pour une première application pour l'exercice budgétaire 2014;
- Préparer une nomenclature budgétaire fonctionnelle, ciblant les dépenses prioritaires.
- Préparer, d'ici fin septembre 2013, un plan d'apurement des arriérés intérieurs de paiement, selon les conclusions de l'audit réalisé actuellement avec l'appui de l'AFD.

- Appliquer les règles interdisant tout engagement de dépense après le 30 novembre et imposant de terminer les paiements relatifs à ces dépenses au 31 janvier de l'année suivante (soit une période supplémentaire d'un mois). Ces dispositions permettront de limiter les glissements de dépenses de 2013 sur l'exercice 2014. Les transactions réalisées dans le cadre de procédures exceptionnelles seront également limitées.

35. **Pour renforcer la gestion de la dette extérieure du pays**, le gouvernement adoptera, d'ici fin décembre 2013, des amendements aux statuts des entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORLF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (repère structurel). Dans ce cadre, l'ordonnance O/91/025 du 11 mars 1991 portant cadre institutionnel des entreprises publiques, et le décret D92/133/PRG/SGG du 26 mai 1992, seront modifiés pour contrôler le recours aux emprunts et limiter ainsi les risques pour le budget de l'Etat. De même, un projet de révision de la loi L/93/021/CTRN/SGG du 6 mai 1993 sur les établissements publics à caractère administratifs (EPA) sera soumis au parlement pour interdire le recours des EPA à l'emprunt. Le gouvernement a demandé l'assistance technique du FMI à cet effet.

Amélioration du climat des affaires

36. **Pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à la promotion du secteur privé, à l'amélioration du climat des affaires et au développement d'incitations à l'investissement, les travaux de révision du Code des investissements se poursuivent avec l'assistance technique de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI) et du FMI.** Le gouvernement a décidé de dissocier la régulation des investissements et les incitations fiscales : le nouveau Code des investissements se limitera aux règles non fiscales tandis que les incitations fiscales et douanières seront incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes et le Tarif des douanes. Un projet de lettre de politique nationale en matière d'investissements privés a été préparé lors d'un atelier avec les parties prenantes en septembre 2012 et adopté par le gouvernement en mars 2013 (action préalable). Les principales actions pour 2013 consisteront à :

- (i) soumettre au Parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières, d'ici fin mai 2013 (repère structurel). Cette loi englobera toutes les incitations fiscales et douanières à l'investissement privé, y compris celles actuellement octroyées par les ministères en dehors du Code des investissements, et précisera les seuils de déclenchement. Une fois cette loi adoptée, les projets et les entreprises n'auront plus besoin de solliciter d'agrément pour les régimes d'incitations, car les administrations fiscale et douanière appliqueront les avantages conformément aux seuils de déclenchement fixés par la loi. Le gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi portant révision du Code des investissements d'ici fin juin 2013 (repère structurel). Ce projet de loi ne comportera que des dispositions relatives aux incitations non fiscales et non douanières.
- (ii) Préparer avec l'assistance du FMI et de la SFI, et soumettre au Parlement, entre septembre 2013 et juin 2014, un nouveau Code général des impôts, un nouveau Code des douanes et un nouveau Tarif des douanes, incorporant les incitations fiscales aux investissements privés.

D'ici l'adoption de la loi sur les incitations fiscales par le Parlement, la Commission nationale des investissements (CNI) continuera de fonctionner, sous la direction du Ministre de l'Industrie et des PME. Ensuite, pour assurer le suivi des réformes, le gouvernement mettra en place une cellule de coordination des réformes du secteur privé au sein du Ministère de l'Industrie et des PME. Enfin, pour achever l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP), le gouvernement nommera avant fin juin 2013, son Conseil d'administration, ainsi que le Directeur Général adjoint et les directeurs des quatre départements prévus aux statuts.

37. **La Guinée a gagné trois places au classement des indicateurs « Doing Business » en 2013 et le gouvernement entend poursuivre ses efforts d'amélioration.** Cette amélioration du classement est le résultat de l'intensification des réformes au regard de trois indicateurs en 2012 et au cours des quatre premiers mois de 2013, sur la base des critères de réalisation suivants : (a) les retards ; (b) leur nombre et (c) le coût des procédures, tout en assurant le suivi de la mise en œuvre effective des réformes. Pour le reste de l'année 2013, le gouvernement accentuera ses réformes au regard des quatre autres indicateurs. Il travaillera également avec le secteur privé pour rationaliser les organisations professionnelles, notamment en organisant une table ronde en 2013, avec l'appui des partenaires au développement et la participation de tous les acteurs du secteur privé.

38. **Le renforcement du cadre juridique est une condition essentielle à l'amélioration du climat des affaires.** En 2013, le gouvernement poursuivra son programme de formation continue des magistrats et auxiliaires de justice, et continuera d'aider à renforcer les capacités des Ordres des avocats, des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, des experts comptables et des commissaires aux comptes, pour assurer une meilleure exécution des décisions de justice et un meilleur contrôle de la gestion et de la comptabilité des entreprises par leurs actionnaires. Il soumettra au Parlement, d'ici fin septembre 2013, un projet de loi anti- corruption qui transpose en droit national les dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine relatives à la lutte contre la corruption, et lancera une deuxième enquête d'ici fin décembre 2013, pour évaluer le niveau de la corruption dans le pays. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, un décret portant fonctionnement et attribution de la CENTIF (Cellule nationale de traitement des informations financières) sera promulgué d'ici fin juin 2013, dotant la cellule de ressources humaines, financières et techniques, conformément aux dispositions des articles 19 et 20 de la Loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Politique minière

39. **La politique minière continuera à viser le développement des investissements dans ce secteur pour favoriser la croissance et l'emploi.** Il s'agit d'apporter l'appui nécessaire aux projets en cours de développement pour faciliter leur passage à la phase de production conformément au calendrier initialement prévu. Le gouvernement entend par ailleurs promouvoir la recherche minière pour assurer une exploitation diversifiée des ressources minières et améliorer la résilience du secteur aux fluctuations des cours des produits miniers sur les marchés internationaux. De plus, afin d'assurer à ce secteur une plus forte valeur ajoutée et de renforcer sa contribution à la lutte contre la pauvreté, le gouvernement entend encourager la transformation locale des produits miniers. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement fera réaliser une étude sur le schéma directeur des infrastructures connexes au secteur minier (portuaire et ferroviaire) qui devrait être finalisée en

septembre 2013, ainsi qu'une étude sur l'organisation de la recherche artisanale d'or qui devrait être finalisée d'ici fin décembre 2013. Pour maintenir une base de données exhaustive et actualisée sur le cadastre et les permis miniers, le gouvernement mobilisera les ressources nécessaires à la modernisation du système d'information du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM). Il récupérera aussi les résultats de l'étude de recherche géologique.

40. **Parallèlement à la révision du Code minier, une révision de tous les contrats existants constitue un élément important de la politique gouvernementale dans ce secteur.** L'adoption par le CNT des amendements au nouveau code minier en avril 2013 a levé la dernière contrainte au démarrage effectif du processus de renégociation. Pour réduire l'incertitude à laquelle sont confrontées les entreprises, le Comité technique chargé de la révision des titres miniers et des agréments publiera son programme de travail d'ici le milieu de l'année 2013 ; il sera assisté par quatre cabinets d'avocats internationaux qui conjuguent toutes les compétences juridiques, techniques et financières nécessaires. Pour promouvoir la transparence, le Comité technique a publié sur son site internet toutes les conventions minières. Un audit des 18 compagnies minières qui font l'objet de renégociation sera finalisé d'ici fin décembre 2013. Le processus de renégociation de 3 conventions prioritaires devrait être finalisé d'ici fin 2013, avec l'adoption des résultats des négociations et leur mise en œuvre immédiate par le Comité stratégique chargé de superviser les travaux du Comité technique. Avec l'assistance de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Comité technique recrutera un analyste financier pour l'assister dans l'utilisation, l'amélioration et la maintenance des modèles financiers qui permettront de guider le processus de renégociation. Il est prévu de finaliser en 2014 la renégociation de tous les titres miniers à renégocier.

41. **Les politiques du gouvernement resteront axées sur l'amélioration de la gouvernance du secteur pour attirer les investissements.** Suite à l'adoption par le CNT du nouveau code minier, le gouvernement adoptera et publiera les textes d'application du nouveau code minier de même que la convention minière type d'ici fin juin (repère structurel). Les résultats de l'audit du cadastre minier ont permis de démultiplier les opportunités d'obtention de licences et de concessions minières. Le gouvernement cherche donc activement à réallouer à des partenaires professionnels les 818 permis inactifs qui ont été retirés après cet audit. Le processus de réallocation sera transparent et conforme aux dispositions du code minier. Pour permettre la mise en valeur du potentiel de pétrole et de gaz, le gouvernement a engagé avec l'appui de la BAD la préparation du code pétrolier et de ses textes d'application. Ce nouveau code pétrolier devrait être adopté par le gouvernement et soumis au Parlement d'ici septembre 2013. Cela facilitera le développement des initiatives d'exploration à l'instar du projet de la compagnie Tullow Oil plc qui va entamer le forage d'un puits en eaux profondes d'ici fin juin 2013. Le gouvernement prévoit de finaliser le cadre d'investissement pour le projet de Simandou Sud et d'en préciser au plus vite la stratégie de financement. La Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG), dans laquelle l'Etat détient une participation de 49%, a récemment conclu un accord pour une nette augmentation de la production ; la Banque mondiale apporte son concours au gouvernement pour évaluer la société CBG, ce qui devrait permettre de poursuivre les discussions sur les modalités possibles de financement de l'augmentation de sa capacité de production. Enfin, le gouvernement s'accordera avec l'entreprise de bauxite, Rusal, sur un chronogramme pour l'exploitation de la bauxite de la concession de Dian-Dian et pour la reprise du travail à l'usine d'alumine de Friguia.

42. **Le gouvernement confirme son attachement à la réforme du cadre institutionnel de la SOGUIPAMI,** l'entité publique créée pour gérer les activités économiques et financières de l'Etat dans le secteur minier. Des efforts sont en cours avec l'assistance de la Banque mondiale pour

préciser son rôle dans le but de : i) limiter ses activités à la gestion du portefeuille d'actifs miniers de l'Etat, le Trésor conservant la propriété des titres et des actions ; et ii) définir sa relation avec le Ministère des Finances et le Ministère des Mines. Un premier appel d'offres pour la sélection d'un cabinet de consultants dans ces domaines n'ayant pas abouti, un deuxième appel d'offres est en cours de préparation. Compte tenu du retard qui en a découlé, le gouvernement prévoit maintenant d'adopter et d'appliquer les recommandations de l'étude d'ici fin décembre 2013 (repère structurel). En attendant, un Comité de pilotage s'assurera que toutes les activités entreprises par la SOGUIPAMI resteront strictement conformes aux attributions financières qui lui sont dévolues par la loi de finances, et aux règles régissant les entités publiques. Le Comité de pilotage se réunira d'ici fin juin 2013 pour statuer sur le plan d'affaires de la SOGUIPAMI, notamment sur les conditions d'acquisition de données géodésiques pour rationaliser l'utilisation des ressources dans la recherche minière.

Secteur de l'énergie

43. **Le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des politiques et réformes déclinées dans la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie, telle que révisée en décembre 2012.** Les objectifs à moyen et long terme consistent à : i) accroître l'accès des populations à l'électricité, ii) améliorer la gouvernance d'EDG, iii) et réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, en mettant particulièrement en valeur l'important potentiel de production hydroélectrique de la Guinée. Pour ce faire, le gouvernement compte à terme se désengager des activités commerciales et ouvrir le secteur de la production à la concurrence. Pour le court et le moyen terme, les principales mesures de cette Lettre sont présentées dans le plan de redressement du secteur de l'électricité.

44. **En 2013, le gouvernement va s'attacher en priorité à améliorer la gouvernance d'EDG.** Malgré l'important soutien du gouvernement, le rétablissement de la viabilité financière de l'entreprise publique d'électricité « Electricité de Guinée » (EDG) n'a progressé que lentement. Pour accélérer le processus, l'entreprise EDG a été placée en mars 2013 sous la tutelle d'un conseil de surveillance, assisté d'un contrôleur financier chargé de surveiller au quotidien la gestion financière de l'entreprise et de garantir que les dépenses d'EDG restent conformes à ses recettes et que la subvention de l'Etat d'un maximum de 250 milliards de francs guinéens est rigoureusement respectée. Par ailleurs, des mesures seront prises pour améliorer la gestion commerciale et la gestion de la demande, notamment en installant des compteurs (150.000 compteurs en trois ans pour un coût de 8,3 millions de dollars) et des ampoules à basse consommation (près de deux millions d'ampoules).

45. **Le gouvernement vient aussi d'actualiser son plan d'action pour la restructuration du secteur de l'électricité,** avec l'assistance de la Banque mondiale. Cinq projets prioritaires ont été définis sur la base de ce nouveau plan d'action : i) réhabilitation et renforcement de la production hydroélectrique, ii) modernisation des centrales thermiques de Tombo III et IV à Conakry, iii) appui à la réforme de la gouvernance d'EDG, notamment par la signature d'un contrat de gestion avec un opérateur stratégique, iv) restructuration et renforcement du secteur de l'énergie électrique au moyen de conseils techniques pour accompagner la réforme, révision de la loi sur l'électricité, adoption d'une loi sur les partenariats public-privé en Guinée, et v) rénovation et renforcement du réseau de transport de l'énergie électrique. Le gouvernement a présenté ces cinq projets à une

Table ronde des bailleurs le 19 avril à Washington en vue de solliciter un financement extérieur d'un montant estimé à 280 millions de dollars EU ; les bailleurs ont accepté de commencer à préparer l'appui qu'ils apporteront chacun à ces projets prioritaires, dans le but de le mettre à disposition en 2014.

Secteur agricole

46. **Relancer le secteur agricole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2014 est un objectif important du gouvernement.** Un des enjeux essentiels en 2012 était d'assurer la viabilité à moyen terme de l'assistance à ce secteur, en augmentant le taux de recouvrement des prêts et en maîtrisant les subventions budgétaires. Cependant, malgré un soutien gouvernemental massif pour doper les rendements, l'augmentation de la production vivrière (surtout de riz) lors des deux dernières campagnes agricoles s'explique essentiellement par un accroissement des surfaces cultivées. Afin de comprendre les raisons qui ont entravé la matérialisation de l'amélioration substantielle escomptée des rendements, le gouvernement va réaliser une évaluation approfondie, dont notamment un audit technique et financier des deux dernières campagnes. Cet audit devrait également analyser la répartition des subventions aux agriculteurs selon leurs niveaux de revenus dans le but d'en tirer des conclusions sur l'équité du programme et sa contribution à la lutte contre la pauvreté. Cette évaluation, avec les résultats d'une revue des dépenses publiques entreprise par la Banque mondiale, devrait être terminée d'ici fin juin 2013, et sera ensuite discutée dans le cadre d'un atelier national, prévu provisoirement pour fin octobre 2013. Dans le cadre des efforts pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire, le gouvernement a approuvé en décembre 2012 le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire 2012–16. Il va élaborer un programme de travail pour l'Agence Nationale de Développement de l'Agriculture et pour la Sécurité Alimentaire (ANDASA) récemment créée, qui s'est vue confier la charge de coordonner la politique dans le secteur agricole en général et de promouvoir la sécurité alimentaire, notamment en constituant des stocks de céréales en vue de contribuer à stabiliser les prix de ces produits.

E. Financement Extérieur du programme

47. **Les besoins de financement du programme en 2013 devraient être satisfaits en partie par l'assistance extérieure sous forme d'appuis budgétaires et de financement de projets d'investissement.** De plus, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE et la mise en œuvre de l'IADM ont libéré d'importantes ressources sur le service de la dette pour 2013. A cet égard, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) ont annulé le stock de leur dette éligible au titre de l'IADM sur la Guinée². Une opération d'allègement de la dette a aussi fait l'objet d'un accord avec les créanciers membres du Club de Paris en octobre 2012 et le gouvernement continuera à discuter avec ses autres créanciers extérieurs pour obtenir un retraitement de la dette à des conditions comparables à celles du Club de Paris et conformément à l'Initiative PPTE. En ce qui concerne les créanciers commerciaux, le gouvernement poursuivra des discussions, conformément à la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés. En outre, les décaissements du FMI au titre de l'accord FEC devraient couvrir le besoin de financement résiduel de la balance des paiements.

² Au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Guinée n'avait aucun stock de dette éligible au titre de l'initiative IADM avec le FMI.

48. **Afin d'assurer à une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels**, quoique cela pourrait s'avérer difficile, dû à la disponibilité limitée de ressources concessionnelles des bailleurs. En outre, comme discuté ci-dessus, l'emprunt auprès d'Eximbank de Chine pour le financement du barrage hydroélectrique de Kaléta, un emprunt auprès de la BIDC et deux prêts du Fonds de l'OPEP, comportent un élément don inférieur à 35%. Le financement de la participation du gouvernement au projet de développement des gisements de minerai de fer de Simandou (blocs 3 et 4) se fera sans emprunt direct ni garantie de l'Etat et devrait être entièrement couvert par les recettes du projet. En tout état de cause, le gouvernement fournira aux services du FMI les détails sur le financement de sa participation. Pour veiller à la viabilité de la dette après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, les autorités vont adopter une nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme et un programme de renforcement des capacités de gestion de la dette, en consultation avec le FMI. Elles s'engagent à soumettre à la nouvelle commission de surveillance de la dette publique toute proposition de nouvel accord de prêts et de nouvelle garantie de prêts afin de s'assurer que les conditions sont concessionnelles. Le gouvernement s'engage également à consulter les services du FMI sur les conditions et la concessionnalité de toutes les nouvelles propositions d'accord de prêt, avant de contracter ou de garantir toute dette extérieure. Le gouvernement préparera, d'ici fin octobre 2013, un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure avec l'assistance technique de l'Union européenne (repère structurel). Dans ce cadre, d'ici fin septembre 2013, il finalisera un manuel de procédures et constituera les équipes dirigeantes de la Direction Nationale de la Dette ; il créera, d'ici fin décembre 2013, un Comité national de la dette chargé de préparer une Politique nationale de la dette et une stratégie d'endettement à moyen terme, et d'en contrôler la mise en œuvre. Concernant le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au cours du trimestre à venir.

F. Statistiques et renforcement des capacités de suivi du programme

49. **Le gouvernement poursuivra ses efforts pour améliorer le système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité.** Conformément à la Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques (SNDS), il prépare le projet de loi statistique et le cadre institutionnel du Système National de Statistique. Il lancera également la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités, négociés avec les partenaires au développement.

50. **Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique.** Afin de prendre un nouveau départ, les autorités ont demandé une assistance technique à leurs partenaires, notamment au FMI et son Centre régional d'assistance technique AFRITAC Ouest, à l'Union européenne et à l'AFD, dans plusieurs domaines dont la politique budgétaire, l'administration fiscale et douanière, la gestion des finances publiques, le marché des changes, la politique monétaire, la supervision bancaire, la gestion de la dette, la balance des paiements et les comptes nationaux.

51. **Pour suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs de son programme appuyé par la FEC, le gouvernement va renforcer, d'ici fin juin 2013, le dispositif de suivi, qui sera** constitué d'un Conseil de Coordination des Réformes (CCR), présidé par le

Premier Ministre, d'un Comité Technique d' Appui du CCR, ainsi que d'une Cellule Technique de Suivi des Programmes(CTSP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Avec ce dispositif, le gouvernement, la Banque Centrale, les institutions financières internationales et les partenaires au développement de la Guinée recevront des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les perspectives et les mesures envisagées.

52. **Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels** (Tableaux 1, 2 et-3 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La deuxième année du programme se terminera fin décembre 2013. La troisième (quatrième) revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin juin 2013 (décembre 2013) devrait être achevée au plus tard en octobre 2013 (avril 2014).

53. **Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à** ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme.

Tableau 1. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC, 2012-13 ^{1,2}

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2012										2013			
	Jun.	Sep.			Déc.			Mars	Juin	Sep.	Déc.			
	Réel	Objectifs indicatifs	Ajusté ¹	Est.	Etat d'exécution	CR	CR	Etat d'exécution	Objectifs indicatifs	CR	Objectifs indicatifs	CR		
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde budgétaire de base (plancher)	60	-1,005	-984	8	Atteint	-1,469	-1,436	-982	Atteint	-238	-475	-1,115	-1,486	
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond)	2,471	3,756	3,802	2,892	Atteint	4,331	4,283	3,513	Atteint	4,645	4,959	4,596	4,540	
Financement bancaire intérieur de l'État (plafond)	315	1,490	1,536	555	Atteint	2,010	1,962	1,470	Atteint	340	680	1,069	1,221	
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plancher); millions de \$EU ³	643	463	379	541	Atteint	382	250	535	Atteint	363	344	458	427	
Nouvelle dette ext. non concessionnelle à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond); millions de \$EU ^{4,5}	0	0	0	0	Atteint	0	0	10	Non atteint	363	363	363	363 ⁷	
Encours de la dette ext. à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond); millions de \$EU ⁵	0	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁵	0	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁶	2,341	2,700	2,700	2,673	Non atteint	4,069	4,069	4,197	Atteint	1,105	2,367	3,077	4,200	
Postes pour mémoire :														
Monnaie centrale	6,195	6,218	6,218	5,723	Atteint	6,229	6,229	6,380	Non atteint	6,424	6,619	7,028	6,770	

Sources : autorités guinéennes ; projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les facteurs d'ajustement figurent dans le Protocole d'accord technique (PAT).² Flux pour les critères budgétaires et stocks à fin décembre 2012 pour les critères monétaires et relatifs à la dette extérieure.³ Calcul effectué avec les taux de change du programme.⁴ Dette extérieure contractée ou garantie sans élément don équivalent à 35% ou plus, calculée avec un taux

d'actualisation basé sur les taux d'intérêt commerciaux de l'OCDE. Hors emprunts auprès du FMI.

⁵ Critère de réalisation permanent.⁶ Les secteurs prioritaires sont l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales et les travaux publics (définis dans le PAT).⁷ Plafond des prêts obtenus de l'EXIMBANK de la Chine (334,65 millions \$EU), de la CEDEAO (10,53 millions \$EU) et de l'OFID (17 millions \$EU).

Ces prêts ont été contractés en 2012-13 et sont entrés en vigueur à partir de la fin 2012.

Table 2. Guinée: Actions préalables et repères structurels du programme appuyé par la FEC (2012–13)¹

Mesures	Date	Etat d'exécution	Motivation macroéconomique
Action préalable			
Adoption par le gouvernement d'une loi de finances rectificative pour 2012, comme convenu avec la mission de juillet-août 2012, incluant une clause arrêtant les engagements de dépenses au 30 novembre 2012 et fixant la fin de la période supplémentaire au 31 janvier 2013	30 août 2012	Respecté	Assurer la mise en œuvre du programme révisé.
Repères structurels			
Adoption d'un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, § 46)	Fin décembre 2012	Respecté	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI.
Signer le décret sur le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (MPEF § 47)	Fin décembre 2012	Respecté	Renforcer la gestion budgétaire; limiter la possibilité de glissement des dépenses entre les exercices budgétaires ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Signer un accord cadre entre la BCRG et le Ministère des finances actualisant la convention de titrisation de 2010 (MPEF §45).	Fin décembre 2012	Respecté avec retard. La convention a été signée en avril 2013	Mette en œuvre les recommandations de l'auditeur externe visant à raccourcir la période de remboursement des avances.
Adoption par le gouvernement du projet de nouvelle loi bancaire (MPEF § 44)	Fin décembre 2012	Respecté	Renforcer le système bancaire.

Table 2. Guinée: Actions préalables et repères structurels du programme appuyé par la FEC (2012–13)¹ (suite)

Mesures	Date	Etat d'exécution	Motivation macroéconomique
Mettre fin aux avantages fiscaux du code des investissements pour les sociétés n'ayant pas respecté les obligations contractuelles associées aux avantages du code (MPEF §30).	Fin décembre 2012 ²	Respecté	Réduire les exonérations fiscales.
Soumettre au parlement le projet d'amendements au code minier de 2011 (MPEF § 52)	Fin décembre 2012 ²	Respecté avec retard. Le projet a été soumis au parlement au début de mars 2013 et adopté en avril 2013.	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante du gouvernement dans les recettes minières du pays.
Adopter et publier les textes d'application du nouveau code minier, de même que la convention minière type (MPEF § 52)	Fin décembre 2012 ²	Non respecté. Reporté à fin juin 2013.	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante du gouvernement dans les recettes minières du pays.
Rendre fonctionnel le service des moyennes entreprises et élargir la collecte de la TVA aux moyennes entreprises (MPEF § 30)	Fin décembre 2012	Respecté avec retard. Le service est devenu opérationnel en avril 2013.	Accroître les recettes budgétaires.
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF §37)	Continu, à partir du 1 ^{er} janvier 2013 ²	Non respecté. Reporté au 1 ^{er} août 2013	Protéger les recettes budgétaires.
Achever une étude sur le rôle de la SOGUIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques (MPEF §54).	Fin mars 2013	Non respecté. Reporté à fin octobre 2013	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat ; et limiter les risques financiers.

Table 2. Guinée: Actions préalables et repères structurels du programme appuyé par la FEC (2012–13)¹ (suite et fin)

Mesures	Date	Etat d'exécution	Motivation macroéconomique
Soumettre au parlement un projet de loi pour réviser le Code des investissements (MPEF § 49)	Fin mars 2013	Non respecté dû au retard dans l'adoption de la lettre de politique d'investissement. Reporté à fin juin 2013	Réduire les dépenses fiscales et améliorer le climat des affaires.
Soumettre au parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières (MPEF §49)	Fin mai 2013	En cours	Séparer la fonction de réglementation des investissements et les incitations fiscales.
Définir le statut juridique d'EDG, et créer les organes de gouvernance, y compris la direction générale (MPEF §57)	Fin juin 2013	En cours	Améliorer la gouvernance et les performances d'EDG et réduire les subventions budgétaires.
Adopter des révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en cohérence avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (MPEF§48)	Fin décembre 2013	En cours	Limiter les risques pour le budget de l'Etat ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.

¹ A travers tout le tableau 2, les références faites au MPEF concernent le 1^{er} supplément au MPEF attaché à la lettre d'intention du 11 septembre 2012 (voir Rapport des services du FMI n° 12/301).

² Actions réaménagées.

**Table 3. Guinée: Actions préalables et repères structurels
Janvier-Décembre 2013**

Mesures	Date	Motivation macro-économique
Actions préalables		
Adoption par le gouvernement de la lettre de politique d'investissement	Respecté le 22 mars 2013	Jeter les bases pour l'amélioration du climat des affaires
Création d'une commission de surveillance de la dette extérieure.	Respecté le 8 avril 2013	Promouvoir la viabilité de la dette en assurant que les conditions des nouveaux prêts extérieurs sont conformes aux dispositions du programme concernant l'élément don minimum avant soumission pour signature par le ministre des finances.
Repères structurels		
Soumettre au parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières.	Fin mai 2013	Séparer la fonction de réglementation des investissements de celle des incitations fiscales et douanières.
Adopter et publier les textes d'application du nouveau code minier, de même que la convention minière type.	Fin juin 2013 ¹	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante de l'Etat dans les recettes minières du pays.
Soumettre au parlement un projet de loi portant révision du Code des investissements.	Fin juin 2013 ¹	Réduire les dépenses fiscales et améliorer le climat des affaires.
Adopter un programme de réforme du secteur de l'électricité et la gouvernance d'Electricité de Guinée (EDG), conformément aux recommandations de la réunion des partenaires au développement sur l'énergie d'avril 2013.	Fin juin 2013	Améliorer la gouvernance et les performances d'EDG et réduire les subventions budgétaires.
Adopter la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.	Fin juin 2013 ²	Promouvoir la viabilité budgétaire et la croissance économique par une meilleure utilisation en termes de coût-efficacité des recettes minières exceptionnelles.
Nommer un liquidateur pour la banque BADAM avec des termes de référence qui assurent notamment que les avances de la BCRG à la BADAM et les dépôts jusqu'à GNF 10 millions seront remboursés.	Fin juin 2013 ²	Protéger le système bancaire et les petits déposants, tout en limitant le recours au budget de l'Etat.
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change.	Continu, à partir du 1 ^{er} août 2013. ¹	Protéger les recettes budgétaires.

Table 3. Guinée: Actions préalables et repères structurels
Janvier-Décembre 2013 (suite et fin)

Mesures	Date	Motivation macro-économique
Repères structurels		
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique et le plan d'action du HCREMA.	Fin septembre 2013 ²	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité du gouvernement.
Préparer un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure avec l'assistance technique de l'Union européenne.	Fin octobre 2013 ²	Renforcer la gestion de la dette extérieure.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGUIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques.	Fin décembre 2013 ¹	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat; et limiter les risques budgétaires.
Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes de gestion et les comptes généraux de l'administration des finances pour 2005 à 2012.	Fin décembre 2013 ²	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter des révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORLF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Fin décembre 2013	Limiter les risques pour le budget de l'Etat; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.

¹Actions réaménagées.

²Actions nouvelles.

PIECE JOINTE 2. GUINEE : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 3 mai 2013

INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 3 mai 2013 (Supplément).

DEFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A. Critères de réalisation quantitatifs

4. **Le solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. **Les avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. **Le financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale (PNT2); et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.

7. **Les réserves internationales nettes (RIN)** de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 décembre 2012 (1657,50 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2013 et au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre 2013. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le premier semestre 2013, aux cours de change du 28 décembre 2012 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6951,33 FG/\$E.U.), le DTS (1,5369 \$E.U./DTS), l'euro (1,3183 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2013, au cours de change du 28 juin 2013.

8. **La dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. La dette est considérée comme concessionnelle si elle comprend un élément don représentant 35% ou plus de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée en utilisant la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (du 1^{er} janvier au 30 juin ou du 1^{er} juillet au 31 décembre). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans)¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. **Ce critère de réalisation relatif aux nouveaux prêts extérieurs à moyen terme non concessionnels comprend une provision pour quatre prêts projets d'un montant total de 362,53 millions de dollars E.U.** Ces prêts, tous non concessionnels, sont : (i) un emprunt auprès d'Eximbank de Chine d'un montant de 335 millions de dollars EU – contracté le 4 janvier 2013 – pour financer le projet du barrage hydroélectrique guinéen de Kaléta (Prêt China Exim Bank PBC No. 49 Total No. 437) ; (ii) un emprunt de 10,53 millions de dollars EU – contracté le 24 août 2012 – auprès de la Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) , pour financer la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution électrique (Prêt No. 67/AP/LA/BIDC/EBID/08/2012); (iii) un emprunt de 10 millions de dollars E.U. – contracté le 7 mars 2012 – auprès du Fonds pour le

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

développement international de l'OPEP pour le financement du programme national d'appui aux filières agricoles (Prêt No. 1429P) ; et (iv) un emprunt de 7 millions de dollars E.U. – contracté le 29 janvier 2013 – auprès du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour le financement du projet d'approvisionnement en eau dans cinq villes (Prêt No. 1481P).

10. **La dette extérieure à court terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

11. **Les nouveaux arriérés extérieurs** de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

12. **Les dépenses en cours** sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. **La variation nette des dépenses en cours** correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

13. **Les dépenses dans les secteurs prioritaires**, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

14. **La base monétaire**, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

15. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 31 août 2009.² Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

16. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

17. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91).

D. Ajustements des critères de réalisation du programme

18. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés extérieurs programme, et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme »; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure, recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2012-13
(milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2012				2013			
	Sept.		Déc.		Mar.	Juin	Sept.	Déc.
	Prog.	Réal.	Prog.	Est.				
Assistance extérieure nette	-12	-117	-33	-198	-60	-112	365	688
Aide budgétaire (dons + prêts)	739	713	841	904	0	77	626	1051
Service du de la dette extérieure	-1111	-1175	-1740	-963	-60	-170	-242	-315
Intérêt	198	195	273	272	21	33	56	76
Principal	913	980	1467	692	39	137	186	238
Paiement d'arriérés	-1617	-14	-1771	-1755	0	-340	-340	-1011
Allègement de dette	1977	359	2637	1616	0	321	321	963
Recettes minières exceptionnelles attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nettes des dépenses en cours	-384	-346	-332	-152	-58	-115	-185	-244

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

19. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés.¹⁰

20. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses

¹⁰ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.

- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% du manque à gagner).*

21. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% de l'écart).*

22. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80% de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20% de l'excédent (permettant l'utilisation de l'excédent pour des dépenses supplémentaires, jusqu'à 25 millions de dollars EU, ou 0,4% du PIB).*
- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 125 millions de dollars EU, les ajustements décrits au point précédent seront opérés pour un dépassement de recettes minières exceptionnelles de 125 millions de dollars EU. De plus, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100% de l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 125 millions de dollars EU (épargnant ainsi l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires). Les recettes minières exceptionnelles comprises entre 125 et 250 millions de dollars EU seront déposées dans le Fonds Spécial d'Investissement (FSI).*

23. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours

- Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.

E. Les Définitions pour le TOFE

24. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques* (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

25. **Les dépenses** de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandaterments de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

26. **Les dépenses de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

27. **Le financement extérieur** comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

28. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

29. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

APPENDICE II. MISE A JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE DES PAYS A FAIBLE REVENU

Cette annexe est une mise à jour de l'AVD-PFR jointe au document du point d'achèvement du 12 septembre 2012 (Rapport des services du FMI n° 12/295). Elle comporte des projections macro-économiques actualisées et des informations supplémentaires sur les emprunts, et notamment sur les quatre prêts non concessionnels contractés en 2012 et début 2013.

1. L'on estime que la Guinée présente encore un risque modéré de surendettement.

Comme l'indique l'évaluation antérieure, ce niveau de risque est principalement attribuable à la vulnérabilité du pays à des chocs préjudiciables à la croissance, aux exportations, aux flux d'investissements directs étrangers et à la performance budgétaire. D'où la nécessité d'appliquer constamment des politiques macroéconomiques saines, d'assurer l'investissement public dans des projets porteurs tout en améliorant les capacités d'exécution et le climat des affaires ; l'AVD-PFR susmentionnée examine ces questions de façon plus détaillée. Par ailleurs, en ce qui concerne particulièrement l'expansion prévue du secteur minier axé sur l'exportation, des réformes structurelles visant à éliminer les goulets d'étranglement et à accroître la productivité de l'économie afin de minimiser les effets (syndrome hollandais) sur la compétitivité des autres secteurs de l'économie. Compte tenu de ses vulnérabilités, la Guinée doit éviter de contracter de nouveaux emprunts à grande échelle, surtout avant que le lancement de la production minière ne stimule les exportations et la croissance. Comme l'indique l'AVD précédente, les autorités sont encore déterminées à s'assurer que la participation de l'État à de vastes projets d'infrastructures et de mines n'entraîne pas le recours aux ressources budgétaires pour répondre aux besoins de financement connexes.

2. À la fin 2012, la dette publique extérieure de la Guinée s'élevait à 1,3 milliard de dollars, soit 23 % du PIB (tableau 1), niveau nettement en recul après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE par rapport à 3,2 milliards de dollars (62 % du PIB) à la fin de 2011, et légèrement supérieur aux projections de l'AVD-PFR antérieure (1,1 milliard de dollars). Le cadre macro-économique sous-jacent est conforme au programme appuyé par la FEC, mais diffère de l'AVD-PFR précédente (tableau 2). Premièrement, le programme d'investissements publics du gouvernement, qui a été finalisé fin 2012, a été intégré aux projections budgétaires. Cela a relevé le niveau de l'investissement public, surtout en raison de l'inclusion d'un grand projet d'investissement, le barrage hydroélectrique de Kaleta. Deuxièmement, les retards enregistrés dans les investissements et les exportations liés au grand projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou ont entraîné une révision (à la baisse) des projections de croissance du PIB réel, des exportations et des recettes budgétaires — une forte hausse de ces trois variables, qui avaient fait l'objet de projections pour 2015, a désormais été reportée à 2017. En outre, le taux d'actualisation servant au calcul des valeurs actuelles a été ramené de 4 % à 3 %, rehaussant la valeur actuelle de la dette. Les seuils de la politique d'endettement restent inchangés.

3. Les résultats de l'AVD-PFR externe confirment que la dynamique de la dette de la Guinée est viable.

Les tests de résistance réaffirment que la Guinée présente encore des vulnérabilités émanant principalement des chocs liés à la croissance, aux exportations, aux flux d'investissements directs étrangers et à la performance budgétaire. Ces vulnérabilités aux autres scénarios et tests de résistance mettent en évidence le fait que les perspectives d'amélioration macroéconomique dans le scénario de référence dépendent des projections de forte hausse des investissements directs étrangers dans le secteur minier et du vif essor des exportations minières qui en résulte. Les principales variations du scénario de référence par rapport à l'AVD-PFR précédente s'expliquent par la baisse de l'élément don du nouvel emprunt vers la fin de la période de projection, l'augmentation de la valeur actuelle de la dette, la diminution des paiements au titre du service de la dette en 2013–16, et le retard du lancement des opérations du projet minier de Simandou et de son impact sur le PIB réel, les exportations et les recettes budgétaires (graphique 1). La baisse de l'élément don du nouvel emprunt tient principalement au fait que, comparativement à la dernière AVD-PFR, l'analyse actuelle permet le financement par des créanciers commerciaux à partir de 2027, l'adoption de conditions spécifiques pour les quatre nouveaux prêts non concessionnels, et surtout celui du barrage hydroélectrique de Kaleta, ainsi que la hausse du taux d'actualisation servant au calcul de l'élément don. Si la valeur actuelle initiale de la dette est plus élevée, c'est parce que les hypothèses d'emprunt (et les décaissements correspondants de l'État) le sont également afin de financer le budget d'investissement révisé, qui est associé à une hausse des emprunts extérieurs en 2013–16 (graphiques 1 et 2, tableaux 3 et 4). Le surcroît d'emprunts reflète pour l'essentiel un prêt de l'EximBank de la Chine visant à financer la construction du barrage hydroélectrique de Kaleta, qui s'élève à 335 millions de dollars (5,3 % du PIB de 2013) et comporte un élément don de 33,3 %. Selon les projections, ce prêt et les trois autres prêts non concessionnels seront décaissés en 2013–16. La variation des ratios du service de la dette reflète la hausse des emprunts et, à court terme, l'évolution de l'hypothèse relative au profil de paiement du service de la dette sur les créances d'APD de la France, qui ont été converties en contrats de désendettement et de développement (C2D) ; selon les hypothèses de l'AVD-PFR actuelle, ces paiements s'étaleront sur la période 2013–20 et non sur la période 2013–15 comme prévu dans la dernière AVD-PFR¹. Le taux d'intérêt moyen sur les nouveaux emprunts est relativement faible (comme celui de la dernière AVD-PFR) en raison de la présence de plusieurs prêteurs traditionnels dont on attend d'autres prêts assortis de conditions prévoyant un taux d'intérêt nul; pour les autres (y compris les quatre nouveaux prêts non concessionnels), les taux d'intérêt facturés sont faibles. Même si l'on prévoit des conditions similaires pour ce groupe de créanciers, les taux d'intérêt risquent d'augmenter à mesure que l'économie mondiale se relève de la récente crise économique et financière. Le retard du projet minier de Simandou entraîne un décalage d'environ deux ans en ce qui concerne les pics des ratios de la dette

¹Dans le cadre des Contrats de désendettement et de développement (C2D), les échéances du service de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTTE ont été consolidées et reprofilées ; quand les paiements sont effectués, la France reverse l'argent au pays sous forme de dons pour financer des activités de développement. Lors des discussions avec les services du FMI sur la préparation des documents du point d'achèvement, la période d'exécution du C2D a été fixée sur la base d'informations préliminaires. Après les discussions consécutives au point d'achèvement entre les autorités et l'Agence française de développement, le reprofilage convenu a été plus long que prévu pour prendre en compte les capacités d'absorption de la Guinée.

et du service de la dette ; le phénomène est mis en évidence dans le test de résistance relatif au choc le plus extrême². Toutes les autres hypothèses de base sont globalement semblables à celles de la dernière AVD-PFR.

4. La prise en compte de la dette intérieure dans l'AVD-PFR empire les indicateurs du fardeau de la dette, même si l'on prévoit que la dette intérieure diminuera au fil du temps (graphique 3, tableaux **5 et 6**). Après la forte expansion des emprunts contractés auprès du système bancaire intérieur en 2009–10, et conformément à leur politique de rétablissement de la stabilité macroéconomique, les autorités ont réduit sensiblement les nouveaux emprunts en 2011 et le remboursement net de la dette intérieure devrait reprendre³. Comme l'indique la dernière AVD-PFR, la situation de la dette publique est vulnérable, surtout aux revirements en ce qui concerne le maintien de la discipline budgétaire et les chocs affectant la croissance. L'impact d'un solde primaire inchangé est beaucoup plus faible que dans l'ancienne AVD-PFR parce que l'année de référence est passée de 2012 à 2013 et le déficit primaire envisagé en 2013 est inférieur à celui prévu pour 2012 lors de la dernière AVD-PFR.

5. Les autorités guinéennes sont globalement d'accord avec les hypothèses et conclusions, y compris les vulnérabilités identifiées, de cette mise à jour de l'AVD des PFR.

² Le test de résistance le plus extrême correspond aux chocs combinés.

³ En outre, d'après un accord entre le ministère des finances et la banque centrale, le gouvernement remboursera les avances antérieures obtenues jusqu'à la fin 2010 auprès de la banque centrale, sur une période de 40 ans à compter de 2020. L'accord prévoit que les remboursements seront effectués en espèces et non par l'émission de titres publics. Cependant, des pourparlers commenceront dans un avenir proche sur la recapitalisation de la banque centrale et porteront probablement sur l'émission d'une nouvelle dette publique qui compensera en partie la baisse escomptée du volet intérieur de la dette totale du secteur public.

Tableau 1. Guinée : Structure de la dette publique extérieure (fin 2012, valeur nominale)

	Millions \$EU	Pourcentage total	Pourcentage PIB
Total	1306.3	100.0	23.2
Créanciers multilatéraux	585.5	44.8	10.4
FMI	57.3	4.4	1.0
Banque mondiale	155.2	11.9	2.8
Groupe de la BAD	96.6	7.4	1.7
BID	128.8	9.9	2.3
UE	0.0	0.0	0.0
Autres créanciers multilatéraux	147.6	11.3	2.6
Créanciers bilatéraux officiels	659.9	50.5	11.7
Club de Paris	272.0	20.8	4.8
Hors Club de Paris	263.5	20.2	4.7
Fonds arabes	124.4	9.5	2.2
Créanciers commerciaux	60.8	4.7	1.1

Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Tableau 2. Guinée : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD-PFR : comparaison avec l'AVD-PFR du point d'achèvement PPTE

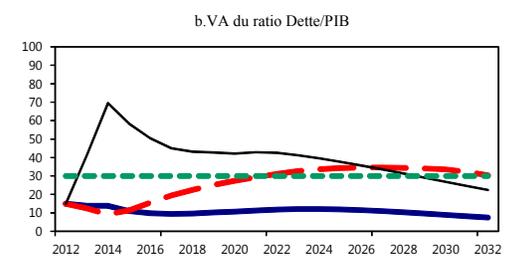
	AVD-PFR du point d'achèvement PPTE						Mise à jour actuelle de l'AVD-PFR					
	2013	2014	2015	2020	2025	2032	2013	2014	2015	2020	2025	2032
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
PIB nominal (millions de dollars)	6,237.1	6,179.7	7,475.2	13,396.2	16,008.1	21,388.3	6,273.0	6,347.9	6,797.7	14,092.3	17,314.9	24,296.4
PIB réel (variation en pourcentage)	5.0	5.2	19.9	6.1	2.7	3.1	4.5	5.2	5.4	6.4	3.2	3.6
Finances publiques (administration centrale)												
Recettes (dons extérieurs inclus)	24.0	24.9	27.5	30.2	29.8	32.3	22.7	24.0	23.6	25.9	26.5	26.9
Dépenses primaires	25.2	24.9	27.1	31.4	29.2	31.3	26.8	25.5	24.1	26.6	26.0	26.1
Dont : dépenses en capital et prêts nets	10.3	10.5	13.2	18.8	18.6	23.3	12.1	10.8	9.4	13.0	13.9	17.4
Solde budgétaire primaire	-1.2	0.0	0.4	-1.2	0.6	0.9	-4.1	-1.5	-0.6	-0.7	0.5	0.8
Solde budgétaire primaire de base	-0.6	0.4	0.4	1.4	1.3	1.1	-2.4	0.2	0.3	1.4	0.8	0.6
Nouveaux emprunts extérieurs ¹	1.6	1.5	1.0	1.7	0.5	0.1	4.9	3.1	1.7	1.6	0.5	0.1
Élément don, nouveaux emprunts extérieurs (%)	39.7	39.7	39.7	33.4	33.4	30.3	17.7	15.5	20.3	23.0	23.0	17.4
Balance des paiements												
Exportations de biens et services	26.4	28.2	41.4	64.5	56.6	43.9	26.9	28.0	26.9	52.6	51.5	37.5
Importations de biens et services	-63.5	-65.2	-61.1	-52.3	-47.2	-40.4	-51.7	-73.1	-67.8	-49.0	-46.8	-40.3
Compte courant, transferts officiels inclus	-39.2	-39.2	-21.3	-2.0	-2.7	-5.8	-25.2	-46.9	-42.1	-7.0	-5.8	-10.5
Investissements directs étrangers	35.8	35.9	25.7	3.7	4.1	4.7	14.8	41.8	35.8	3.6	3.9	4.6

Sources: autorités nationales ; services du FMI et de la Banque mondiale.

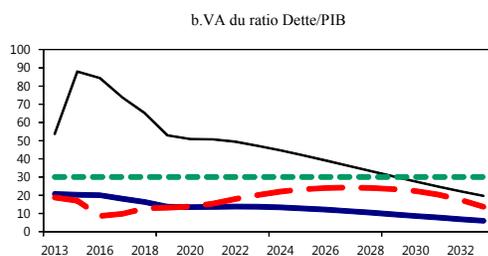
¹ Y compris les emprunts extérieurs garantis par l'État.

Graphique 1. Guinée : AVD-PFR: Comparaison avec l'AVD-PFR du point d'achèvement PPTE

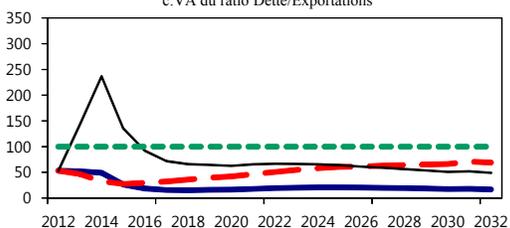
Résultats AVD PFR du point d'achèvement PPTE



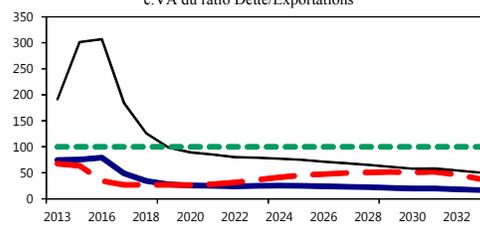
Résultats de l'actuel AVD PFR mis à jour



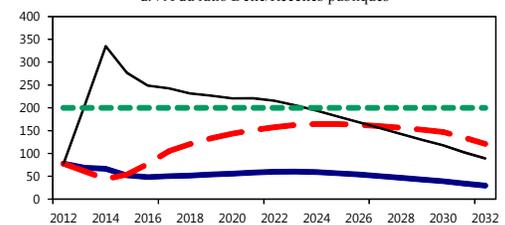
c.VA du ratio Dette/Exportations



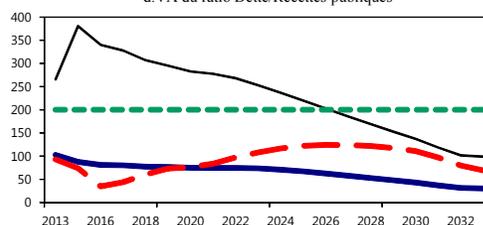
c.VA du ratio Dette/Exportations



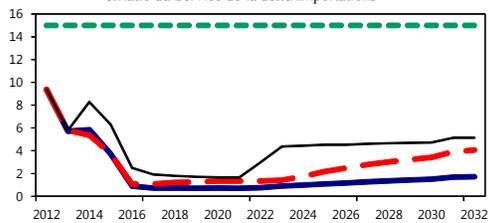
d.VA du ratio Dette/Recettes publiques



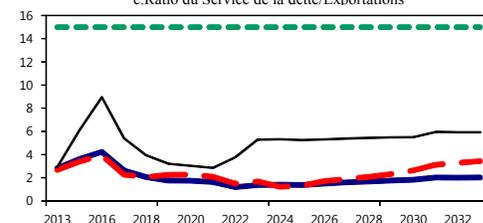
d.VA du ratio Dette/Recettes publiques



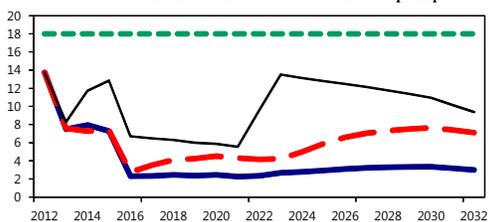
e.Ratio du Service de la dette/Exportations



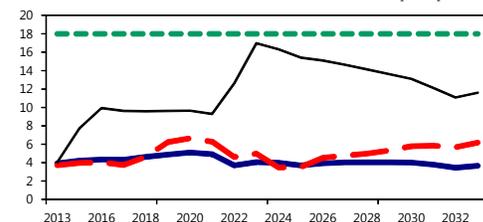
e.Ratio du Service de la dette/Exportations



f.Ratio du Service de la dette/ Recettes publiques

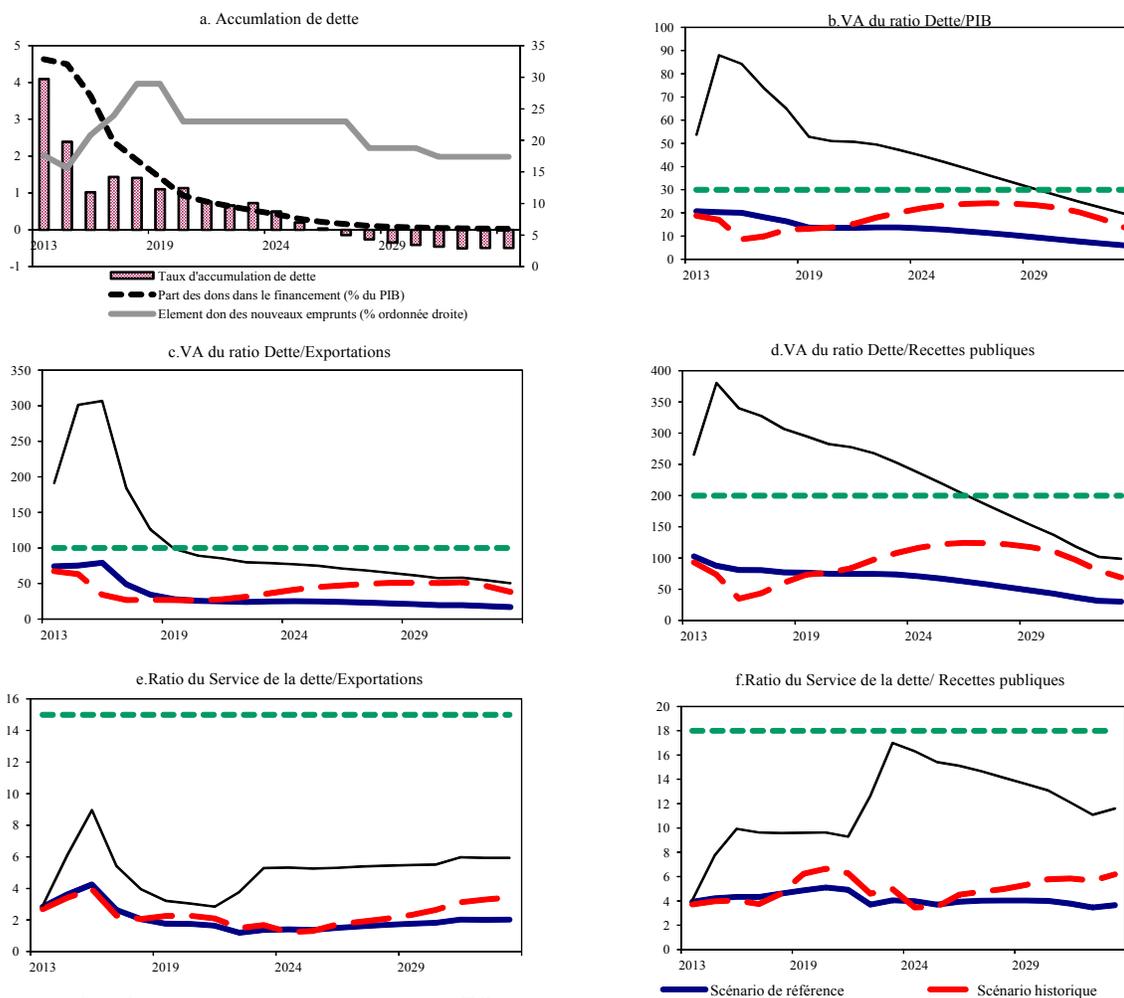


f.Ratio du Service de la dette/ Recettes publiques



— Scénario de référence — Scénario historique
— Choc le plus extrême 1/ — Seuil

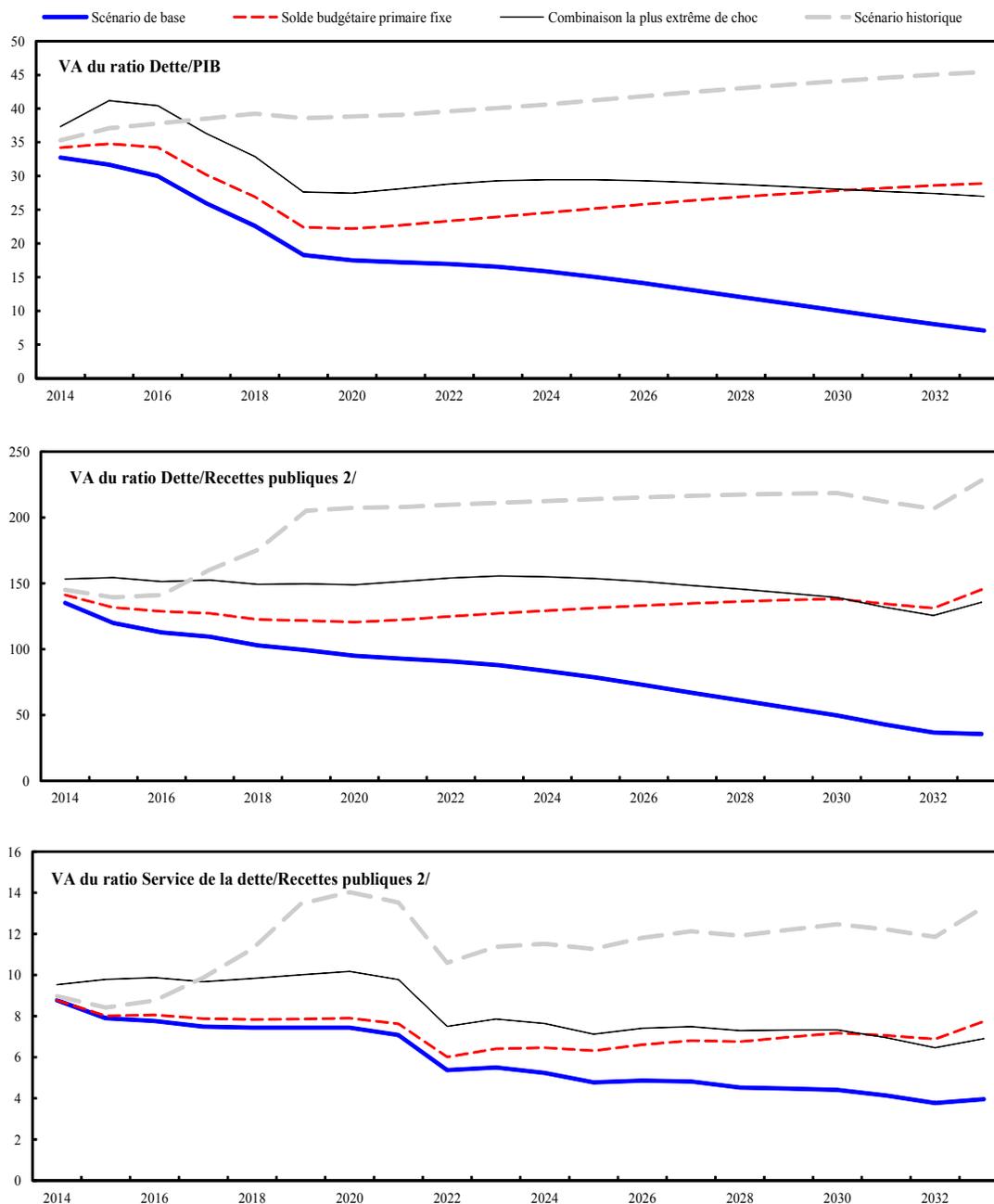
Graphique 2. Guinée: Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État sous différents scénarios alternatifs, 2013-33¹



Sources: Autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2013. Dans le graphique b, il correspond à une combinaison de choc; dans c. à une combinaison de choc; dans d. à une combinaison de choc; dans e. à une combinaison de choc; et dans f à une combinaison de choc.

Graphique 3. Guinée: Indicateurs de la dette publique sous différents scénarios alternatifs, 2013–33 ¹



Sources: Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2013.
 2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 3. Guinée : Cadre de viabilité de la dette extérieure - Scénario de référence, 2010-2033¹

	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
	Réel			Historique moyenne	6/ Ecart type	Projections						2013-18		2019-33	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moy.	2023	2033	Moy.
Dette extérieure (nominale) 1/	70.7	67.5	23.0			26.1	28.1	27.1	26.7	24.2	21.9		18.2	8.3	
dont : dette contractée ou garantie par l'Etat (CGE)	70.7	67.5	23.0			26.1	28.1	27.1	26.7	24.2	21.9		18.2	8.3	
Variation de la dette extérieure	-1.0	-3.2	-44.5			3.1	2.0	-0.9	-0.4	-2.6	-2.3		-0.1	-1.0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	4.8	11.4	17.6			9.4	3.8	5.0	13.4	-0.7	-2.7		0.7	6.6	
Déficit compte courant hors intérêts	10.8	19.6	33.4	9.3	10.6	24.9	46.7	41.9	39.3	18.9	4.4		4.8	11.5	
Déficit de la balance des biens et services	7.4	22.2	32.3			24.8	45.1	40.9	38.3	17.9	3.2		-6.4	4.3	
Exportations	29.1	31.6	29.7			26.9	28.0	26.9	25.3	36.9	47.4		55.2	35.8	
Importations	36.5	53.8	62.0			51.7	73.1	67.8	63.7	54.8	50.7		48.8	40.2	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-5.1	-10.5	-6.0	-6.9	1.9	-6.3	-5.0	-5.2	-4.9	-4.2	-3.6		-2.5	-1.8	
dont : transferts officiels	0.0	-2.2	-1.0			-1.7	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3		-0.2	-0.3	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	8.5	7.9	7.2			6.5	6.5	6.2	5.9	5.3	4.8		13.7	8.9	
IDE net (négatif= entrée)	-2.4	-6.5	-10.4	-5.1	2.9	-14.8	-41.8	-35.8	-24.7	-15.6	-3.6		-3.8	-4.6	
Dynamique endogène de la dette 2/	-3.6	-1.7	-5.4			-0.7	-1.1	-1.1	-1.2	-4.0	-3.5		-0.3	-0.2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.7	1.0	0.7			0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.3	0.1	
Contribution de la croissance réelle du PIB	-1.3	-2.7	-2.4			-0.9	-1.3	-1.4	-1.5	-4.3	-3.7		-0.5	-0.3	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-3.0	0.0	-3.7			
Résidu (3-4) 3/	-5.8	-14.6	-62.1			-6.3	-1.8	-5.9	-13.8	-1.8	0.4		-0.9	-7.6	
dont : financement exceptionnel	-0.4	-1.6	-39.9			-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	3/1			18.8	20.8	20.3	20.1	18.1	16.3		13.7	6.0	
En pourcentage des exportations	122.4			69.9	74.3	75.4	79.2	49.1	34.5		24.9	16.8	
VA de la dette extérieure CGE	37.1			18.8	20.8	20.3	20.1	18.1	16.3		13.7	6.0	
En pourcentage des exportations	122.4			69.9	74.3	75.4	79.2	49.1	34.5		24.9	16.8	
En pourcentage des recettes publiques	220.8			94.0	102.8	87.7	81.0	80.5	77.2		73.6	30.3	
Ratio service de la dette/exportations (%)	10.1	13.8	11.6			3.0	2.8	3.6	4.2	2.6	2.1		1.4	2.0	
Ratio service dette CGE/exportations (%)	10.1	13.8	11.6			3.0	2.8	3.6	4.2	2.6	2.1		1.4	2.0	
Ratio service dette CGE/recettes (%)	19.2	26.0	17.1			4.1	3.9	4.2	4.3	4.3	4.6		4.1	3.7	
Besoin de financement total brut (milliards de \$EU)	0.6	0.9	1.5			0.7	0.4	0.5	1.2	0.4	0.2		0.3	1.9	
Déficit courant hors intérêts stabilisant ratio d'endettement	11.8	22.8	77.9			21.9	44.7	42.8	39.7	21.5	6.6		5.0	12.5	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.9	3.9	3.9	2.5	1.5	4.5	5.2	5.4	5.8	18.9	18.2	9.7	3.0	3.7	
Déflateur du PIB en dollars E.U. (variation en pourcentage)	4.3	0.0	5.7	4.2	15.3	6.6	-3.8	1.6	2.3	-0.1	-0.5	1.0	1.2	1.7	
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	1.1	1.4	1.2	1.4	0.3	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.2	1.4	1.4	
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU, en %)	11.4	12.9	3.3	8.6	12.8	1.0	5.0	3.1	2.0	73.0	51.2	22.5	0.8	0.7	
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en %)	26.2	53.2	26.6	16.6	19.3	-7.1	43.1	-0.7	1.7	2.1	8.8	8.0	2.0	5.1	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (%)	17.6	15.6	20.8	23.9	29.0	29.0	22.7	23.0	17.4	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	15.3	16.8	20.1			20.0	20.2	23.1	24.8	22.5	21.2		18.7	19.9	
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	0.0	0.2	0.2			0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2		0.1	0.0	
dont : dons	0.0	0.2	0.2			0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1		0.0	0.0	
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1		0.1	0.0	
Financement équivalent dons (pourcentage du PIB) 8/			4.6	4.5	3.6	2.4	1.9	1.4		0.4	0.0	
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			53.5	63.3	72.9	56.3	53.3	49.4		33.6	29.9	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards dollars EU)	4.9	5.1	5.6			6.3	6.3	6.8	7.4	8.7	10.3		15.9	25.6	
Croissance du PIB nominal exprimée en dollars	6.3	4.0	9.9			11.4	1.2	7.1	8.3	18.7	17.6	10.7	4.2	5.4	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.8			1.1	1.3	1.4	1.4	1.6	1.6		2.1	1.5	
(VA t-VA t-1)/PIBt-1 (pourcentage)			4.1	2.4	1.0	1.4	1.4	1.1	1.9	0.5	-0.5	
Envois de fonds bruts des travailleurs migrants (milliards \$EU)	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB+envois de fonds)	37.1			18.8	20.8	20.3	20.1	18.1	16.3		13.7	6.0	
VA de la dette ext. CGE (en % des export.+envois de fonds)	122.4			69.9	74.3	75.4	79.2	49.1	34.5		24.9	16.8	
Service de la dette ext. CGE (en % des export.+envois de fonds)	11.6			3.0	2.8	3.6	4.2	2.6	2.1		1.4	2.0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - p(1+g)] / (1+g+p+gp)$ x le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = Δ du PIB réel, et p = Δ du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

3/ Comprend les fin. except. (i.e., var. arrières et allègement dette); les var. des avoirs ext. bruts; et les ajustements de valeur. S'agissant des projections, est également incluse la contribut. des var. de prix et de taux de chge.

4/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

// Utinés comme les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette obtenus.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'Etat et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

Tableau 4. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État, 2013–33

(en pourcentage)

	Projections					2023	2033	
	2013	2014	2015	2016	2017			2018
Ratio VA de la dette/PIB								
Référence	19	21	20	20	18	16	14	6
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2013–2033 1/	19	19	17	9	10	13	20	14
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2013–2033 2/	19	21	21	21	20	19	18	10
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	19	21	22	21	19	17	15	6
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 3/	19	22	25	25	22	20	16	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	19	22	25	24	22	20	17	7
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 4/	19	53	80	76	67	59	43	18
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	19	54	88	84	74	65	47	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2014 5/	19	29	29	29	26	23	20	9
Ratio VA de la dette/exportations								
Référence	70	74	75	79	49	34	25	17
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2013–2033 1/	70	67	63	34	27	27	37	38
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2013–2033 2/	70	75	78	85	54	40	32	29
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	70	72	74	78	48	34	24	16
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 3/	70	87	110	115	71	49	34	23
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	70	72	74	78	48	34	24	16
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 4/	70	191	296	301	181	124	77	50
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	70	192	301	307	184	126	79	51
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2014 5/	70	72	74	78	48	34	24	16
Ratio VA de la dette/recettes								
Référence	94	103	88	81	80	77	74	30
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2013–2033 1/	94	93	74	35	44	61	108	69
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2013–2033 2/	94	104	91	86	89	89	94	51
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	94	104	93	86	86	82	78	32
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 3/	94	110	109	100	98	94	86	35
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	94	109	106	98	98	94	89	37
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 4/	94	263	345	308	297	278	229	89
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	94	266	381	340	328	307	253	99
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2014 5/	94	146	125	115	115	110	105	43

Tableau 4. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État, 2013–33 (suite)

(en pourcentage)								
Ratio service de la dette/exportations								
Référence	3	3	4	4	3	2	1	2
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2013–2033 1/	3	3	3	4	2	2	2	3
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2013–2033 2/	3	3	4	4	3	2	2	2
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	3	3	4	4	3	2	1	2
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 3/	3	3	4	5	3	3	2	3
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	3	3	4	4	3	2	1	2
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 4/	3	3	6	9	5	4	5	6
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	3	3	6	9	5	4	5	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2014 5/	3	3	4	4	3	2	1	2
Ratio service de la dette/recettes								
Référence	4	4	4	4	4	5	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2013–2033 1/	4	4	4	4	4	5	5	6
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2013–2033 2/	4	4	4	4	5	5	5	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	4	4	5	5	5	5	4	4
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 3/	4	4	4	5	5	5	5	4
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	4	4	5	5	5	6	5	5
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 4/	4	4	7	9	9	9	15	10
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	4	8	10	10	10	17	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2014 5/	4	6	6	6	6	7	6	5
Pour mémoire :								
Hypothèse d'élément don du financement résiduel (financement requis au-delà du niveau de référence) 6/	17							

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le compte courant hors intérêts en % du PIB, et les flux non créateurs de dette.
2/ On suppose que le taux d'intérêt des nouveaux emprunts dépasse de 2 points de % le niveau de référence, le délai de grâce et l'échéance étant les mêmes que pour la référence.
3/ On suppose que la valeur des exportations reste inférieure en permanence, mais que le compte courant en % du PIB revient à son niveau de référence après le choc (moyennant un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).
4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.
5/ La dépréciation est définie comme la baisse en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar EU, étant entendu que cette baisse ne peut pas dépasser 100%.
6/ S'applique à tous les scénarios de sensibilité sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions des nouveaux financements correspondent aux spécifications de la note 2.

Tableau 5. Guinée : Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2010–33

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel					Est.						Projections			
	2010	2011	2012	Moy. 5/	Éc. type 5/	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moy. 2013-18	2023	2033	Moy. 2019-33
Dette du secteur public 1/	99.6	77.8	35.4			39.2	40.0	38.5	36.6	32.0	28.2		21.0	9.4	
dont : libellée en devises	70.7	67.5	23.0			26.1	28.1	27.1	26.7	24.2	21.9		18.2	8.3	
Variation de la dette du secteur public	10.3	-21.9	-42.3			3.8	0.8	-1.5	-1.9	-4.6	-3.9		-0.5	-1.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	10.9	-10.4	-42.4			-0.3	-1.3	-2.5	-2.3	-4.3	-3.5		-0.3	-1.0	
Déficit primaire	12.0	-0.7	1.6	1.9	4.4	1.6	-0.2	-0.5	0.0	0.9	0.8	0.4	0.2	-0.6	-0.2
Recettes et dons	15.7	20.2	22.9			23.8	24.2	26.4	26.6	23.7	22.0		18.8	19.9	
dont : dons	0.4	3.4	2.7			3.8	4.0	3.3	1.8	1.2	0.8		0.2	0.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.7	19.5	24.4			25.4	24.0	25.9	26.6	24.6	22.8		19.1	19.3	
Dynamique automatique de la dette	-0.6	-8.1	-10.8			-1.9	-1.2	-2.1	-2.3	-5.2	-4.3		-0.6	-0.4	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-3.5	-7.7	-3.4			-1.9	-2.2	-2.0	-2.2	-5.7	-4.8		-0.7	-0.4	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.8	-4.0	-0.5			-0.3	-0.3	0.1	0.0	0.2	0.1		-0.1	-0.1	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.7	-3.7	-3.0			-1.5	-1.9	-2.0	-2.1	-5.8	-4.9		-0.6	-0.4	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.9	-0.4	-7.3			-0.1	1.1	-0.1	-0.1	0.5	0.5		
Autres flux créateurs de dette identifiés	-0.5	-1.6	-33.2			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recettes de privatisation (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PTE et autres)	-0.5	-1.6	-33.2			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-0.5	-11.4	0.0			4.1	2.2	1.0	0.4	-0.3	-0.4		-0.2	-0.1	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	...	10.2	48.0			31.9	32.8	31.7	30.0	26.0	22.6		16.5	7.1	
dont : libellée en devises	...	0.0	37.1			18.8	20.8	20.3	20.1	18.1	16.3		13.7	6.0	
dont : dette extérieure	37.1			18.8	20.8	20.3	20.1	18.1	16.3		13.7	6.0	
VA des engagements conditionnels (non inclus dans dette du sect. public)	
Besoins de financement bruts 2/	16.7	4.8	6.0			3.6	1.9	1.6	2.1	2.7	2.5		1.3	0.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	...	50.7	210.1			134.2	135.2	120.0	112.8	109.5	102.9		87.9	35.6	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	...	61.1	238.3			159.4	162.1	137.1	121.0	115.4	106.9		88.7	35.6	
dont : dette extérieure 3/	184.2			94.0	102.8	87.7	81.0	80.5	77.2		73.6	30.3	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	30.0	27.1	19.6			8.5	8.8	7.9	7.8	7.5	7.4		5.5	4.0	
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	30.7	32.6	22.2			10.1	10.5	9.0	8.3	7.9	7.7		5.6	4.0	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1.7	21.2	43.9			-2.2	-1.0	1.0	1.9	5.5	4.7		0.7	0.5	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.9	3.9	3.9	2.5	1.5	4.5	5.2	5.4	5.8	18.9	18.2	9.7	3.0	3.7	4.8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.1	1.4	1.2	1.4	0.3	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.2	1.4	1.4	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-9.2	-12.5	-1.1	-5.2	7.2	-2.1	-1.1	2.1	1.2	3.9	4.2	1.4	0.6	0.4	0.8
Dépréciat. du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciat.)	4.1	-0.5	-11.4	0.7	19.7	-0.3
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	20.2	19.7	12.9	17.5	9.4	9.9	9.6	6.3	6.5	3.8	3.4	6.6	5.1	5.6	5.4
Croissance des dép. primaires réelles (corr. par le déflateur du PIB, en %)	0.3	-0.3	0.3	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	-0.1	0.0
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.0	0.0	...	17.6	15.6	20.8	23.9	29.0	29.0	22.7	23.0	17.4	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le secteur public englobe l'administration centrale ; dette nette.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette, plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 6. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2013–33

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Référence	32	33	32	30	26	23	17	7
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	32	35	37	38	39	39	40	45
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2013	32	34	35	34	30	27	24	29
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	32	33	32	31	27	24	19	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	32	35	37	37	33	31	29	29
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	32	38	42	40	35	30	22	11
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	32	37	41	40	36	33	29	27
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2014	32	42	41	38	33	28	21	12
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2014	32	41	40	37	32	28	21	10
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Référence	134	135	120	113	109	103	88	36
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	134	145	139	141	160	176	211	228
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2013	134	141	132	129	127	123	127	145
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	134	136	121	115	113	108	103	85
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	134	143	138	137	140	138	152	145
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	134	157	160	151	146	138	118	57
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	134	153	155	151	153	149	156	136
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2014	134	174	153	143	138	129	112	62
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2014	134	169	150	141	137	129	110	51
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Référence	9	9	8	8	7	7	5	4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	9	9	8	9	10	11	11	13
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2013	9	9	8	8	8	8	6	8
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	9	9	8	8	8	8	6	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	9	9	9	9	8	9	7	9
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2014–2015	9	9	8	9	8	8	7	5
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	9	9	9	9	9	9	8	9
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2014	9	10	10	10	10	10	8	7
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2014	9	9	9	9	8	8	7	5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ La définition des recettes comprend les dons.

APPENDICE III. MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Sources de risques	Probabilité relative	Impact si les risques se matérialisent
Une détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire actuelle	Moyenne – à – Élevée	Élevé Il y aurait un impact négatif sur l'investissement extérieur, surtout dans le secteur minier. Le suivi du programme s'affaiblirait, des réformes structurelles clés seraient reportées (ex.: prix des carburants, maîtrise des dépenses), avec aggravation des déficits budgétaires, création de monnaie, inflation, pertes de devises et instabilité des taux de change.
Le secteur privé s'aligne sur un récent accord sur la hausse des salaires dans la fonction publique	Faible	Élevé L'inflation rebondirait, minant la croissance économique et aggravant la pauvreté. La situation socioéconomique se détériorerait, rehaussant les tensions politiques et l'instabilité.
Retard prolongé de la reprise des investissements dans un important projet minier	Moyenne	Moyenne La croissance économique à court terme fléchirait. L'effet d'émulation négatif sur d'autres grands projets d'investissement mineur et le développement à long terme de la Guinée et pérenniserait les taux de pauvreté élevés.
Les actions menées par la zone euro pour honorer ses engagements marquent le pas ou sont incomplètes	Moyenne	Moyenne La Guinée serait touchée essentiellement par le biais du commerce, surtout à travers la baisse des exportations minières. L'investissement étranger dans le secteur minier pourrait aussi ralentir. Mais le pays pourrait bénéficier de la baisse des cours du pétrole.
Choc pétrolier mondial déclenché par des événements géopolitiques	Faible	Moyenne Le renchérissement des importations pétrolières entraînerait d'autres pertes de recettes si les prix intérieurs ne sont pas ajustés. Ces pertes entraveraient sérieusement l'atteinte des objectifs budgétaires, minant les efforts de stabilisation macroéconomique.



GUINEE

Le 6 mai 2013

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-RESPECT ET MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	8
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2011-13	9
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	12
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	13

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 mars 2013

Statut : **Date d'adhésion au FMI: 28 septembre 1963**

[Article VIII](#)

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% Quote-part
Quote-part	107.10	100.00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	107.03	99.93
Position de réserve au FMI	0.08	0.07

Département des DTS:	Millions de DTS	% Allocation
Allocation cumulative nette	102.47	100.00
Avoirs	78.47	76.58

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	37.22	34.76

[Derniers accords financiers :](#)

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	24 fév. 2012	23 fév. 2015	128.52	36.72
FEC ^{1/}	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69.62	24.48
FEC ^{1/}	02 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64.26	25.70

Projections des obligations financières envers le FMI ^{2/}

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal					1.84
Commissions/intérêts	<u>0.02</u>	<u>0.02</u>	<u>0.11</u>	<u>0.11</u>	<u>0.11</u>
Total	<u>0.02</u>	<u>0.02</u>	<u>0.11</u>	<u>0.11</u>	<u>1.95</u>

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide promise	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) ^{3/}	639.00
dont: aide du FMI (en millions de dollars EU)	36.01
(équivalent DTS en millions)	27.80
Date du point d'achèvement	Sep 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montant versé en faveur du pays membre	27.80
Assistance transitoire	11.30
Solde au point d'achèvement	16.49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ^{4/}	7.45
Total des décaissements	35.25

^{1/} Ancienne FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés est présenté dans cette section.

^{3/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{4/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : **sans objet**

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : **sans objet**

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2007 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a été achevée en avril 2012. Elle a relevé que les risques de détournement et de communication d'informations financières erronées restaient élevés, mais que la situation s'était quelque peu améliorée depuis l'évaluation de 2007. Pour atténuer les risques pour le futur programme, les services du FMI ont proposé que des auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires, que la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires et que le Conseil approuve une politique et des principes d'investissement. Ces mesures sont requises à court terme, mais il est tout aussi important que des mesures soient prises en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG a commencé la mise en œuvre de ces recommandations.

Régime de change

La Guinée revient à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009–10; le régime de facto est classé dans la catégorie «Autres régimes dirigés». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. Un conseiller résident financé par le FMI prête son concours à la BCRG pour examiner ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

Assistance technique 2011–13**Année civile 2011**

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Source: Services du FMI.

Année Civile 2012

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique.	2-15 février 2012
Département des finances publiques	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
Département des finances publiques	Gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable.	3-15 mars 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	Avril-mai 2012
AFW	Gestion de trésorerie	Mai-juin 2012
AFW	Administration des douanes	14-25 juin 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	Juin-juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-14 juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-10 septembre 2012
Département des finances publiques	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14-23 novembre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1 – 21 décembre 2012
AFW	Administration fiscale	12 – 23 décembre 2012
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012-2013
Juridique		
Département juridique	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août - 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Janvier 2012
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	Février 2012-février 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Février 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Mars 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Septembre 2012
AFW	Contrôle bancaire	Oct.-nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Février-mars 2012
Département des statistiques	Balance des paiements	Mars-avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
Département des statistiques	Passage au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en œuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Évaluation PEFA	20 mars - 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	24-30 avril 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	8-19 avril
Département des finances publiques	Validation de l'évaluation PEFA	25 juin - 3 juillet 2013 1/
Département des finances publiques	Budgétisation des ressources naturelles	Septembre 2013 1/
Département des finances publiques	Prévision des recettes minières	Octobre 2013 1/
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013

Source : services du FMI.

1 Prévus.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(Au 28 février 2013)

Titre	Produits	Date de livraison escomptée
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 mois à venir	Opérations:	
	Projet du corridor de croissance et de développement	T3 2013
	Travaux économiques et sectoriels:	
	Revue des dépenses publiques (éducation et santé)	T4 2013
	Revue des dépenses publiques (agriculture)	T4 2013
	Revue des dépenses publiques (questions transversales, dont investissements)	T4 2013
	Assistance technique/autre analytique:	
	Soutien au Ministère pour le Questionnaire sur les principaux indicateurs de la santé (CWIQ) et SRP III	En cours
	Stratégie de protection sociale	T4 2013
	Projet de partenariat public-privé	T4 2013
	Dialogue de politique pour le réseau national (Télécom)	T4 2013
	Suivi économique et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir	Programme:	
	Deuxième revue de la FEC	Mai 2013
	Troisième revue de la FEC	Octobre 2013
	Assistance technique:	
	Exploitation minière et politique fiscale générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politique monétaire et de change	En cours
Supervision bancaire	En cours	
Comptes nationaux, de la balance des paiements et budgétaires	En cours	
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers	En cours
	Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer	En cours
	Partage des informations sur le DSRP III	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Actualisations régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Note d'évaluation conjointe sur le DSRP III	Mai 2013

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2011–13

(Au 28 février 2013)

1. La nouvelle stratégie de la Banque africaine de développement, approuvée par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers : (i) la gouvernance économique et financière; et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport.

2. Opérations de prêt. Vingt millions d'unités de compte (UC) ont été allouées au premier Pilier, par le biais du Programme de soutien budgétaire approuvé par le Conseil de la Banque en mai 2011. La Guinée a aussi accès à 2,50 millions d'UC au Guichet III de la Facilité des États fragiles (FEF) qui ont été alloués pour mettre en œuvre deux programmes de renforcement des capacités. Le solde disponible sur le Fonds africain de développement (FAD) pour 2011–13 est estimé à 38,38 millions d'UC et a été alloué en totalité à des activités prévues dans le cadre du Pilier II.

3. En matière de gouvernance, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC ainsi qu'un soutien ciblé de la FEF pour un montant de 2,5 millions d'UC. La Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela permettra d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. En 2013, la Banque approuvera un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gestion des contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets.

4. Dans le sous-secteur de l'énergie, trois projets sont sur le point d'être mis en œuvre en 2013 et 2014. Le premier est le projet d'interconnexion énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 Kv et de 12 postes. Le deuxième est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC). Le troisième est une contribution au financement du projet de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) qui fait intervenir la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production de kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Dans le sous-secteur des transports, la Banque entend financer la route Boké-Quebo, qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de cette autoroute est en ligne avec le Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes. L'achèvement du tronçon non terminé entre Boké et Quebo devrait établir entre Conakry et Bissau une route goudronnée praticable toute l'année.

6. Opérations hors prêts. Pour bien analyser et comprendre les principaux défis du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque a déjà entrepris des travaux économiques et sectoriels en collaboration avec le PNUD, au titre du premier programme de la FEF, sur les thèmes suivants : (i) profil du secteur privé ; (ii) Vision 2035 de la Guinée; (iii) étude sur les réformes du secteur financier ; (iv) étude de faisabilité du cadre de PPP et (v) étude des Accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, la FEF offre un soutien en vue de (i) renforcer les capacités d'orientation du DSRP III (2012-2015) ; (ii) suivre et promouvoir la bonne gouvernance et (iii) accroître les capacités de mobilisation et de coordination de l'aide. Cette composante inclut aussi un soutien à l'organisation de la Conférence de partenariat pour la Guinée prévue au dernier trimestre de 2013 qui se propose de mobiliser l'aide de la communauté internationale autour de six thèmes : (i) développement rural et sécurité alimentaire ; (ii) infrastructure ; (iii) éducation ; (iv) développement social ; (v) mines, énergie, eau, environnement et industrie ; (vi) cadre macroéconomique et développement institutionnel.

7. De plus, un second programme au titre de la FEF apportera un soutien à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III). La Banque entend aussi appuyer la gouvernance du secteur minier par le biais de son guichet du secteur privé et de sa facilité de soutien juridique. Cela fera intervenir : (i) un soutien à l'accession de la Guinée à l'ITIE; (ii) un soutien à la Réforme du Code minier, qui inclut une participation de 15 % de l'État dans toutes les concessions minières, le renforcement de la transparence et l'introduction de pénalités pour non-respect de la législation ; (iii) un soutien à la révision des accords miniers ; (iv) une participation à l'audit opérationnel des compagnies minières et (v) la réalisation d'études économiques et financières sur les contrats miniers (leur valeur, les coûts de production et les prix des transferts, etc.).

8. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays (DSP) qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI : Partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès dans les réformes structurelles, les missions prévues et les rapports de mission.

**Tableau 1. Guinée : Programmation des opérations du FAD 13 (2011–13) et de la FEF
(Millions d'UC)**

Opérations de prêts					
	Année	ADF 12	FSF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
Pilier I – Appui à la bonne gouvernance économique et financière					
Appui budgétaire	2011	20.00			20.00
Appui ciblé	2011		2.50		
Sous-total		20.00	2.50		22.50
Pilier II – Appui à l'énergie et aux infrastructures de transport					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16.00		40.00	56.00
Réhabilitation des réseaux d'énergie électrique	2013	11.00			11.00
Projet d'appui institutionnel pour la gestion économique	2013	11.4			11.4
OMVG (reporté)	2014				
Route Boké-Quebo (reportée)	2015				
Sous-total		38.40		40.00	78.4
Total		58.40	2.50	40.00	100.9
Travaux économiques et sectoriels					
Profil du secteur privé	2013		x		
Vision Guinée 2035	2013		x		
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Étude de faisabilité sur le cadre des PPP	2013		x		
Étude sur les accords de partenariat économique (APE)	2013		x		

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT¹

	1990	1995	2000	2005	2011	2011	2015
					Afrique subsaharienne		Cibles OMD
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							réduire de moitié
Ratio emploi/population totale, âge de 15 ans et plus, (%)	69	69	69	69	64	70	
Ratio emploi/population totale, âge de 15-24 ans, (%)	51	51	51	51	46	52	
PIB par personne employée (dollars constants 1990 PPA)	3,669	..	
Part de revenus des 20 % les plus pauvres (%)	3.0	5.0	..	6.0	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..	21.0	29.0	23.0	21	21	13.4
Ecart de pauvreté à 1.25 dollar EU/jour PPA (%)	63.0	30.0	..	15.0	21
Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 dollars EU/jour (PPA), (% de la population)	93.0	64.0	..	43.0	48
Nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation des femmes (% des femmes âgées de 15-24 ans)	34	67	57	100
Taux d'alphabétisation des hommes (% des hommes âgés de 15-24 ans)	59	76	70	100
Pourcentage de la cohorte atteignant la fin du primaire, (% de la cohorte)	74	60	66	100
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	19	20	32	58	70	67	100
Taux de scolarisation primaire (% net)	25	..	47	69	76	83	100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							100
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	7	9	19	21	19	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	47	52	69	82	93	87	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	34	36	40	51	82	64	...
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	9	10	14	24	63	36	...
Proportions de femmes employées dans le secteur non agricole (% de l'emploi non agricole total)	24	29	..	29	...
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile							réduire de plus de 75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants âgés de 12 à 23 mois)	35	61	42	51	74	58	...
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	135	121	106	93	69	79	...
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	229	203	175	151	109	126	78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle							réduire de plus de 75%
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	35	38	46
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1,200	..	740	980	500	610	réduire de plus de 75%
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	..	2	6	9	22
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							juguler/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	119	158	193	236	257	183.0	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24 ans)	3.1	0.9	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les hommes (% des 15-24 ans)	1.3	0.4	juguler/inverser
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15-49 ans)	1.1	1.8	1.7	1.5	5.0	1.4	juguler/inverser
Taux de cas de tuberculose observés directement (% , toutes formes)	29.0	30.0	33.0	29.0	61	61.0	juguler/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable							
Emissions de CO ₂ (kg par \$ PPA du PIB)	0	0	0	0	0	0	
Emissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	1	0	
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	29.6	..	28.1	27.4	28	27	
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	10.0	12.0	14.0	16.0	31	18	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	51.0	58.0	63.0	69.0	61	74	72
Zones marines protégées (% des eaux territoriales)	0	0	0	0	6	0	
Aide par habitant (dollars EU courants)	51	55	18	22	52	22	
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds des expatriés)	20.0	24.0	15.0	13.0	3.0	5.0	
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	0.1	0.5	12.3	1.3	
Abonnés à une ligne de téléphonie mobile (pour 100 personnes)	0	0	1.0	2.0	53.0	44.0	
Abonnés à une ligne de téléphone fixe (pour 100 personnes)	0	0	0	0	1.0	0	
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7.0	6.0	6.0	6.0	5.0	5.0	
Autres objectifs et indicateurs							
PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	450	480	400	420	1,257	430	
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars EU courants)	3	4	3	4	1,100	4	
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	21	18	
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	44	46	48	51	54	54	
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	29	63	41	
Population totale (en millions)	0	0	0	0	0.9	0	
Échanges commerciaux (% du PIB)	65	46	52	69	71	79	

Sources: base de données des Indicateurs du développement dans le monde, octobre 2012; et autorités guinéennes, SRP-III, mars 2013.
1/ Les chiffres en italique renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES DONNEES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE	
<p>Généralités: Les données fournies par la Guinée présentent quelques lacunes, mais sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance. La fourniture officielle des données a été suspendue en 2009-10 lorsque les organes de l'État responsables des statistiques ont eu de grosses difficultés à recueillir les données sur les opérations de l'État et les activités du secteur privé. Après le retour au fonctionnement normal de l'administration guinéenne, le mécanisme d'établissement des données a été progressivement rétabli et les autorités déploient des efforts pour reprendre la fourniture des données afin de permettre aux services du FMI de redémarrer la surveillance.</p>	
<p>Comptes nationaux : Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la production de matrices annuelles intrants-production, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur les comptes nationaux révisés pour 2003-08 et les estimations provisoires pour 2009-10, avec 2006 comme nouvelle année de base ; le travail est terminé, mais il reste à valider les données avant leur publication.</p>	
<p>Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques : Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses. En 2009-10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le TOFE. Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctives pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris et, pendant une courte période ces derniers mois, le Département Afrique a aussi reçu des plans de trésorerie. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, même s'il exclut un certain nombre de comptes «satellites» qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Suite à l'adoption de la loi sur le compte unique de trésor en 2011, des efforts sont déployés actuellement pour intégrer ces comptes, notamment ceux des organes autonomes de l'État, dans le budget et les statistiques de finances publiques.</p>	
<p>Statistiques monétaires : En 2009-10, de nombreux comptes publics ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales, échappant au contrôle du Trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques de finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). Les comptes de la banque centrale et des banques commerciales ainsi que la situation monétaire sont établis et communiqués au Département Afrique tous les mois. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, la migration en cours vers un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant.</p>	
<p>Balance des paiements : Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI s'est rendue à Conakry en avril 2012 pour aider à améliorer les statistiques de la balance des paiements, notamment pour le passage de la cinquième à la sixième édition du <i>Manuel de la balance des paiements</i>. Le Comité technique sur l'harmonisation de la balance des paiements aurait été réactivé. Les résultats des adjudications hebdomadaires de devises sont régulièrement affichés en ligne et publiés dans les principaux journaux guinéens. Les taux de change sont publiés tous les jours.</p>	
II. NORMES ET QUALITE DES DONNEES	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003.	Aucune donnée RONC n'est disponible.



GUINEE

Le 6 mai 2013

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-RESPECT ET MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — NOTE CONSULTATIVE CONJOINTE DES SERVICES

DECLARATION DU REPRESENTANT DES SERVICES DU FMI

1. Cette déclaration fournit des informations qui ont été disponibles après l'émission du rapport des services et de la Note consultative conjointe des services (NCCS) sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2013-15 en date du 6 mai 2013.
2. Les données provisoires jusqu'au premier trimestre de 2013 confirment que le programme reste largement sur les rails et en ligne avec l'évaluation des services du FMI. L'inflation s'est stabilisée autour de 13 pourcent en glissement, et de fortes entrées de devises ont conduit à une appréciation du taux de change d'environ 1 pourcent depuis fin décembre 2012. La politique budgétaire reste restrictive: les recettes budgétaires étaient inférieures aux prévisions (particulièrement les recettes provenant du secteur minier), mais cela a été plus que compensé par des dépenses plus faibles; le solde de base était pratiquement en équilibre, comparé à un déficit projeté de 0,5 pourcent du PIB. La plupart des objectifs indicatifs quantitatifs pour fin mars 2013 ont été atteints (Tableau 1), à l'exception du plancher sur les dépenses dans les secteurs prioritaires (reflétant les retards dans les dépenses d'investissement). Comme indiqué dans le rapport des services, le critère de réalisation continu relatif au plafond zéro sur de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été respecté. Des progrès sont entrain d'être faits sur les réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les repères structurels pour fin mai et fin juin relatifs à l'amélioration du climat des affaires.
3. Le gouvernement a adopté le document de stratégie de réduction de la pauvreté 2013-15 en date du 2 mai 2013; la version adoptée est la même que celle sur laquelle repose la NCCS qui a été distribuée au Conseil le 9 mai 2013 (END/13/27).
4. La situation politique demeure difficile. Malgré l'intermédiation des Nations Unies, le gouvernement et l'opposition restent divisés sur le processus menant aux élections législatives, qui restent prévues pour le 30 juin. Des manifestations politiques et des démonstrations contre les pénuries d'électricité et d'eau ont conduit à une détérioration de la situation sécuritaire, particulièrement dans la capitale Conakry.

Tableau 1. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012–13 ^{1, 2}

(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2012										2013	
	Juin		Sep.			Déc.					Mar.	
	Réal.	Objectifs Indicatifs	Objectifs ajustés ¹	Est.	Statut	CR	CR ajustés ¹	Est.	Statut	Objectifs Indicatifs	Prél.	
Critères de réalisation quantitatifs												
Solde de base (plancher)	60	-1,005	-984	8	Réalisé	-1,469	-1,436	-982	Réalisé	-238	-40	
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	2,471	3,756	3,802	2,892	Réalisé	4,331	4,283	3,513	Réalisé	4,645	3,664	
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	315	1,490	1,536	555	Réalisé	2,010	1,962	1,470	Réalisé	340	110	
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 3/	643	463	379	541	Réalisé	382	250	535	Réalisé	363	515	
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 4/ 5/	0	0	0	0	Réalisé	0	0	10	Non Réal.	0	28	
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU 5/	0	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 5/	0	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	
Objectifs indicatifs												
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 6/	2,341	2,700	2,700	2,673	Non Réal.	4,069	4,069	4,197	Réalisé	1,105	702	
Pour mémoire:												
Base monétaire	6,195	6,218	6,218	5,723	Réalisé	6,229	6,229	6,380	Non Réal.	6,424	6,437	

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux pour les critères budgétaires et stock pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Calculé sur base des taux de change du programme.

⁴ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁵ Critère de réalisation continu.

⁶ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

⁷ Des prêts non concessionnels (363 millions \$EU) ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012.



Communiqué de presse n° 13/185
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 20 mai 2013

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord triennal en faveur de la Guinée au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 27,4 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet de décaisser un montant équivalant à 18,36 millions de DTS (environ 27,4 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 55,08 millions de DTS (environ 82,1 millions de dollars EU). Par la même occasion, le Conseil d'administration a approuvé la demande des autorités d'une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu concernant de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels.

Le 24 février 2012, le Conseil d'administration a approuvé en faveur de la Guinée un accord FEC triennal d'un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (environ 198,1 millions de dollars EU à l'époque) à l'appui du programme économique du gouvernement ([communiqué de presse no. 12/57](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a publié la déclaration ci-après :

« Les résultats macroéconomiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants. La croissance est vigoureuse, l'inflation baisse progressivement et les réserves de change se situent à un niveau adéquat. La Guinée a profité aussi d'une réduction considérable de l'encours de sa dette extérieure après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2012. Il sera nécessaire de continuer d'exécuter résolument les politiques et les réformes prévues dans le programme pour consolider la stabilité macroéconomique, préserver la viabilité de la dette, et favoriser une croissance durable et solidaire.

« Les politiques budgétaire et monétaire des autorités pour 2013 restent opportunément axées sur une baisse de l'inflation. Les efforts déployés pour renforcer la perception des recettes et rationaliser les dépenses, ainsi que le surcroît d'aide extérieure, ont facilité le maintien d'un niveau élevé de dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures dans le budget de 2013 en dépit de la diminution des ressources provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011. Les autorités ont pris des mesures pour réduire les subventions, notamment dans le secteur de l'électricité. Il sera important de mettre en place en temps voulu un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, tout en prévoyant une aide en faveur des pauvres.

«L'accord conclu en décembre 2012 sur les augmentations des salaires dans la fonction publique se situe dans les limites du budget de 2013, mais il importe d'évaluer le calendrier d'application de la dernière série d'augmentations par rapport à la tendance de l'inflation. Les autorités devraient collaborer avec les partenaires sociaux pour établir une stratégie à moyen terme en ce qui concerne les augmentations salariales, avec en parallèle un programme renforcé de réforme de la fonction publique. Il sera nécessaire de continuer de faire avancer les réformes structurelles pour réaliser une croissance vigoureuse et durable, ainsi que pour réduire la pauvreté. Les réformes devraient viser principalement à améliorer le climat d'investissement et le secteur de l'électricité, ainsi que la gouvernance du secteur minier.

« Le troisième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2013–15 (DSRP-III) présente un bon programme en vue de s'attaquer aux difficultés rencontrées par la Guinée sur le plan du développement et de la situation macroéconomique, de privilégier le renforcement des institutions publiques, y compris dans la justice et la sécurité, et d'améliorer le climat des affaires. Pour que cette stratégie soit couronnée de succès, il conviendra d'établir un ordre de priorité parmi les nombreuses mesures proposées, ainsi que de bien suivre et évaluer les résultats des programmes.

Déclaration de M. Nguéto Tiraina Yambaye
Administrateur suppléant pour la Guinée
20 mai 2013

INTRODUCTION

Mes autorités guinéennes souhaitent vivement remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien sans faille. Le profond attachement des autorités à de saines politiques et aux réformes, conjugué à l'assistance du FMI, ont aidé la Guinée à atteindre le point d'achèvement en septembre 2012 dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée. Cette réussite a permis de réduire nettement la dette publique extérieure de la Guinée et permettra au pays de mettre en œuvre des politiques propices à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

RESULTATS DU PROGRAMME EN 2012

La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC reste satisfaisante en dépit d'un environnement international difficile et elle a aidé les autorités guinéennes à stabiliser l'économie, ainsi qu'en témoignent la baisse de l'inflation, la réduction du déficit budgétaire, le retour de la confiance dans la monnaie nationale et la reprise de la croissance économique.

Les critères de réalisation quantitatifs de la fin décembre 2012 ont été respectés, à l'exception du critère relatif à la dette extérieure non concessionnelle. De bons progrès ont également été accomplis s'agissant des réformes structurelles. Eu égard à ces bons résultats, mes autorités guinéennes demandent l'achèvement de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC. Elles demandent également une dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à la nouvelle dette non concessionnelle de même que la modification des critères de réalisation.

Le critère relatif à la dette non concessionnelle n'a pas été respecté pour quatre prêts contractés en vue de renforcer la capacité des secteurs de l'électricité et de l'agriculture qui sont cruciaux pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté. Qui plus est, sur les quatre prêts, trois sont d'un faible montant et le critère a été manqué à cause de contraintes de capacités techniques, l'utilisation de la méthodologie du FMI pour évaluer la concessionnalité ayant fait l'objet de malentendus. S'agissant du quatrième prêt contracté pour compléter le financement du projet hydro-électrique de Kaleta, il a été considéré comme concessionnel à la conclusion des négociations en décembre 2012. À ce stade, il avait été estimé que l'élément dons dépassait le plancher du programme de 35 %. Toutefois, lorsque l'accord de prêt a été signé en janvier 2013, il est devenu non concessionnel (car l'élément dons chutait à 33,2 %) car le taux d'escompte utilisé pour les calculs de l'élément dons avait été modifié. Pour autant, il est utile de noter que le projet hydro-

électrique de Kaleta fait partie d'un projet régional appuyé par la Banque africaine de développement et que son taux de rendement est élevé. Il permettra notamment d'améliorer considérablement la fourniture d'électricité, de réduire les coûts moyens et donc de doper la croissance économique. De plus, 30 % de la production de Kaleta sera vendue à des pays voisins, ce qui permettra d'accroître les recettes d'exportation.

Bien que ces prêts ne remettent pas en question la notation de risque modéré de surendettement du pays, les autorités sont conscientes de la nécessité urgente d'améliorer la gestion de la dette. A cet égard, elles ont pris des mesures correctrices en vue d'empêcher que cette situation ne se reproduise, d'assurer que les nouvelles dettes extérieures satisfont aux critères du programme et d'appuyer l'amélioration de la stratégie et de la gestion de la dette extérieure. Outre la création d'une commission technique de la dette au sein du Ministère de l'économie et des finances, les autorités entendent préparer, avec l'assistance technique de l'Union européenne, un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure.

ÉVOLUTION MACROECONOMIQUE EN 2012

En 2012, l'évolution macroéconomique a été positive. Le PIB réel a progressé de près de 4 %, tiré principalement par la bonne performance continue des secteurs de l'agriculture et des services. La contribution du secteur minier à la croissance a été bridée suite à la fermeture de l'usine d'alumine et à l'ajournement des projets de développement de minerai de fer.

La politique budgétaire a été resserrée. Les recettes de l'État ont dépassé la cible sous l'effet combiné des augmentations des taux fiscaux, des mesures administratives et de solides efforts de recouvrement. Les dépenses publiques ont aussi été inférieures aux montants budgétisés, ce qui reflète les économies en matière de masse salariale et la baisse des subventions et des investissements. La mise en œuvre des mesures de rationalisation a grandement contribué au processus. C'est pourquoi le déficit de base en 2012 s'élevait à 2,5 % du PIB au lieu des 3,5 % ciblés.

La politique monétaire reste serrée. Elle a contribué à réduire l'inflation et à stabiliser le taux de change. C'est pourquoi l'inflation a nettement baissé, de 19 % en 2011 à 12,8 % en 2012. Les réserves internationales s'élevaient à 3,1 mois d'importations à la fin de décembre 2012 et restent donc adéquates en termes de couverture des importations. S'agissant du taux de change, il est toujours déterminé par le marché et est globalement stable.

Pour ce qui est des réformes structurelles, de bons progrès ont aussi été accomplis en dépit de retards dans certains domaines causés par des difficultés imputables à des contraintes de capacités. À cet égard, il est important de noter que les amendements au code minier adoptés en 2011 ont été approuvés par le Parlement en avril 2013 ; l'accord-cadre sur la titrisation de l'encours des avances a

été signé en avril dernier par le Ministre de l'économie et des finances et la Banque centrale ; la cellule des contribuables moyens est devenue opérationnelle. Toutefois, la mise en œuvre du mécanisme automatique d'ajustement des prix des combustibles a été retardée jusqu'à la mi-2013.

En septembre 2012, la Guinée a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE renforcée. En octobre 2012, les autorités et les créanciers du Club de Paris sont arrivés à un accord pour annuler 99 % de la dette extérieure admissible du pays à des conditions exceptionnellement favorables. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés ces derniers mois au titre de l'accord du Club de Paris. Les autorités ont entamé des discussions avec d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux officiels sur la restructuration de la dette à des conditions comparables. Mes autorités guinéennes remercient leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur soutien aux efforts qu'elles déploient pour tirer pleinement parti des initiatives PPTTE et IADM.

POLITIQUES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE 2013

Mes autorités guinéennes sont résolues à poursuivre la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles envisagées dans le programme en vue d'accélérer davantage la croissance économique et de faire nettement reculer la pauvreté. A cet égard, les progrès accomplis dans le cadre du programme appuyé par la FEC en matière de gestions macroéconomique et de réforme seront consolidés.

La priorité clé des autorités reste la réduction de la pauvreté moyennant une croissance économique soutenue. Elles ont achevé et adopté le 2 mai 2013 le DSRP III qui couvre la période qui va de 2013 à 2015. La vision et les stratégies sectorielles des autorités reposent sur six piliers : (i) la stabilité macroéconomique; (ii) la gouvernance et les réformes institutionnelles ; (iii) le développement d'infrastructures économiques ; (iv) le développement rural ; (v) le développement minier et industriel et (vi) le développement du capital humain. La mise en œuvre de cette stratégie exige des projets d'investissement bien définis et d'importantes ressources. À cette fin, les autorités entendent organiser avant la fin de 2013 à Abu Dhabi une Conférence des donateurs. Elles espèrent que la communauté internationale continuera de leur offrir le soutien dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

En dépit de la persistance du ralentissement économique mondial et de l'instabilité régionale, les perspectives macroéconomiques restent positives pour la Guinée en 2013. La croissance économique réelle devrait, d'après les projections, atteindre 4,5 %, tirée principalement par les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Le solde budgétaire de base devrait s'établir, d'après les projections, à 3,3 % du PIB à cause de la baisse des recettes budgétaires et des investissements publics dans les secteurs prioritaires. Pour ce qui est de l'inflation, le resserrement des politiques macroéconomiques devrait ramener le taux d'inflation à 9,7 % d'ici à décembre 2013.

Qui plus est, les réformes requises pour améliorer davantage le climat des affaires et promouvoir le secteur privé seront accélérées.

La politique budgétaire des autorités pour 2013 continuera à éviter le financement bancaire net du budget grâce à l'intensification du recouvrement des recettes et à la maîtrise des dépenses publiques. En particulier, les mesures destinées à éliminer les avantages fiscaux des sociétés qui ne respectent plus les obligations du code d'investissement seront pleinement mises en œuvre. De même, le champ d'application de la TVA qui couvre les moyennes entreprises sera élargi. Qui plus est, avant août 2013, les autorités vont introduire le mécanisme d'ajustement mensuel des prix des combustibles; l'ajustement des prix sera fixé par un comité conjoint. La mise en œuvre des plans d'action des réformes fiscales et douanières, avec l'assistance technique des partenaires de développement, sera accélérée. Du point de vue des dépenses, les autorités maintiendront la masse salariale à environ 5,2 % du PIB à moyen terme. La récente augmentation de 50 % du salaire minimum de la fonction publique couvre la période qui va d'octobre 2012 à décembre 2013. La mise en œuvre de la troisième tranche de l'augmentation des salaires minimum, prévue pour la seconde moitié de 2013, dépendra de l'évolution du budget et de l'inflation. Les autorités adopteront avant la fin de septembre 2013 un plan de réforme de la fonction publique reposant sur les résultats d'un recensement biométrique en cours et sur le plan de réforme de l'État et le programme de modernisation du secteur public.

S'agissant des politiques monétaires et financières, l'objectif consiste à continuer à mener des politiques susceptibles de réduire l'inflation et d'améliorer l'intermédiation financière avec un accès accru du secteur privé au crédit. Pour faire davantage baisser l'inflation, les autorités poursuivront leurs efforts en vue de maîtriser la croissance de la monnaie centrale moyennant des interventions de la banque centrale lors des adjudications hebdomadaires de devises. Pour accroître la transparence des adjudications hebdomadaires, la banque centrale entend adopter, avec l'assistance technique du FMI, de nouvelles règles qui éclaircissent la réglementation qui régit le marché interbancaire des changes (MIC). Les mesures nécessaires au renforcement du secteur financier seront mises en œuvre, notamment le relèvement des fonds propres minimum des banques de 50 milliards de GNF à 100 milliards de GNF ainsi que l'adoption d'un plan qui permet aux banques de respecter cette obligation de fonds propres minimum. Les autorités veulent aussi réaliser une étude de faisabilité de la création d'un fonds d'assurance des dépôts. Elles viennent d'achever, avec l'assistance des partenaires de développement, une étude sur le développement du secteur financier dont les recommandations seront adoptées en juin 2013.

Pour ce qui est des réformes structurelles, mes autorités guinéennes continueront la mise en œuvre de leur programme de réforme en vue d'éliminer les goulets d'étranglement de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Pour cela, leurs efforts seront axés sur

l'administration fiscale et la gestion des finances publiques. Elles continueront aussi de mettre en œuvre les réformes nécessaires dans les secteurs des mines, de l'énergie et de l'agriculture tout en créant un climat des affaires qui soit propice à une croissance élevée et soutenue. La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances de 2012 ainsi que le Décret portant sur le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique sera poursuivie.

S'agissant du climat des affaires, après l'adoption de la Lettre de politique nationale d'investissement, les autorités soumettront au Parlement d'ici à la fin de juin les révisions au code d'investissement de même qu'aux lois budgétaires et douanières connexes. Pour ce qui est du secteur de l'électricité, la société Électricité de Guinée a été placée sous une étroite surveillance financière afin d'assurer que le soutien financier de l'État reste dans les limites du budget. Les autorités adopteront d'ici à la fin de juin un nouveau plan de réforme préparé en consultation avec les partenaires de développement. Quant au secteur agricole, une revue de l'efficacité des mesures de réforme prises en 2011–12 est en cours et les autorités entendent décider d'ici à la fin d'octobre 2013 quelle est la stratégie qui s'impose pour promouvoir la croissance dans le secteur sur la base des résultats de cette évaluation.

CONCLUSION

Mes autorités guinéennes restent fermement décidées à poursuivre la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires prudentes et de réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Elles sont aussi résolues à continuer avec travailler avec le FMI et les autres partenaires de développement pour mettre en œuvre leur stratégie de développement économique. Compte tenu des bons résultats obtenus et de leur ferme attachement aux politiques de réforme, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir appuyer les demandes de mes autorités guinéennes en vue de l'achèvement de la seconde revue et des dérogations pour non-respect du critère de réalisation et pour modification des critères de réalisation.